



**EDMOND
DE ROTHSCHILD**

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2020

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Message des actionnaires

7 | Chiffres-clés

- 8 Groupe Edmond de Rothschild
- 10 Edmond de Rothschild (France)

12 | Rapport de gestion

- 15 Rapport d'activité
- 41 Déclaration de performance extra-financière

70 | Rapport du Conseil de Surveillance

80 | Groupe Edmond de Rothschild
Comptes consolidés et annexes

- 81 Bilan consolidé IFRS
- 82 Compte de résultat consolidé IFRS
- 82 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 83 Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 84 Tableau de variation des capitaux propres
- 85 Notes annexes aux comptes consolidés
- 142 Renseignements concernant les filiales et participations
- 144 Organigramme des participations consolidées

146 | Edmond de Rothschild (France)
Comptes sociaux et annexes

- 147 Bilan et hors bilan de la société mère
- 148 Compte de résultat de la société mère
- 149 Notes annexes aux comptes de la société mère
- 171 Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

172 | Rapports des Commissaires aux Comptes

182 | Résolutions

Message des actionnaires

Mesdames,
Messieurs,

C'est avec émotion que mes filles se joignent à moi pour rédiger cette lettre qui accompagne traditionnellement le rapport des activités de notre Groupe bancaire et que nous signons pour la première fois ensemble depuis la disparition de mon époux, Benjamin.

Mari et père, doté d'un esprit brillant, d'une énergie solaire et d'une grande sensibilité, Benjamin était un entrepreneur visionnaire qui tenait à transformer et moderniser en permanence son héritage. Il disait toujours qu'il aurait voulu partir en ayant laissé un monde différent et plus généreux à ses enfants et futures générations. C'est dans cet esprit que depuis plus de 10 ans, ensemble, nous avons accompagné notre Groupe dans l'adoption d'une stratégie durable qui défend une vision contributive et long terme de la finance et concilie performance financière et sociétale.

C'est dans ce même esprit que j'entends continuer à présider le groupe Edmond de Rothschild et à accompagner nos clients privés, familles internationales et entrepreneurs ainsi que nos clients institutionnels et distributeurs dans leur volonté de développer leur capital tout en ayant un impact positif sur l'avenir. La crise sanitaire que nous subissons n'a fait que renforcer nos convictions que l'investissement dans le progrès humain devient une priorité et que, pour cela, il nous faut collectivement apprendre à mieux vivre, mieux produire et mieux échanger.

Je tenais, dans ce contexte inédit, à saluer la mobilisation exceptionnelle de l'ensemble de nos équipes qui font depuis plus d'un an preuve d'un engagement sans faille et nous ont permis d'assurer une présence permanente aux côtés de nos clients, de maintenir la qualité et la continuité de nos services ainsi que notre capacité d'innovation.

Dans la banque privée, nous nous sommes adaptés à la soudaineté et à l'amplitude des mouvements observés sur les marchés et sommes restés au plus près de nos clients pour les informer et les conseiller dans leurs choix d'investissement. Nous nous sommes également appuyés sur le professionnalisme de nos équipes pour renforcer l'innovation produit en lançant avec succès de nouveaux mandats et certificats thématiques et en développant les club-deals qui répondent bien aux besoins de notre clientèle privée.

Du côté de la gestion d'actifs, nous avons accéléré notre stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions. Notre plateforme d'actifs réels (*private equity*, immobilier, dette d'infrastructure), véritable marqueur de notre engagement dans le financement de l'économie réelle, atteint désormais les 18 milliards de francs suisses. Elle permet de répondre aux besoins de rendement à long terme de nos clients tout en mesurant l'impact positif de leurs investissements. Nous avons également accéléré dans le domaine de l'investissement durable avec désormais onze fonds labélisés contre trois l'an dernier et nous gérons désormais 27,5 milliards de francs suisses¹ selon les principes d'investissement responsable. Enfin, nous avons renforcé notre offre en gestion thématique actions sur des thèmes que nous avons identifiés comme faisant partie des grandes tendances d'investissement pour l'avenir : la technologie, le changement climatique et l'accumulation de capital humain.

Le lancement des campagnes de vaccination depuis ce début d'année est porteur d'espoir et devrait permettre un retour progressif à une vie normale et à une liberté d'entreprendre. Cela nous fait anticiper un rebond de la croissance mondiale en Chine, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe.

¹ Chiffre provisoire, non encore audité.

Nous abordons l'année 2021 avec confiance et la certitude que c'est désormais dans un nouveau monde qu'évoluera la finance de demain. Au cours de son histoire, notre Banque a connu des périodes de développement, d'apaisement, mais également de crises économiques, sociales et politiques. De chacun de ces moments difficiles, nous sommes sortis transformés, plus convaincus que jamais de l'importance d'avoir de l'impact sur le monde de demain. La résilience, propre à l'ADN de notre Groupe, est une valeur essentielle pour traverser ces épreuves et en tirer les enseignements nécessaires.

Je tenais une fois encore à remercier nos clients et nos salariés pour le témoignage de leur soutien et leur engagement fidèle à nos côtés.



Ariane de Rothschild

Présidente du Conseil d'Administration du groupe
Edmond de Rothschild

Chiffres-clés

8 | Groupe Edmond de Rothschild

10 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2020

Edmond de Rothschild, un groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, de l'immobilier et d'*Institutionnal & Fund Services*.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Gestion d'actifs

Private equity

Immobilier

Institutionnal & Fund Services

Nos atouts

- La stabilité et la solidité d'un groupe financier indépendant
- Une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un groupe international
- Des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
- L'accès à une gamme complète de services et de produits financiers

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



168 milliards de francs suisses d'actifs (155 milliards d'euros)

21,6% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 518 collaborateurs au 31 décembre 2020

UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

33 implantations dans 16 pays



Chiffres clés

Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2020

Actionnariat au 31 décembre 2020

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

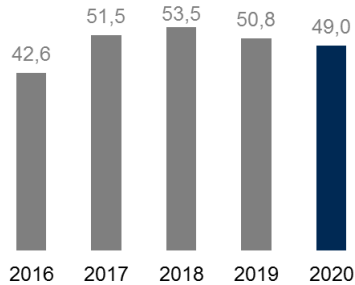
Implantations en France

France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Strasbourg et Toulouse

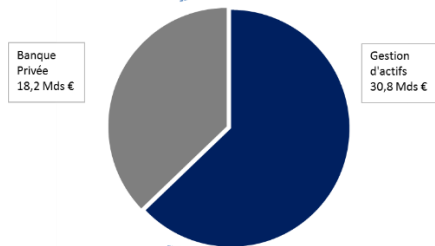
Total des encours gérés

En milliards d'euros

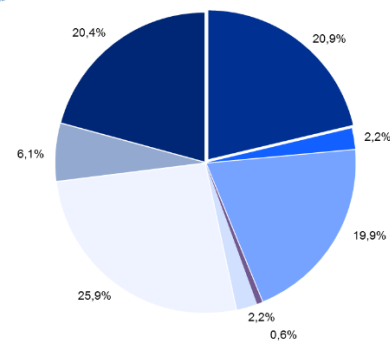


Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

Répartition des encours gérés par métiers



Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)



- Actions
- Obligations convertibles
- Diversifiés (fonds de fonds inclus)
- Alternatifs (fonds de fonds et *hedge funds*)
- Private equity
- Produits de taux
- Produits de gestion structurés
- Immobilier

Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2018	2019	2020
Total de bilan	3.665	3.955	3.910
Capitaux propres (part du groupe) *	352	381	395
Crédits distribués	766	877	1.160
Dépôts clientèle	1.585	1.604	1.830

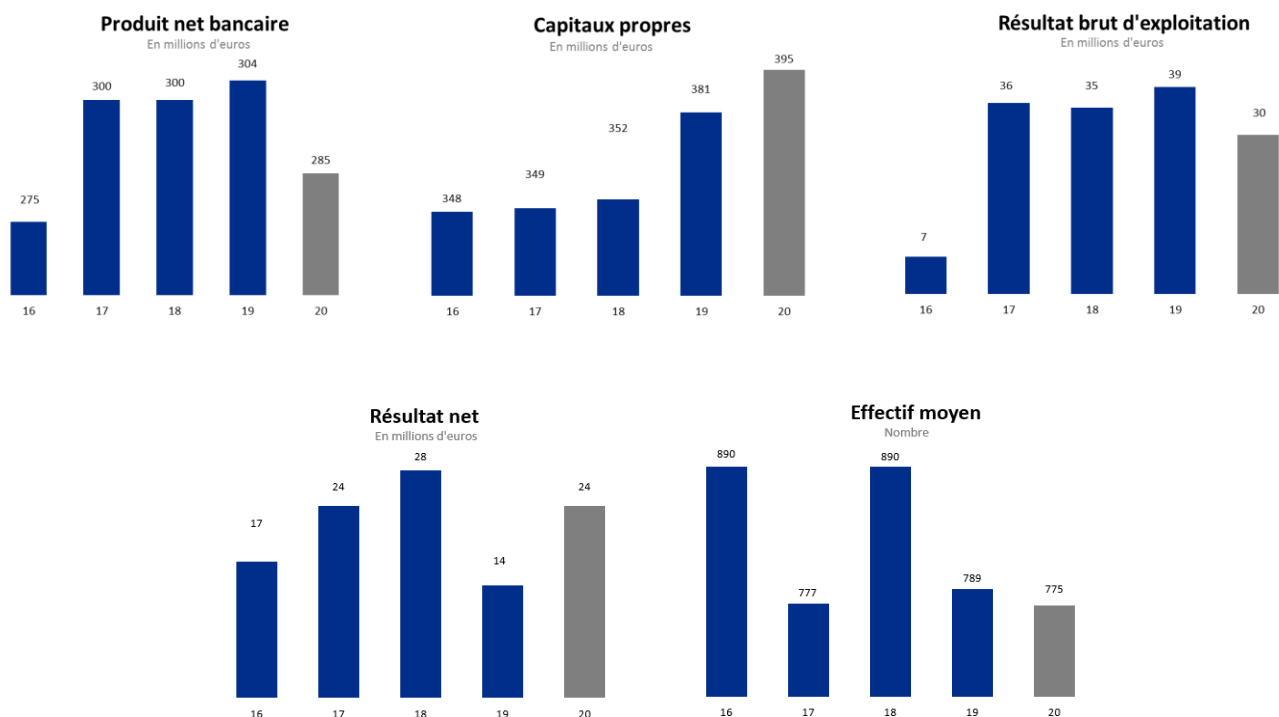
La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité** : dont ratio de 16,11% avec un ratio Tier One de 15,99% et Core Tier One de 15,96% à fin 2020 pour une exigence réglementaire de 10,73%. Ce taux de 10,73% ne tient pas compte des dispositions temporaires liées à la crise sanitaire qui le ramèneraient à 8%. Le ratio de liquidité aux normes européennes (Liquidity Coverage Ratio LCR) s'établit à 168,4% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2018	2019	2020
Produit net bancaire	300	304	285
Résultat brut d'exploitation	35	39	30
Résultat net	33	16	27
<i>dont part du Groupe</i>	28	14	24

Effectif moyen (nombre)	789	783	775
--------------------------------	------------	------------	------------

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).



Rapport de Gestion

13 | Rapport d'activité

38 | Procédure de contrôle interne sur l'information comptable et financière

41 | Rapport de développement durable

Rapport d'activité

La crise sanitaire mondiale qui a marqué l'année 2020 a été inédite dans son ampleur sur nos modes de vie et dans ses conséquences sur les sphères économiques et financières. Au plus fort de la crise, les marchés actions ont en effet connu des baisses de près de 40% avant de connaître des rebonds significatifs au quatrième trimestre. Dans ce contexte Edmond de Rothschild (France) a fait preuve d'une excellente résilience grâce à la flexibilité de son modèle opérationnel qui lui a permis d'opérer avec un recours massif et rapide au travail à distance et la robustesse de son modèle économique fondé sur une large part de revenus récurrents. Ainsi, le résultat net part du groupe de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 24,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 en hausse de 10 millions par rapport au 31 décembre 2019 (+14,4 millions d'euros).

Les performances commerciales et financières de nos lignes de métier sont contrastées. La banque privée poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +1,5 milliard d'euros de collecte en France et +0,4 milliard d'euros en Italie. Le *private equity* réalise une levée de fonds totalisant +51,0 millions d'euros. L'*asset management* en revanche subit une décollecte cette année : la gestion immobilière cède pour près de

0,5 milliard d'euros quand les produits d'*asset management* dits « liquides » décollectent près de -2,4 milliards d'euros, principalement dans notre gamme de *long only* affectée comme toute l'industrie de la gestion active par une aversion au risque accrue et la concurrence de la gestion passive. Enfin, les activités de *corporate finance*, très sensibles au confinement, ont néanmoins réalisé de belles opérations et ont un carnet de commandes très rempli.

Dans le contexte décrit ci-avant, les mouvements défavorables de marchés accentuent ces effets négatifs. Ainsi, les actifs sous gestion diminuent par rapport à fin 2019 à un périmètre comparable pour s'élever à 49,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

En milliers d'euros	2020	2019	Évolution
Produit net bancaire	284.653	303.631	-6,3%
Frais de gestion	-254.829	-264.919	-3,8%
- Frais de personnel	-145.723	-151.979	
- Autres charges d'exploitation	-82.681	-85.241	
- Dotations aux amortissements	-26.425	-27.699	
Résultat brut d'exploitation	29.824	38.712	-23,0%
Coût du risque	-59	-3	
Résultat d'exploitation	29.765	38.709	-23,1%
Sociétés mises en équivalence	8.202	-105	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-60	1.211	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-8.105	
Résultat courant avant impôt	37.907	31.710	x 0,1
Impôt sur les bénéfices	-10.496	-15.744	
Résultat net	27.411	15.966	x 0,2
Intérêts minoritaires	-3.113	-1.590	
Résultat net - Part du Groupe	24.298	14.376	69,0%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	24.298	14.376	69,0%
Coefficient d'exploitation*	83,5%	81,3%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

À 284,7 millions d'euros pour l'exercice 2020, le produit net bancaire (PNB) est en baisse de -6,3% par rapport à 2019. Cette évolution s'explique par :

- une baisse des commissions sur encours de -9,8%, conséquence des évolutions négatives d'encours décrites en introduction et de la dégradation du mix-produits ;
- un haut niveau de commissions de surperformance qui s'élèvent à près de 28,0 millions d'euros, (9,6 millions d'euros en 2019) ;
- une forte progression des commissions sur flux (mouvement et droits d'entrée) de près de +15%, tirée par les mouvements de marchés ;
- une baisse des résultats liée à l'activité de bilan de -33 millions d'euros, 2019 ayant été marqué par des distributions significatives sur le portefeuille d'investissement. Notons toutefois la poursuite de la bonne tenue des activités de crédit ;
- une baisse des résultats de l'activité de conseil aux entreprises même si ceux-ci restent très encourageants au regard du contexte (16,4 millions d'euros contre 20,5 millions d'euros).

Le taux de marge brute ressort à 59 points de base, en baisse de 1 point par rapport à 2019.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 254,8 millions d'euros pour l'exercice 2020, en baisse par rapport à ceux de 2019 (-3,8%).

Les charges de personnel s'élèvent à 145,7 millions d'euros, en baisse de -4,5% par rapport à 2019, en lien notamment avec les rémunérations variables dépendantes de l'évolution des résultats.

Les autres charges d'exploitation à 109,1 millions d'euros sont en baisse de -3,4% par rapport à 2019, baisse en grande partie liée au contexte sanitaire.

Résultat d'exploitation

Les évolutions du produit net bancaire et des charges conduisent à un Résultat brut d'exploitation de 29,8 millions d'euros, à comparer à 38,7 millions d'euros en 2019. Dans ces conditions, le coefficient d'exploitation se détériore de 3 points par rapport à fin 2019 (84% contre 81%).

Après un solde net du coût du risque nul (-0,6 million d'euros en 2020), le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 29,8 millions d'euros, contre 38,7 millions d'euros en 2019.

Résultat net part du Groupe

La quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence est nettement positive quand elle était quasi nulle en 2019 (+8,2 millions d'euros contre -0,1 million d'euros en 2019) grâce à la dynamique de Edmond de Rothschild (Monaco). Les gains et pertes sur actifs sont quasi nuls quand ils s'élevaient à +1,2 million d'euros en 2019.

Aucune dépréciation de la valeur des écarts d'acquisition n'a été retenue en 2020.

La part des intérêts minoritaires est en hausse en 2020, conséquence de la distribution de revenus sur le fonds ERES II.

Ces éléments plus favorables que 2019 induisent un résultat net part du Groupe en hausse de +69,0% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 24,3 millions d'euros.

Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer dans le contexte inédit de l'année 2020. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans l'activité transactionnelle que dans celle des crédits.

Compte tenu d'une décollecte significative de ses actifs et de conditions de marchés défavorables, l'*asset management* (hors la gestion immobilière) voit ses commissions sur encours baisser significativement. Cependant, les bonnes performances enregistrées par la gestion ont entraîné la hausse des commissions de surperformance permettant de maintenir le Produit net bancaire au même niveau que celui de 2019.

L'activité de gestion immobilière poursuit sa croissance en termes de revenus tirés par la hausse des honoraires d'acquisition. Les revenus récurrents quant à eux continuent de progresser.

Le *private equity* lance une nouvelle franchise en 2020 et prépare le lancement de la quatrième série des fonds ERES. Des *closings* finaux complètent l'image de cette activité.

L'année est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises dans un contexte de défiance et d'attentisme. L'équipe confirme son statut d'acteur reconnu sur son segment de marché.

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	banque privée		gestion d'actifs		private equity		autres activités et gestion propre		Groupe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produit net bancaire	97.189	83.779	145.735	141.615	5.475	5.209	36.254	73.028	284.653	303.631
Frais de gestion	-82.332	-81.002	-125.007	-133.623	-6.681	-6.273	-40.809	-44.021	-254.829	-264.919
- Frais de personnel	-50.611	-49.475	-68.814	-72.484	-4.442	-3.870	-21.856	-26.150	-145.723	-151.979
- directs	-36.909	-35.613	-50.680	-54.063	-3.871	-3.289	-15.333	-19.042	-106.793	-112.007
- indirects	-13.702	-13.862	-18.134	-18.421	-571	-581	-6.523	-7.108	-38.930	-39.972
- Autres charges d'exploitation	-24.738	-24.105	-47.827	-51.945	-2.058	-2.212	-8.058	-6.979	-82.681	-85.241
- Dotations aux amortissements	-6.983	-7.422	-8.366	-9.194	-181	-191	-10.895	-10.892	-26.425	-27.699
Résultat brut d'exploitation	14.857	2.777	20.728	7.992	-1.206	-1.064	-4.555	29.007	29.824	38.712
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-59	-3	-59	-3
Résultat d'exploitation	14.857	2.777	20.728	7.992	-1.206	-1.064	-4.614	29.004	29.765	38.709
Sociétés mises en équivalence	9.718	7.571	-1.516	-7.676	-	-	-	-	8.202	-105
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	1	-60	1.210	-60	1.211
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-8.105	-	-	-	-	-	-8.105
Résultat courant avant impôt	24.575	10.348	19.212	-7.789	-1.206	-1.063	-4.674	30.214	37.907	31.710
Coefficient d'exploitation*	77,5%	87,8%	80,6%	88,5%	118,7%	116,8%	105,8%	57,3%	83,5%	81,3%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Banque privée

Faits marquants de 2020

- Une collecte nette de 1,9 milliard d'euros en France
 - 18,3 milliards d'euros sous gestion en banque privée
-

La banque privée est le métier historique du groupe. Edmond de Rothschild ambitionne d'accompagner ses clients privés de façon dynamique et d'anticiper au mieux leurs besoins. Pour cela, le Groupe a constitué une gamme de produits et de services, au plus près de l'économie réelle et des préoccupations des entrepreneurs.

En France, la banque privée a la capacité d'assembler pro-activement des solutions et des expertises pour accompagner ses clients à chaque étape de la transformation de leur patrimoine. Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert : opération de M&A, planification financière, analyse patrimoniale, conseil en assurance-vie, prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux. Tous ces savoir-faire sont orchestrés par le banquier privé, pivot de la relation client, qui adopte une vision holistique des différents actifs afin d'élaborer une allocation stratégique pour les clients.

Une collecte dynamique

2020 restera l'année des extrêmes : plus de la moitié de la population mondiale a été contrainte de se confiner avec pour conséquence économique directe des récessions partout dans le monde. Dans le même temps, les marchés financiers ont décroché de près de 40% sans retrouver, à la fin de l'année, leur plus haut niveau pour les marchés européens.

Dans ce contexte, nos équipes de banquiers sont restées opérationnelles grâce à un passage très rapide en télétravail dès le début du confinement. Elles ont ainsi pu rester présentes auprès de leurs clients pour les informer et les conseiller dans cette période particulièrement inédite sur les marchés et gérer au mieux leurs portefeuilles. L'activité commerciale est également restée très dynamique en France et la banque privée a enregistré en 2020 une collecte nette de 1,548 milliard d'euros.

Une offre de conseil et de solutions d'investissements adaptée

2020 a été marquée par une nouvelle organisation du *chief investment officer* de la banque privée avec l'arrivée de Lars Kalbreier en tant que Global CIO banque privée. Il a pour mission de définir la stratégie d'investissement et l'allocation globale stratégique d'actifs de la banque privée, en s'appuyant notamment sur les analyses macroéconomiques de notre équipe de recherche économique.

En 2020, fort de nos convictions d'investissement alliant rendement financier et impact, Edmond de Rothschild a accéléré le déploiement de solutions d'investissement socialement responsable et fait évoluer sa proposition de valeurs pour mieux répondre aux attentes de sa clientèle (mandat de gestion ISR, thématiques, structurés...).

Par ailleurs, l'équipe de gestion conseillée a su, dans ces périodes de forte volatilité, être très présente auprès des clients pour gérer au mieux leurs portefeuilles. Les encours gérés par cette équipe ont aussi significativement augmenté.

Enfin, dans un souci constant de répondre aux besoins de financement de ses clients privés, la Banque continue également de développer de façon maîtrisée son offre de crédit, qui a dépassé la barre du milliard d'euros d'engagements.

Les entrepreneurs au centre de notre offre

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. L'offre de Edmond de Rothschild, fondée sur une palette d'expertises à destination des PME et de leurs dirigeants (conseil, fusions et acquisitions, ingénierie financière et patrimoniale, *private equity*), correspond parfaitement à leurs besoins. Pour répondre à leur volonté d'investir dans les actifs réels, Edmond de Rothschild a développé une offre diversifiée en *private equity* et en immobilier.

Les synergies poursuivies avec l'équipe de *corporate finance* permettent elles aussi d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

Enfin, plusieurs partenariats ont été renforcés en 2020 afin de gagner en visibilité et en notoriété dans le monde des entrepreneurs de la Tech. Parmi ces initiatives, Edmond de Rothschild reste très engagé auprès du Galion Project (réseau d'entrepreneurs de la Tech qui partagent la conviction que l'innovation collaborative est le moteur d'un monde meilleur).

Plus de sécurité pour les clients

Edmond de Rothschild attache la plus grande importance à la sécurité des accès aux comptes de sa clientèle et s'engage à répondre aux exigences de la Directive européenne sur les services de paiement 2 (dite DSP2). Cette réglementation impose de renforcer la sécurité des opérations de paiement et d'accès aux comptes grâce à l'authentification forte.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2020	2019	Évolution
Produit net bancaire	97.189	83.779	16,0%
Frais de gestion	-82.332	-81.002	1,6%
- <i>Frais de personnel</i>	-50.611	-49.475	
. <i>directs</i>	-36.909	-35.613	
. <i>indirects</i>	-13.702	-13.862	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-24.738	-24.105	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.983	-7.422	
Résultat brut d'exploitation	14.857	2.777	435,0%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	14.857	2.777	435,0%
Sociétés mises en équivalence	9.718	7.571	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	24.575	10.348	137,5%
Coefficient d'exploitation*	77,5%	87,8%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La dynamique commerciale de la banque privée se poursuit en France et des recrutements de banquiers ont relancé la croissance en Italie. En conséquence, les revenus ressortent à 97,2 millions d'euros en 2020, en hausse de +16,0% par rapport à 2019.

Cette évolution se détaille ainsi :

En France :

- les commissions sur encours augmentent de +4,8% par rapport à 2019, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours et une meilleure orientation de l'offre,
- l'année 2020 est marquée par une très forte activité transactionnelle qui permet de dégager des commissions sur flux en hausse de +50,2% par rapport à 2019,
- la bonne tenue de l'activité de crédit permet de générer un niveau de revenus sur l'activité de bilan en 2020 supérieur de +17,3% par rapport à l'année 2019.

En Italie, les investissements consentis fin 2019 portent leur fruit, les revenus augmentent de +23,4% en 2020.

Au total, le Produit net bancaire de la banque privée contribue pour 34,4% au Produit net bancaire consolidé 2020, proportion supérieure à celle de 2019 (27,9%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 82,3 millions d'euros en 2020, en hausse limitée par rapport à 2019 (+1,6%).

A 50,6 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en hausse de +2,3% par rapport à 2019.

Les autres charges sont relativement stables (+0,62%).

Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 14,9 millions d'euros, en très nette hausse par rapport à celui de 2019 (+12,1 millions d'euros), tiré par la hausse des revenus.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 78% en amélioration par rapport à celui de 2019.

A l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Après intégration de la contribution de Edmond de Rothschild (Monaco), en progression par rapport à 2019, le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 24,6 millions d'euros en 2020.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2020

- 33,6 milliards d'euros sous gestion
 - Une étape supplémentaire franchie en matière d'investissement responsable
 - Une année de forte innovation
 - Des performances au rendez-vous pour plusieurs fonds
 - Les actifs réels ont fait preuve de résilience
 - Une direction commerciale unifiée
-

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et une approche audacieuse. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicielle en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme et des convictions fortes.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Une étape supplémentaire franchie en matière d'investissement responsable

Plus de 10 ans après avoir embrassé l'ISR avec le lancement d'une stratégie liée aux énergies renouvelables (2007), Edmond de Rothschild Asset Management monte en puissance sur l'investissement responsable. La gamme est actuellement composée de onze fonds labellisés ISR, contre trois en 2020. Cette gamme transverse couvre les actions et obligations européennes, les obligations convertibles internationales, les stratégies « multi-actifs » ainsi que des thématiques à l'image de la santé.

Une feuille de route ambitieuse a été défini pour notre stratégie d'investissement responsable pour la période 2021-2024. Edmond de Rothschild Asset Management a mis à jour en 2020 sa feuille de route 2°C afin de prendre en considération l'urgence climatique et les réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne.

Inscrit dans une démarche de progrès depuis plusieurs décennies, Edmond de Rothschild Asset Management s'est vu attribuer une excellente note pour la cinquième année consécutive, selon les résultats de l'évaluation réalisée au titre de l'année 2020 dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI - Principles for Responsible Investment). La société de gestion se positionne au-dessus de ses pairs européens dans six catégories sur sept et enregistre le score le plus élevé (A+) dans trois d'entre elles (dont Stratégie & Gouvernance).

Une année de forte innovation

Dans la continuité de la création d'un fonds sur la thématique de la santé en 1985, Edmond de Rothschild Asset Management poursuit le développement de son offre en gestion thématique actions, avec le lancement courant 2020 de plusieurs produits innovants, que ce soit sur le thème de la Tech, du changement climatique ou encore du capital humain. Point commun entre ces trois fonds : ils ont tous été labellisés ISR.

Suite à la remise du rapport Tibi visant à accélérer le financement des entreprises technologiques en France, Edmond de Rothschild Asset Management a souhaité se positionner et promouvoir son offre pour accompagner les institutionnels français. Edmond de Rothschild Fund Big Data a ainsi été sélectionné par la commission Tibi durant l'été démontrant ainsi toute la pertinence de notre offre au regard du cahier des charges d'une initiative audacieuse et s'inscrivant en totale adéquation avec une démarche d'investissement de convictions.

Lancé en 2015, le fonds Edmond de Rothschild Fund Big Data est l'un des premiers à aborder la thématique au sens large et à mettre l'innovation technologique au cœur de sa sélection de valeurs au sein de l'ensemble des secteurs.

Plusieurs succès enregistrés

En dépit d'une année particulièrement compliquée, marquée par un pic de volatilité au mois de mars sur les marchés actions et des conditions de liquidité dégradées sur les marchés obligataires, plusieurs fonds se sont toutefois distingués par la qualité de leurs performances, à l'image de EdR SICAV Euro Sustainable Equity et EdR Fund Bond Allocation. La gamme de fonds actions et dettes émergentes (plus particulièrement EdR Fund Emerging Sovereign, EdR Fund Strategic Emerging et EdR India) a également tiré son épingle du jeu.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management s'est vu attribuer le prix *Most improved on gender diversity*, lors de la cérémonie des Gender Diversity Awards 2020, organisée par Citywire le 9 décembre. Le prix reflète la politique conduite pour augmenter le nombre de femmes talentueuses occupant des postes à responsabilité dans la gestion des fonds et dans d'autres départements.

Les actifs réels ont fait preuve de résilience

Du côté des actifs réels, nous bénéficions d'expertises diversifiées qui ont particulièrement fait preuve de résilience en 2020 que ce soit dans le domaine de l'immobilier, du *private equity* ou de la dette d'infrastructure.

La gamme d'investissements immobiliers, désormais regroupée sous la bannière Edmond de Rothschild REIM (France), continue de se diversifier afin de proposer des produits adaptés à la conjoncture actuelle et les portefeuilles ont plutôt bien résisté à la crise en 2020. Portée par les tendances de marché, la nouvelle activité de Dette Immobilière Privée a connu un lancement très encourageant avec 230,0 millions d'euros d'actifs levés au dernier trimestre 2020.

En apportant une réponse de long terme, l'approche en *private equity* a quant à elle montré toute sa pertinence dans ce contexte de crise sanitaire inédit. L'intégration systématique des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), au même titre que les risques financiers, a permis de développer des thématiques résilientes. Les treize stratégies qui composent la gamme ont ainsi bien traversé la crise et poursuivi leur développement en dépit de la situation.

Enfin, BRIDGE (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation) a lancé un 5^{ème} millésime bénéficiant de la longue expérience de l'équipe de gestion de la plateforme de dette d'infrastructure régulièrement récompensée. Il comporte deux stratégies, l'une de dette senior sécurisée de qualité *Investment Grade*, la seconde spécialisée dans la dette à plus haut rendement (Yield+) de qualité BB. La plateforme BRIDGE, lancée en 2014, dépasse aujourd'hui trois milliards d'euros d'encours levés.

BRIDGE s'inscrit pleinement dans le développement durable, à travers l'intégration des critères ESG et de l'empreinte carbone des différents actifs au sein de son processus d'investissement.

Une direction commerciale unifiée

Marie Jacot-Cardoen a été nommée Global Head of Distribution chez Edmond de Rothschild Asset Management à compter du 18 novembre 2020. Elle a pour mission de déployer la stratégie commerciale de l'*asset management* sur l'ensemble des géographies et de promouvoir l'intégralité de l'offre de gestion, comprenant les actifs liquides et les actifs réels. Elle est également en charge du développement de la gamme Investissement responsable auprès de tous les clients de l'*asset management*.

Son arrivée marque une étape supplémentaire dans la constitution d'une maison d'investissement de convictions unique et solide, couvrant tous les segments de clientèle (investisseurs institutionnels, partenaires distributeurs et conseillers en gestion de patrimoine indépendants).

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2020	2019	Évolution
Produit net bancaire	145.735	141.615	2,9%
Frais de gestion	-125.007	-133.623	-6,4%
- Frais de personnel	-68.814	-72.484	
. directs	-50.680	-54.063	
. indirects	-18.134	-18.421	
- Autres charges d'exploitation	-47.827	-51.945	
- Dotations aux amortissements	-8.366	-9.194	
Résultat brut d'exploitation	20.728	7.992	159,4%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	20.728	7.992	159,4%
Sociétés mises en équivalence	-1.516	-7.676	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-8.105	
Résultat courant avant impôt	19.212	-7.789	-346,7%
Coefficient d'exploitation*	80,6%	88,5%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Avec 33,5 milliards d'euros, les actifs sous gestion à fin de période de la gestion collective sont inférieurs au niveau enregistré fin 2019. La décollecte a été marquée dans la gamme allocation d'actifs et dettes souveraines (-1,8 milliard d'euros) et par des cessions d'actifs en gestion immobilière (-0,5 milliard d'euros). L'encours moyen de ce pôle baisse de -9,7%.

Les revenus connaissent des évolutions contrastées selon les activités :

- dans l'activité d'*asset management* de produits liquides (hors immobilier), les revenus sont stables, la baisse des revenus sur encours (-14 millions d'euros) étant compensée par la hausse des commissions de surperformance (+17,9 millions d'euros),
- dans l'activité de gestion immobilière, les encours moyens progressent de +8,0% entraînant une croissance des revenus sur encours (+12,2%). De surcroit, l'évolution favorable de l'activité d'acquisition permet d'enregistrer des revenus en hausse de +28,6%,
- en raison de la sortie de mandats significatifs, les revenus dégagés par l'activité de distribution de fonds de gestion d'actifs en Italie diminuent de -35% par rapport à 2019.

Au global, les revenus du pôle d'*asset management* augmentent de +2,9%.

Frais de gestion

Les frais généraux sont en nette baisse de -6,4% pour atteindre 125,0 millions d'euros contre 133,6 millions d'euros en 2019.

Les frais de personnel s'élèvent à 68,8 millions d'euros, inférieurs de -5,1% par rapport à 2019.

Les autres charges d'exploitation de la gestion d'actifs (56,2 millions d'euros) baissent de -8,1% entre 2020 et 2019.

Résultat d'exploitation

Conséquence des évolutions décrites ci-dessus, le Résultat brut d'exploitation augmente de +12,7 millions d'euros pour s'établir à 20,7 millions d'euros.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité ressort à 81% contre 88% en 2019.

Résultat courant avant impôt

En 2020, la contribution des entreprises mises en équivalence a été légèrement pénalisée par les pertes enregistrées sur les sociétés ERAAM et Zhonghai Fund Management Co. Ltd., dans lesquelles le groupe détient des participations. Finalement, le résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs ressort à +19,2 millions d'euros quand il était négatif à -7,8 millions d'euros en 2019.

Calculé sur les revenus de gestion (hors surperformance), le taux de marge est de 35 points de base en baisse de 1 point de base par rapport à 2019 (36 points de base).

Private equity

Faits marquants de 2020

- Plusieurs *closings* finaux importants : Privilège 2019 (111,2 millions d'euros) et Kennet V (223,0 millions d'euros)
 - *Closing* intermédiaire pour Transmission et Croissance I à 70,8 millions d'euros
 - Une cession et deux acquisitions pour ERES III, un rythme important de déploiement pour Privilege Access 2019 et Kennet V
 - Transmission & Croissance I a réalisé son premier investissement et a obtenu le label Relance
-

Le Groupe a continué de développer son expertise de capital-investissement tout au long de 2020 et, ce malgré le contexte si particulier de cette année.

La confiance des investisseurs s'est maintenue permettant ainsi de continuer nos levées. Nos équipes sont restées concentrées sur leurs portefeuilles, au plus près des dirigeants des entreprises. Nous avons adapté nos modes de travail et accéléré la digitalisation pour nos équipes et pour le service à nos clients.

Enfin, cette crise a confirmé le bien-fondé de nos convictions d'investissement : concilier innovation, rentabilité et impacts positifs à long terme au travers de stratégies de capital investissement qui répondent durablement aux enjeux sociétaux.

Fond de fonds : un dynamisme exceptionnel

Privilege Access, notre stratégie de fonds de fonds, a réalisé son *closing* final en juin 2020 à 111,2 millions d'euros, soit 47,7 millions d'euros au travers de Privilège 2019 FPCI et 63.5 millions d'euros sur Privilege 2019, sub-fund of Privilege Access S.C.A., SICAV-RAIF.

Privilege a continué le déploiement des deux véhicules sur 2020 avec douze nouvelles opérations en Europe et aux Etats-Unis, dont neuf engagements primaires et trois co-investissements directs.

Au 31 décembre 2020, Privilege Access a réalisé l'ensemble de ses 14 engagements prévus en primaire et 5 co-investissements. L'équipe a construit un portefeuille diversifié reflétant des convictions sectorielles fortes au travers de thématiques d'investissement telles que la technologie, la santé et les services financiers.

Fonds d'investissement buyout mid-cap : une stratégie solide

Le fonds ERES II confirme ses excellentes performances. Sur l'année, le portefeuille résiduel (deux lignes) est en hausse de plus de 20%. Ceci s'explique par la signature le 30 décembre de la cession de sa participation dans Fidelity Bank (encore soumise à l'approbation du Régulateur).

Les fonds ERES III sortent également renforcés de cette année 2020, grâce à une construction de portefeuille prudente, une diversification géographique et sectorielle et un recours mesuré à l'effet de levier (50% en dessous des pratiques de marché). Sur l'année, la valorisation du portefeuille a progressé d'environ 25%.

La cession d'un quart de sa participation dans Allegro a notamment contribué à cette performance :

Créé en 1999, Allegro est devenue la première plateforme e-commerce non alimentaire de Pologne et dixième opérateur mondial de commerce électronique. Son entrée en bourse le 12 octobre a connu un vif succès et en fait la plus grande capitalisation de la Bourse de Varsovie, faisant émerger une nouvelle Big Tech en Europe.

Les fonds ERES III ont également réalisé deux investissements en 2020 (Wella et MSTS) en profitant de prix attractifs dans l'environnement d'incertitude lié à la pandémie.

Wella est le numéro 2 mondial des produits capillaires professionnels (coloration). Il s'agit d'une opération de LBO primaire auprès de Coty Inc. Cette transaction vise à relancer l'activité commerciale de Wella et à améliorer son organisation opérationnelle.

MSTS est une entreprise américaine de services technologiques, centrée sur la gestion de créances clients et du crédit fournisseur aux entreprises.

Poursuite du déploiement dans la technologie

Kennet, stratégie spécialisée en capital croissance dans le secteur technologique, a réalisé un *closing* final en juillet 2020 de 223,0 millions d'euros, soit 22,7 millions d'euros au travers de Kennet V FPCI et 200,3 millions au travers de Kennet V SCSP.

La gestion financière de ces véhicules est assurée par une société britannique, Kennet Partners.

Kennet V a réalisé trois investissements dans des entreprises fournissant des solutions logicielles (Codility, Onfleet et Grip Events) et a construit, en parallèle, un important *pipeline* de transactions potentielles pour 2021. Kennet cible des sociétés autofinancées proposant une solution technologique « critique » pour la pérennité des modèles d'affaire de ses clients.

Transmission & Croissance : un fonds spécialisé sur la transmission des PME françaises

Transmission & Croissance, la stratégie de succession de PME lancée fin 2020 avec l'équipe de Trajan Capital a poursuivi sa levée de fonds.

Inspirée du modèle nord-américain à succès des *Search Funds*, l'objectif du fonds est de pérenniser l'indépendance des PME françaises en accompagnant une nouvelle génération d'entrepreneurs dans leur prise de fonction et leur remontée progressive au capital de ces sociétés.

Le fonds Transmission & Croissance I FPCI a procédé à un *closing* intermédiaire de 70,8 millions d'euros en novembre 2020.

Transmission & Croissance I a également réalisé son premier investissement dans AB Process, une PME spécialisée dans la robotisation des chaînes de production. AB Process accompagne ses clients, principalement dans le secteur de l'agroalimentaire dans leurs projets de robotisation en France et à l'international.

La stratégie a obtenu le label « Relance » du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Quadrant : une gamme de fonds de fonds dédiée aux clients privés

Le fonds de fonds maison, Quadrant III FPCI, a été construit en étroite collaboration avec les banquiers privés pour répondre aux besoins spécifiques de diversification de portefeuille. Quadrant III cible 6 investissements dans des expertises spécialisées de *private equity* : buyout mid-cap, transmission de PME, capital croissance en Afrique du Nord, dépollution des sols et développement urbain durable, hôtellerie haut de gamme et immobilier à valeur ajoutée.

Quadrant propose ainsi un socle d'allocation équilibré au travers de stratégies ancrées dans la productivité d'une économie réelle et des thématiques qui répondent durablement aux enjeux sociétaux.

Résultats détaillés de l'activité private equity

En milliers d'euros	2020	2019	Évolution
Produit net bancaire	5.475	5.209	5,1%
Frais de gestion	-6.681	-6.273	6,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-4.442	-3.870	
. <i>directs</i>	-3.871	-3.289	
. <i>indirects</i>	-571	-581	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-2.058	-2.212	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-181	-191	
Résultat brut d'exploitation	-1.206	-1.064	13,3%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	-1.206	-1.064	13,3%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	-1.206	-1.063	13,5%
Coefficient d'exploitation*	118,7%	116,8%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

La poursuite du développement des fonds de fonds favorise cette année encore le produit net bancaire du *private equity* qui ressort en hausse de +0,3 million d'euros par rapport à 2019.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation sont en hausse de +6,5% par rapport à 2019, pénalisées par l'enregistrement de charges de personnel exceptionnelles.

Résultat d'exploitation

En conséquence, la perte d'exploitation s'accroît de 13 points par rapport à 2019.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du *private equity* ressort négatif à -1,2 million d'euros quand il était de -1,1 million d'euros en 2019.

Autres activités et gestion propre

CONSEIL AUX ENTREPRISES

Faits marquants de 2020

- Malgré l'impact de la crise sanitaire, trente opérations conseillées confirment la bonne dynamique de l'équipe dans le contexte actuel
 - Une activité toujours forte dans les secteurs de la santé et de l'immobilier avec une percée du secteur de l'hôtellerie
 - La montée en puissance des opérations de levées de fonds notamment dans la Tech et le digital contribuant à la visibilité sur le marché
-

Le conseil aux entrepreneurs actionnaires, aux entreprises familiales, aux investisseurs financiers comme aux groupes industriels est une activité historique du Groupe. C'est un élément de différenciation de son modèle en France face à ses concurrents bancaires directs, grâce à sa capacité de proposer aux clients entrepreneurs une offre intégrée (ingénierie patrimoniale / M&A / banque privée). Edmond de Rothschild conseille ses clients sur les opérations en capital concernant leurs actifs industriels, commerciaux et immobiliers. Cela permet également de présenter à des investisseurs de type *family office* des actifs de diversification patrimoniale.

L'équipe se concentre sur le segment de marché des entreprises small et mid caps (10 millions d'euros à 1,5 milliard d'euros de taille de transaction). L'indépendance, l'absence de conflit d'intérêts et l'expérience unique de transactions avec des sociétés privées pour accompagner les clients en France et à l'étranger sont autant d'atouts différenciants.

Une bonne résistance de l'activité malgré l'impact de la crise sanitaire

Après une année 2019 record en termes de volume de transactions, nos activités ont bien résisté en 2020 malgré l'impact de la crise sanitaire. Les secteurs résilients, notamment la santé, l'énergie, la Tech et le digital ont continué à susciter l'intérêt des investisseurs.

Les trente opérations réalisées par l'équipe contre trente-trois en 2019 témoignent de sa mobilisation exceptionnelle et de sa bonne dynamique dans le contexte actuel, mais aussi de la montée en puissance de l'équipe de Lyon, ainsi que du travail effectué ces dernières années sur l'organisation interne.

L'année s'est aussi caractérisée par le renforcement des liens avec la banque privée, avec de nombreuses initiatives commerciales qui devraient continuer à porter leurs fruits. Les opérations avec les fonds d'investissement se sont renforcées grâce à la construction de relations fortes et de long terme, avec un nombre important de fonds, tant sur l'activité de cession et d'acquisition que sur l'activité de financement.

Dans l'activité de cession et d'acquisition, le secteur de l'immobilier a, comme l'an dernier, fortement contribué au chiffre d'affaires avec sept opérations conseillées dont trois dans le secteur de l'hôtellerie qui marque une percée significative.

Dans la santé et les services à la santé, secteur résilient et offrant des valorisations élevées, Edmond de Rothschild Corporate Finance confirme son expertise avec huit opérations en 2020. Deux d'entre elles ont marqué l'année en terme de taille et de visibilité. Il s'agit de l'entrée de Mérieux Capital Partners et Partners Group au capital des Laboratoires SERB et de l'entrée d'Ardian au capital du premier groupe libéral de biologie médicale Inovio.

Le secteur de la Tech et du digital poursuit sa montée en puissance. L'équipe a notamment conseillé la société Crime Science Technology, spécialiste des techniques forensiques et de sécurité dans sa levée de fonds auprès du groupe allemand Covestro, l'un des acteurs majeurs à l'échelle mondiale du polymère de haute technologie.

L'activité conseil en financement, clé pour l'obtention des missions, a été impliquée sur de nombreuses transactions de l'équipe et est primordiale tant d'un point de vue marketing que de l'intelligence de marché. Par ailleurs, cette activité devrait être encore plus sollicitée en 2021 avec le dénouement de toutes les aides d'Etat actuelles.

Une ambition renforcée

Toujours dans la volonté d'avoir l'organisation la plus adaptée au développement et à l'accélération de l'activité pour s'imposer comme l'un des leaders du small et mid caps français, l'année 2020 a également été marquée par le recrutement d'un directeur associé. Ce renfort contribue à accentuer les expertises sectorielles notamment dans les secteurs de l'éducation et de la cosmétique, comprenant déjà trois associés et quatre analystes.

Les liens avec la banque privée se sont encore renforcés. La cession des Laboratoires Biomega au groupe Bioclinic réalisée en forte synergie avec les équipes de la banque privée, restera parmi les opérations emblématiques de l'année.

En 2021, Edmond de Rothschild Corporate Finance entend ainsi poursuivre son développement grâce à la participation à de plus en plus d'opérations de place comme ce fût le cas en 2020. Le renforcement des expertises sectorielles, l'augmentation des opérations dites « primaires » en coopération avec la banque privée et une crédibilité accrue auprès des fonds d'investissement constitueront les principaux axes de développement pour 2021.

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2020	2019	Évolution
Produit net bancaire	36.254	73.028	-50,4%
Frais de gestion	-40.809	-44.021	-7,3%
- <i>Frais de personnel</i>	-21.856	-26.150	
. <i>directs</i>	-15.333	-19.042	
. <i>indirects</i>	-6.523	-7.108	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-8.058	-6.979	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-10.895	-10.892	
Résultat brut d'exploitation	-4.555	29.007	ns
Coût du risque	-59	-3	
Résultat d'exploitation	-4.614	29.004	ns
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-60	1.210	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	-4.674	30.214	ns
Coefficient d'exploitation*	105,8%	57,3%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2020 et limite sa baisse pour s'établir à 16,5 millions d'euros, -4,0 millions par rapport à 2019.

Gestion propre

Le Produit net bancaire du compte propre s'élève à 19,7 millions d'euros, en baisse de -32,7 millions d'euros par rapport à décembre 2019, sous l'effet de la non récurrence des revenus du portefeuille. Les résultats sur le portefeuille d'investissement s'élèvent à 12,5 millions d'euros.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation baissent par rapport à 2019 (-13,3%), en lien avec le niveau des revenus enregistrés et le recours au télétravail, permettant l'économie de certaines charges d'exploitation telles que les frais de déplacements.

Le Résultat brut d'exploitation ressort négatif (-3,5 millions d'euros) quand il était négatif de -2,5 millions d'euros en 2019.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à -4,7 millions d'euros quand il était de +30,2 millions d'euros en 2019.

Perspectives 2021

Si l'année 2020 aura été marquée par un contexte sanitaire mondial inédit, le début de l'année 2021 ne permet pas de lever totalement les incertitudes dans ce domaine.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild (France) va continuer de décliner la stratégie du Groupe fondée sur le « re-focus », la « typicité » et la recherche de collaboration et de synergies au sein du Groupe.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2020, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations suivantes :

Acquisition

- En mars 2020, Edmond de Rothschild (France) a acquis des actions de la société Financière Eurafrique et détient, désormais, 100% du capital de Financière Eurafrique au 31 décembre 2020.

Dissolution

- En juin 2020, Edmond de Rothschild (France) a sorti de son portefeuille de participation les titres de la Société Edmond de Rothschild Securities Hong-Kong Ltd suite à sa dissolution.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé s'élève à 3.909,9 millions d'euros, en diminution de

-1,1% par rapport au 31 décembre 2019 (3.954,5 millions d'euros).

Actif

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Caisse, Banques centrales, CCP	2.053.994	2.229.167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	157.323	171.859
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.341	3.719
Titres au coût amorti	6.521	10.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	48.600	234.936
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.160.185	876.774
Actifs d'impôt et autres actifs	236.234	177.972
Valeurs immobilisées	245.746	249.689
Total de l'actif	3.909.944	3.954.500

Passif

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.354.751	1.582.115
Dettes envers les établissements de crédit	22.143	88.276
Dettes envers la clientèle	1.830.461	1.603.964
Passifs d'impôts et autres passifs	252.107	249.488
Provisions	23.269	24.590
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	419.072	395.496
Intérêts minoritaires	8.141	10.571
Total du passif	3.909.944	3.954.500

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en baisse à 157,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 171,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, cette rubrique intègre essentiellement le portefeuille de *private equity* du groupe (138,1 millions d'euros) et des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (4,6 millions d'euros).

Les **titres au coût amorti** sont en baisse à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en baisse à 48,6 millions d'euros à fin 2020 contre 234,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit -79,3%. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en progression de +32,3% à 1.160,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 876,8 millions d'euros au 31 décembre 2019. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une progression de 107,3 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 175,3 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 20,1 millions d'euros à 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 245,7 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 249,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 1.354,8 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de -14,4% par rapport au 31 décembre 2019 (1.582,1 millions d'euros).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours baisse de manière significative (22,1 millions d'euros à fin 2020, contre 88,3 millions d'euros à fin 2019).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme et les comptes d'épargne. Elles augmentent globalement de 226,5 millions d'euros de date à date, soit +14,1%, pour s'établir à 1.830,5 millions d'euros au 31 décembre 2020. Cette augmentation résulte principalement, d'une part, de la progression des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 179,4 millions d'euros, ainsi que des comptes créditeurs à terme pour 77,4 millions d'euros et, d'autre part, de la diminution des autres dettes diverses pour 19,9 millions d'euros.

Les **provisions** sont stables à 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2020 (24,3 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une augmentation de +6,0%, à 419,1 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Engagements du groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Engagements de financement	282.507	292.492
Engagements de garantie	55.472	51.553
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	1.981	13.487

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 282,5 millions d'euros, contre 292,5 millions d'euros à fin 2019. Cette baisse est due à la progression des autorisations de découvert pour 2,3 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 12,3 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe augmentent de +7,6% pour s'établir à 55,5 millions d'euros (contre 51,6 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont baissé par rapport à 2019, ils s'élèvent à 2,0 millions d'euros (contre 13,5 millions d'euros en 2019).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Banque s'élève à 3.824 millions d'euros, en diminution de - 0,8% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 3.855 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.081.775	2.451.446
Concours à la clientèle	1.168.634	884.838
Autres comptes financiers	228.180	170.929
Titres et immobilisations	345.413	347.650
Total	3.824.002	3.854.863
Passif		
Opérations interbancaires	958.386	1.185.142
Dépôts de la clientèle	1.927.386	1.681.470
Dettes représentées par un titre	436.268	516.939
Autres comptes financiers	205.155	171.373
Dettes subordonnées	21.021	21.022
Capitaux propres	275.786	278.917
Total	3.824.002	3.854.863

À l'actif, la part des **comptes de trésorerie et opérations interbancaires** représente 54,4% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.082 millions d'euros contre 2.451 millions d'euros en 2019, soit une baisse de -370 millions d'euros (-15,1%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 2.054 millions à fin 2020, soit 53,7% du total du bilan de la Banque (contre 2.229 millions et 57,8% à fin 2019), en raison de l'amélioration de la situation de liquidité de la Banque et d'une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux négatifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en légère hausse, passant de 47 millions à fin 2019 à 28 millions à fin 2020.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 1.169 millions d'euros à fin 2020, contre 885 millions d'euros à fin 2019, soit une hausse de +32,1%. Celle-ci provient notamment des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières et une augmentation substantielle des crédits accordés à la clientèle.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 228 millions d'euros, à comparer à 171 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de +33,5%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élève à 345 millions d'euros au 31 décembre 2020, à comparer à 348 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de -0,6%, pour l'essentiel, en raison des retours de fonds sur les OPCVM de *private equity* et de la réévaluation du portefeuille des titres de participation et filiales.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 958 millions à fin 2020 (1.185 millions au 31 décembre 2019). Cette baisse provient essentiellement des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en augmentation de +14,6%, à 1.927 millions d'euros à fin 2020 contre 1.681 millions d'euros à fin 2019. Cette évolution résulte essentiellement de la hausse des autres dépôts à vue de la clientèle (+199 millions d'euros) et des dépôts à terme de la clientèle de +55 millions d'euros.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 436,0 millions d'euros contre 517,0 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des *Euro Medium Term Notes* (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des *Negotiable European Commercial Paper* - NEUCP et des *Negotiable European Medium Term Notes* - NEU MTN.

Les **autres comptes financiers** ressortent à 205,0 millions d'euros contre 171,0 millions d'euros à fin 2019, soit une hausse de +34 millions d'euros. Cette évolution est notamment due à l'évaluation des engagements sur marchés de devises.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 (montant identique au 31 décembre 2019), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2020	(1) 31.12.2019
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.522	130.522
Report à nouveau	65.319	71.213
Total	278.917	284.811

(1) Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **résultat net de l'exercice** s'affiche à -3,1 millions d'euros, à comparer à -5,9 millions d'euros pour l'exercice 2019, soit une hausse de +49,2%.

Compte de résultat de la Banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2020	2019
Produit net bancaire	141.033	159.829
Frais de personnel	-76.848	-77.012
Autres charges d'exploitation	-60.065	-58.527
Amortissements	-12.217	-12.101
Résultat brut d'exploitation	-8.097	12.189
Coût du risque	14	3
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-3.329	-18.080
Résultat exceptionnel	75	-42
Impôt sur les bénéfices	8.206	36
Résultat net	-3.131	-5.894

Produit net bancaire

À 141,0 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2020 est en baisse de -11,8% par rapport à celui de 2019 (159,8 millions d'euros).

Cette diminution de -17,8 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -32,5 millions d'euros par rapport à 2019. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2020 (-30,6 millions d'euros par rapport à 2019),
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de 13,3 millions d'euros (72,4 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros en 2019). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions sur flux (droits d'entrée et commissions de mouvements) ainsi que des honoraires de gestion.

Frais généraux et amortissements

À 149,1 millions d'euros, les **charges générales d'exploitation et amortissements** sont en augmentation de 1% par rapport à 2019 (147,6 millions d'euros).

Cette hausse de -1,5 millions d'euros est à décomposer en :

- une diminution du poste **frais de personnel** de -0,2% (76,8 millions d'euros en 2020 contre 77,0 millions en 2019),
- une augmentation de 2,6% des **autres charges d'exploitation** (60,1 millions d'euros en 2020 contre 58,5 millions en 2019),
- enfin, les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 12,2 millions d'euros en 2020 contre 12,1 millions en 2019.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le **Résultat Brut d'Exploitation** ressort à -8,1 millions d'euros contre 12,2 millions d'euros en 2019.

Éléments hors exploitation

Le solde net du **coût du risque** est positif comme en 2019, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les **gains ou pertes nets sur autres actifs** s'établissent à -3,3 millions d'euros contre -18,1 millions d'euros en 2019.

Le solde net du **résultat exceptionnel** est positif de 76 milliers d'euros.

L'impôt sur les bénéfices : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices présente un solde positif de 8,2 millions d'euros contre 36 milliers d'euros en 2019.

Le **Résultat Net** s'affiche à -3,1 millions d'euros, à comparer à -5,9 millions d'euros pour l'exercice 2019, soit une hausse de +2,8 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2020, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329 actions soit	100,00%
Autres personnes physiques	59 actions soit	NS
Total	5.538.388 actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2020.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 372.594 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 115.504 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement* (article D.441-6 du Code de Commerce)

A la clôture de l'exercice 2020, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.												
	Article D. 441-6° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	5					5	23					23
Montant total des factures concernées HT		77 222	0			77 222		578 935	00			578 935
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0%	0,095%	0,000%			0,095%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,904%	0,000%			0,904%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues HT												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement												

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique :

- avoir recensé, pour l'année 2020, deux comptes inactifs au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 81.854,34 euros;
- n'avoir recensé, pour l'année 2020, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des succursales existantes au 31 décembre 2020 :

- une succursale à Milan (Italie) sise Corso Venezia 36
- des établissements secondaires à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2020

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
SAS Edmond de Rothschild REIM (France)	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	Gestion d'actifs
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Financière Eurafrique	Banque
Immopéra	Autres
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
GRANDE BRETAGNE	
LCFR UK PEP Limited	Gestion d'actifs
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited	Gestion de fortune
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Secondary Opportunities S.A SICAR	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL	Gestion d'actifs
EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL	Gestion d'actifs
Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL	Gestion d'actifs
MONACO	
Edmond de Rothschild (Monaco)	Gestion de fortune

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	-69	-	-	-
FRANCE	829.340	270.552	774	16.641	-9.746	-8.672	-1.074
GRANDE BRETAGNE	125	125	-	82	-	-	-
HONG KONG	13	1	-	-16	-	-	-
ISRAEL	1.491	1.233	1	-505	-	-	-
LUXEMBOURG	1.704	12.742	-	12.056	-750	-993	243
MONACO	-	-	-	9.718	-	-	-
TOTAL	832.672	284.653	775	37.907	-10.496	-9.665	-831

Événements postérieurs à l'exercice 2020 :

L'incertitude encore existante face à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir quel sera l'impact de cette situation sur l'activité de la Banque et sur ses résultats futurs.

Néanmoins, la continuité d'exploitation de la Banque et du Groupe n'est pas remise en cause.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du Contrôle Interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux Autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants :

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance: du Comité d'Audit d'une part et du Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent composée de vingt-six collaborateurs en intégrant ceux des filiales et succursales. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs permanents et douze contrôleurs des risques dans les filiales et succursales, ainsi qu'un réseau de dix correspondants risques opérationnels, soit au total vingt-neuf personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale composée de sept collaborateurs,

- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne (EBA/GL/2017/11) du 21 mars 2018,
 - Règlement général de l'AMF,
 - Directive MIFID II,
 - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
 - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
 - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,
 - Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
 - IRS Revenue Procedure 2017-15, QI Agreement.
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs, le *private equity* et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle rédige, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au Directoire et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la Société est tenue par la Direction de la Comptabilité, qui est strictement indépendante des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Service Juridique, le Directeur Comptable et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Finance et Développement et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières. Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (*a minima* deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Edmond de Rothschild (France) est engagé dans une démarche environnementale depuis 2011. Cette démarche s'intègre dans la stratégie de développement durable du groupe Edmond de

Rothschild. Les mesures prises au niveau du groupe Edmond de Rothschild pour réduire ce risque sont présentées dans le rapport de Développement Durable.¹

Les mesures déployées spécifiquement au niveau d'Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans la partie *Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)* (« Gestion des risques financiers liés au changement climatique et à la transition énergétique ») du rapport annuel de Edmond de Rothschild (France).

¹<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/edmond-de-rothschild-rapport-de-developpement-durable-2019.pdf>

Déclaration de Performance Extra-Financière

Edmond de Rothschild (France) publie sa Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) pour la troisième année, en respect de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et du décret n°2017-1265 du 9 août 2017, et répond à la réglementation tout en présentant ses engagements pour une économie plus durable.

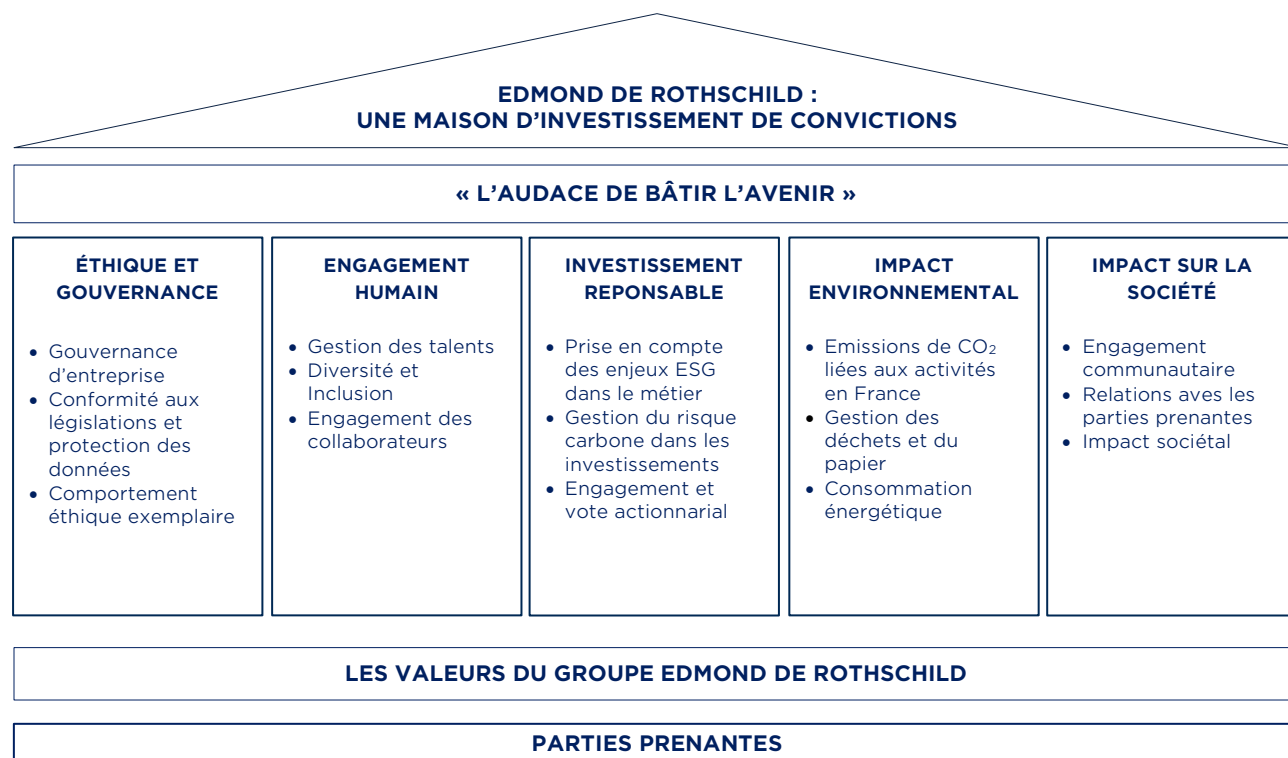
En tant qu'entreprise responsable tournée vers le futur, le groupe Edmond de Rothschild a pour volonté d'avoir un impact positif sur les enjeux sociétaux et environnementaux au travers de toutes ses activités.

Les enjeux extra-financiers matériels et importants identifiés pour le Groupe ont été regroupés en cinq piliers tels que présentés ci-dessous.

La présente DPEF aborde les principaux risques extra-financiers des quatre premiers piliers, identifiés pour Edmond de Rothschild (France) à partir des enjeux matériels du Groupe.

Les informations relatives à l'impact sur la société (cinquième pilier) sont présentées dans le rapport de développement durable du Groupe¹. Le rapport annuel de développement durable du Groupe fournit des détails et des éléments clés sur tous les enjeux matériels, les objectifs et les progrès accomplis vis-à-vis des engagements du Groupe pour l'intégration des risques liés au développement durable au sein de toutes ses activités et avoir un impact positif dans l'économie réelle.

Edmond de Rothschild (France) est signataire depuis 2011 du Pacte Mondial des Nations unies (UN Global Compact), et membre du Programme des Nations unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI). Ces deux initiatives ont pour but de promouvoir une meilleure application des principes de développement durable, notamment par l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses d'investissements et de risques.



¹ Voir le rapport de Développement Durable du groupe Edmond de Rothschild 2019: <https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/group/sustainable-development/rapport/edmond-de-rothschild-rapport-de-developpement-durable-2019.pdf>

Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Ce rapport couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), et de ses filiales (hors filiales et succursales à l'étranger). 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Modèle d'affaires

Le groupe Edmond de Rothschild est indépendant, à capital familial, spécialisé dans la banque privée et l'*asset management*. Il est également présent dans les métiers de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier, de courtage en assurances et d'administration de fonds. Il existe au sein du groupe Edmond de Rothschild une Direction de la Stratégie qui conduit les réflexions stratégiques auprès du Comité Exécutif. Elle repose sur la définition d'une vision déclinée en une feuille de route pour le Groupe et par métier.

Grâce à son expertise, le respect de ses engagements et la gestion coordonnée de l'ensemble des métiers, le groupe Edmond de Rothschild entretient une relation de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes. Le modèle d'affaires de Edmond de Rothschild (France) présenté ici reflète le modèle d'affaires du Groupe. Les détails concernant les activités des différents métiers de Edmond de Rothschild (France) sont présentés dans ce rapport de gestion.

Edmond de Rothschild est une Maison d'investissement de convictions fondée sur l'idée que la richesse doit servir à construire le monde de demain. Notre expertise d'entrepreneur engagé nous permet d'apporter des solutions innovantes créatrices de valeur.				
NOS VALEURS	NOS RESSOURCES	NOS CLIENTS	NOS ACTIVITÉS	NOTRE IMPACT
<p>PÉRIMÈTRE DE LA DPEF : FRANCE</p> <p>Nos valeurs se fondent sur l'entrepreneuriat, l'innovation et la volonté d'impact.</p> <p>Elles sont héritées d'une histoire familiale longue de plus de 250 ans.</p> <p>Un esprit pionnier et un entrepreneuriat engagé</p> <p>Pour nous, le succès se construit sur le long terme, avec prudence et réactivité, en conjuguant ardeur au travail et recherche permanente de solutions financières novatrices</p>	<p>716 collaborateurs en France</p> <p>Un engagement de long-terme assuré par un actionnaire unique</p> <p>Un Groupe familial indépendant et spécialisé depuis 250 ans</p> <p>33 implantations (8 en France) dans 16 pays</p> <p>Un modèle de croissance basé sur un écosystème fort pour soutenir l'innovation et construire le futur</p> <p>10 Fondations Edmond de Rothschild engagées dans plus de 100 projets</p>	<p>Clients individuels privés</p> <p>Investisseurs Institutionnels et semi-institutionnels</p> <p>Autres banques / Institutions financières</p> <p>Family Office</p> <p>Institutions financières de développement</p>	<p>banque privée Conseil et Conservation bancaire</p>	<p>7 Mds € gérés selon des stratégies ISR en France</p>
			<p>asset management Investissement pour clients institutionnels et privés</p>	<p>100% des encours de private equity en France sont gérés en intégration ESG</p>
			<p>immobilier Conseil et Investissement</p>	<p>54% d'augmentation des Mandats ISR dans la Banque Privée en France en 2020</p>
			<p>private equity Conseil et Investissement</p>	<p>9 stratégies d'investissement du Groupe couvrent + de 75% des ODD</p>
			<p>corporate finance Conseil</p>	<p>Sur l'économie réelle: Entreprises États Infrastructures Immobilier Etc.</p>
			<p>courtage assurance Conseil</p>	
Nous privilégions des stratégies audacieuses qui combinent performance de long-terme et impact afin de donner corps à nos convictions et ne jamais être déconnectés de l'économie réelle.				
Innovation dans la santé	Urbanisation et développement urbain	Création d'emplois	Transition énergétique et environnementale	
Amélioration des pratiques ESG des entreprises	Soutien au développement économique dans diverses régions	Développement des PME		

La banque privée est le métier historique du groupe Edmond de Rothschild. En France, elle a la capacité d'assembler proactivement des solutions et des expertises pour accompagner ses clients à chaque étape de la transformation de leur patrimoine.

Elle propose pour cela un accès à des investissements, des conseils et un service expert :

- Opération de M&A
- Planification financière
- Analyse patrimoniale
- Conseil en assurance-vie
- Prise en compte des contraintes patrimoniales propres à la cession d'une entreprise à capitaux familiaux
- Conseil en philanthropie
- Conseil en immobilier grâce à l'équipe d'experts intégrés au sein de Edmond de Rothschild Corporate Finance

Les entrepreneurs constituent l'une des premières sources de croissance en France pour la Banque. Les synergies fortes entre les diverses expertises permettent d'offrir des réponses adaptées en matière de transmission, d'augmentation de capital et de croissance externe.

L'offre de Edmond de Rothschild en *asset management* est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de conviction. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indicée en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme. Sa gamme de solutions d'investissements se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés.

Les activités de *l'asset management*, de *private equity*, d'immobilier et de gestion d'actifs sont placées sous la même ligne de métiers afin de constituer une offre d'investissement intégrée recouvrant toutes les classes d'actifs.

De plus, afin de renforcer ses capacités de distribution internationale, la création d'une SICAV française regroupant ses principaux Fonds Commun de Placement (FCP) ouverts a été créée.

Le capital-investissement est un métier d'importance stratégique pour le groupe Edmond de Rothschild car il apporte des solutions d'investissement à valeur ajoutée permettant de distinguer et valoriser notre offre de banque privée.

En France, avec plus de 25 ans d'expérience et plus de 750 millions d'euros sous gestion, le *private equity* est constitué de deux expertises : l'investissement minoritaire et les fonds de fonds.

Tous ces savoir-faire sont orchestrés pour permettre une création de valeur holistique sur le long terme.

Notre approche

L'analyse et la sélection des risques extra-financiers listés dans ce présent rapport ont été revus fin 2020 par les responsables des équipes concernées : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, le juridique, la gestion du risque et les ressources humaines. Les risques retenus ont été estimés être les plus représentatifs au regard des activités de Edmond de Rothschild (France).

De ce fait, de par la nature de son activité, l'économie circulaire, la lutte contre la précarité alimentaire et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et l'alimentation responsable, équitable et durable ne font pas partie des enjeux matériels du Groupe et n'ont pas été identifiés comme des risques significatifs pour Edmond de Rothschild (France).

Éthique et Gouvernance	Engagement Humain	Investissement Responsable	Impact environnemental
Gouvernance de l'entreprise	Gestion des talents	Prise en compte des enjeux ESG dans le métier	Émissions de CO ₂ liées aux activités en France
Conformité aux législations et protection des données des clients	Engagement des collaborateurs	Gestion du risque carbone dans les investissements	Gestion des déchets et du papier
Un comportement éthique exemplaire	Diversité et inclusion	Dialogue et Engagement	Consommation énergétique

Éthique et gouvernance

GOVERNANCE DE L'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise responsable, le groupe Edmond de Rothschild consacre tous ses efforts à renforcer continuellement son comportement prudent et diligent. Maintenir une gouvernance solide permet de maintenir les engagements pris et de fixer des objectifs de long-terme respectueux des enjeux auxquels la société est confrontée.

Politiques

La Gouvernance d'entreprise de Edmond de Rothschild (France) est régie par la Directive sur la Gouvernance d'Entreprise, déclinaison de la Directive Groupe sur la Gouvernance. Elle s'applique à Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild SA n'étant plus désormais une entité significative du groupe Edmond de Rothschild, n'y est plus soumise depuis la mise à jour de la Directive effectuée en décembre 2020.

Cette Directive répond aux obligations réglementaires applicables aux établissements de crédit ou aux sociétés de gestion ainsi qu'aux recommandations émanant des autorités de tutelle françaises, européennes ou suisses. Le Directoire assure la transposition de la directive Groupe en directive locale et s'assure de la bonne application de cette dernière. Cette directive est publiée sur le site Intranet France, mise à disposition pour tous les collaborateurs. L'engagement pris de communiquer régulièrement sur cette Directive est maintenu.

Le Groupe a également émis une Politique de Responsabilité Sociale, qui détaille notamment les démarches adoptées pour prévenir les atteintes envers les droits humains liées à ses activités et les libertés fondamentales défendues. Elle a été revue et mise à jour en 2020. Elle sera validée par le Comité Exécutif Groupe en 2021 et publiée sur le site Internet du Groupe.

Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes du gouvernement d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir la robustesse de ses instances de gouvernance, notamment en assurant une diversité de profils des membres de ses organes collégiaux afin que la compétence collective de

chacun d'eux permette tant la mise en œuvre et la gestion que la supervision de l'ensemble de ses activités.

Elle veille également à renforcer cette robustesse en tant que de besoin, et notamment dans le cas d'extension de ses domaines d'activité et/ou d'une évolution de ses obligations réglementaires.

Dans ce cadre, un nouveau membre du Conseil de Surveillance a été nommé en la personne de Madame Josepha Wohnrau, Directeur Juridique du groupe Edmond de Rothschild, qui est venue compléter la compétence collective du Conseil dans les domaines juridiques (droit bancaire et financier, droit commercial et droit des sociétés), judiciaires (notamment en matière de criminalité économique), de compliance et de lutte anti-blanchiment, et réglementaires.

De plus, afin de satisfaire à de nouvelles obligations applicables en matière de représentation équilibrée femmes-hommes au sein de ses organes collégiaux, Edmond de Rothschild (France) :

- Applique depuis 2020 les règles de mixité au sein de son Conseil de Surveillance avec une proportion de 40% de femmes et de 60% d'hommes au 31 décembre 2020,
- A mis en place en 2020 un processus de sélection des membres de Directoire garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque genre parmi les candidats afin de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de son Directoire.

Il est envisagé de renforcer encore davantage la diversité de profils et le pourcentage de femmes au sein du Conseil de Surveillance en 2021.

Edmond de Rothschild (France) veille par ailleurs à disposer d'un nombre suffisant de membres indépendants au sein du Conseil, en respectant les règles édictées en la matière par le Code Middledent, règles que le Conseil de Surveillance a décidé d'adopter volontairement.

Le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles.

Le Conseil de Surveillance s'appuie quant à lui sur les travaux d'un Comité d'Audit, d'un Comité des Risques et d'un Comité des Rémunérations, qui lui permettent de contrôler la bonne application de la stratégie d'entreprise en respect de la tolérance des risques définie par la Banque. Ces Comités assurent ainsi le bon fonctionnement des instances de contrôle au plus haut niveau de la gouvernance.

Une procédure relative à la vérification des critères de nomination et de renouvellement des membres

des organes de gouvernance a été mise en place en 2017. Dans ce cadre, les travaux de vérification portent sur l'honorabilité, la compétence individuelle et collective des membres, la disponibilité, le respect des règles de cumul de mandats, les conflits d'intérêt, et l'indépendance des membres, tant au regard des règles Middlednext que des règles UCITS V. Les diligences effectuées en 2020 préalablement aux nominations ou aux renouvellements de mandats n'ont révélé aucune anomalie aboutissant au rejet des candidats pressentis à un nouveau mandat ou à un renouvellement.

40% de membres indépendants composaient le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2020 versus 1/3 édicté par le Code Middlednext

La baisse de ce pourcentage est due à la nomination d'un membre supplémentaire au sein du Conseil de Surveillance qui n'a pas la qualité d'indépendant.

40% de femmes au sein du Conseil de Surveillance, versus 33% en 2019

Par ailleurs, suite à la pandémie de Covid-19 et aux mesures de confinement prises par les pouvoirs publics en France, rendant impossible la tenue en présentiel des réunions des organes de Gouvernance, Edmond de Rothschild (France) a su adapter l'organisation de celles-ci sans en bouleverser le calendrier, y compris celles relatives à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En effet, et selon la période concernée, les organes collégiaux ont pu se réunir autant de fois que nécessaire, soit à distance grâce au moyen de conférences téléphoniques ou de visio-conférences, soit en présentiel dans le strict respect des mesures sanitaires édictées.

Une cellule de crise, composée des membres du Directoire, et de salariés de la Direction Centrale des Risques, de la Direction des Ressources Humaines, de la Direction des Systèmes d'Information et des Moyens Généraux a été constituée dès avant le début du premier confinement afin d'activer le plan d'urgence, de poursuite d'activité et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de celui-ci au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie Covid-19. Les décisions prises au sein de cette cellule, telles que la généralisation du télétravail, la rotation des équipes, la fourniture d'équipements informatiques, la vigilance renforcée sur la cybersécurité, la communication renforcée avec les collaborateurs et avec la clientèle notamment ont permis de garantir la sécurité du personnel et de mettre en place les moyens humains et techniques nécessaires à un maintien satisfaisant des activités.

CONFORMITÉ AUX LÉGISLATIONS ET PROTECTION DES DONNÉES

L'environnement réglementaire en lien avec la responsabilité des entreprises et le devoir de transparence se renforce. Le respect et l'application des réglementations est fondamental pour le groupe Edmond de Rothschild, depuis sa fondation, afin de garantir la protection des clients, des opérations et des collaborateurs. Les systèmes de surveillance, les procédures d'alertes, les directives internes ou les formations conformité font partie des mesures mises en place par les équipes du Groupe pour s'assurer que les dispositifs nécessaires mis en place servent non seulement pour respecter les lois en vigueur mais pour anticiper leur implémentation dès que cela est possible.

Politiques

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place une politique interne en lien avec chaque thématique pouvant impacter soit ses activités, soit ses collaborateurs ou ses autres parties prenantes, notamment :

- Les cadeaux et avantages,
- La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Les abus de marché,
- Les conflits d'intérêts,
- Les mandats spécifiques.

Les politiques mises en place par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont adressées aux collaborateurs concernés du Groupe.

Un ensemble de politiques et de procédures définit la classification et les règles à adopter pour protéger la confidentialité des informations et répondre à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ce corpus documentaire a été diffusé et peut être consulté en permanence sur l'intranet France dans la rubrique « Ma sécurité au quotidien ». Le registre des traitements de la France a été constitué avant mai 2018 et continue d'évoluer en complète coordination entre les départements concernés et le Data Protection Officer (DPO). Une mise à jour du registre de Edmond de Rothschild (France) a été effectuée en 2020.

Le groupe Edmond de Rothschild est ainsi fermement engagé pour le respect permanent des réglementations et s'assure du comportement responsable de chacun pour une gestion stricte des risques.

L'objectif principal du Groupe est de maintenir une communication active sur les procédures et directives, ainsi que de revoir les politiques liées à l'éthique en 2021 pour une intégration des risques

extra-financiers, surtout dans le contexte particulier de la crise liée au Covid-19 et de ses conséquences sur les modes de travail.

Toutes les procédures liées à la conformité pour Edmond de Rothschild (France) sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs sur le site Intranet et classées par activité ou par métier selon la teneur de leur contenu.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild, les documents suivants sont mis à disposition des collaborateurs :

- Code d'Éthique du Groupe,
- Directive Groupe sur la Gouvernance d'entreprise,
- Directive Groupe LBA,
- Directive Groupe sur les relations d'affaires et transactions à risques accrus,
- Procédure Groupe sur l'échange d'information,
- Charte Legal & Compliance Group,
- Directive Groupe sur la surveillance consolidée,
- Politique d'exécution des ordres,
- Directive sur les sanctions financières internationales,
- Politique des risques du Groupe,
- Crossborder Directive Groupe,
- Directive Groupe sur les armes controversées.

Des dispositifs de contrôle internes permettent un suivi précis du respect de l'ensemble des réglementations, comme par exemple des veilles réglementaires menées conjointement entre la Direction juridique et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Des groupes de travail ciblés évaluent la juste valeur des législations et établissent le bon dispositif pour garantir le respect de leur implémentation. Trois niveaux de contrôle sont appliqués à toutes les activités exposées et améliorés par des actualisations constantes. Des systèmes de veille dans les dispositifs de contrôle sont menés par la direction juridique afin d'améliorer les dispositifs en place au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Des formations ciblées sont organisées pour les équipes concernées. Par exemple, pour la formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'est engagé à utiliser depuis 2015 un outil de formation digitale développé par l'AFG (Association Française de la Gestion Financière) et plus adapté aux métiers de la gestion d'actifs.

Côté banque privée, la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a développé un e-learning propre relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cet outil a été fait sur mesure par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent de Edmond de Rothschild (France).

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a également développé une formation abus de marché en e-learning, adaptée aux différents métiers.

Ces veilles actives pour le respect des réglementations garantissent que tous les collaborateurs confrontés à ces risques sont informés des évolutions réglementaires. Les Directions de la Conformité et du Contrôle Permanent et Juridique s'assurent en permanence du respect des politiques et directives mises en place.

En 2020, le contexte difficile imposé par la crise liée au Covid-19 a eu des effets sur beaucoup d'activités. Pourtant, les équipes de la Conformité et du Contrôle Permanent ont rapidement adapté leur fonctionnement et, de ce fait, leurs activités ou la gestion du service n'ont pas été impactés. Les équipes ont assuré la continuité de l'activité et l'organisation du service à distance lors des confinements et hors confinement, en respectant les mesures mises en place par les Ressources Humaines et la cellule de crise Covid-19. Les équipes ont remonté les séances du comité des risques au Directoire et l'ont informé qu'il n'y avait pas eu d'impact sur les missions de la Conformité.

Dans le cadre de la bonne application de la réglementation du travail, tous les principaux risques réglementaires identifiés ont fait l'objet de fiches de risques opérationnels dans lesquelles les procédures applicables et les dispositifs en vigueur pour la prévention des risques sont rappelés. Le Comité des risques de la Banque analyse une fois par an, en présence des Ressources Humaines, les indicateurs liés à ces fiches de risques et s'assure de la bonne application des procédures. La Banque a également mis en place des formations sur le droit du travail pour les managers.

La Directrice des Ressources Humaines en France reporte directement au DRH Groupe et participe au Directoire de Edmond de Rothschild (France). Ainsi, le respect du droit du travail est un engagement transversal qui fait l'objet d'une attention permanente et de points réguliers au Directoire. Par ailleurs, les organes internes de contrôle sont en charge de proposer des améliorations probables pour assurer une maîtrise des risques optimale.

Protection des données

Le groupe Edmond de Rothschild a intégré les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avant la date fixée par la réglementation, en avance sur le calendrier réglementaire européen.

Un Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et un Data Protection Officer (DPO) renforcent les équipes de contrôle interne et s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées.

De même, le DPO accompagne de façon ciblée, les départements et filiales dans leur mise en conformité. Des campagnes de sensibilisation sont également développées de façon constante : en 2020, 90% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) ont suivi le e-learning RGPD lancé en 2019.

Une nouvelle campagne de certification via le e-learning RGPD révisé a également été relancée en 2020. De plus, tous les nouveaux collaborateurs suivent une sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGPD depuis 2020. Un suivi permanent des contrats avec les sous-traitants est effectué et, si nécessaire, mis à jour en conformité avec le règlement.

Les projets informatiques sont analysés, conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches «RGPD & Sécurité» remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de «privacy by design» et «privacy by default». Les applications informatiques gérant des données confidentielles et à caractère personnel font également l'objet d'un plan de mise en conformité et d'évolutions constantes pour renforcer la sécurité autour des données et de leur accès.

Enfin, une douzaine d'analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité au règlement. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du groupe pour la mise en conformité RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par la France.

97% des sous-traitants ont inclus les clauses RGPD dans leur contrat établi avec Edmond de Rothschild (France).

0 incident ayant nécessité une notification à l'autorité en 2020.

UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE EXEMPLAIRE

Le groupe Edmond de Rothschild maintient son objectif d'exercer son métier de manière responsable et exemplaire. Le comportement des collaborateurs et des dirigeants au regard de la réglementation et des règles internes est une priorité pour assurer le bon fonctionnement des activités du Groupe et pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs. L'éthique, l'intégrité et la transparence sont intrinsèquement liées aux valeurs familiales du groupe Edmond de Rothschild et au sens aigu de ses responsabilités.

Politiques

Le Code d'Éthique du Groupe constitue une des principales politiques internes, appliquée par la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent. Le respect absolu des règles d'éthique édictées dans ce dernier se traduit par un contrôle rigoureux de son application dans tous les métiers de la Banque.

L'objectif permanent est de renforcer les procédures internes et les communications de sensibilisation pour tous les collaborateurs sur l'importance de se référer au Code d'Éthique en tout temps.

Le contenu de ce Code est disponible sur le site Intranet pour chaque collaborateur. Il rappelle, précise et complète les dispositions législatives et réglementaires, ainsi que les usages et les meilleures pratiques déontologiques.

Il est prévu en 2021 de revoir le Code d'Éthique du Groupe pour y intégrer la gestion des risques extra-financiers.

Les procédures internes, les Comités d'Audit, de Risque et de Conformité et contrôle permanent garantissent sa bonne application, dans le cadre de tolérance des risques que le Groupe a définis. Les dispositifs mis en place par ces Comités, tels que la politique des risques, la charte interne des risques ou les procédures à disposition pour chaque cas spécifique identifié facilitent la gestion robuste des instances de gestion et de contrôle.

Tous les ans, l'ensemble des collaborateurs concernés est tenu de suivre une formation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

D'autre part, les procédures de Edmond de Rothschild (France) s'appuient sur l'obligation préalable fondamentale de connaître son client et rappellent les obligations de la Banque en termes de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. Sont également couvertes, la prévention des abus de marché, les dispositions déontologiques applicables aux collaborateurs et les

règles relatives à l'utilisation des moyens informatiques et de communication

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent a mis en place des procédures d'alerte pour permettre à tous les collaborateurs d'identifier des comportements non éthiques ou un manquement quant au respect des réglementations et législations en vigueur. Des contrôles internes visant au bon suivi des dispositifs en place contribuent au bon fonctionnement des directives en place et des outils mis à disposition de tous.

Tout collaborateur se doit, à tout moment, d'exercer son activité avec la loyauté, la compétence, le soin et la diligence qui s'imposent, au mieux des intérêts des clients et de toutes les parties prenantes. Le dispositif des procédures d'alerte garantit la confidentialité totale au collaborateur. Le processus d'évaluation annuelle de la performance rappelle également les principes éthiques qui incombent à chacun.

0 sanction pénale ou liée à la corruption

0 alerte liée à des comportements non éthiques identifiée dans l'année

L'organisation du groupe Edmond de Rothschild en filières métiers permet notamment le renforcement d'une surveillance consolidée selon chaque ligne de métier par la holding suisse Edmond de Rothschild Holding SA, entité faitière du Groupe.

Des mesures solides pour lutter contre la corruption et l'évasion fiscale

Edmond de Rothschild (France) ne dispose d'aucune filiale dans les paradis fiscaux. L'engagement du Groupe pour la protection du système financier se traduit notamment par ce choix, dans le but de maintenir et renforcer la confiance de l'opinion publique. Dans ce contexte, le devoir de déclaration du groupe Edmond de Rothschild vise le niveau élevé de transparence nécessaire pour assurer la confiance de ses clients et de ses parties prenantes sur le long terme.

Le Code d'Éthique du Groupe fournit le cadre global pour toutes les thématiques pertinentes à ses activités, y compris celles qui touchent à l'évasion fiscale. Il mentionne notamment que « le groupe Edmond de Rothschild applique une approche basée sur les risques visant à n'entrer en relation d'affaires qu'avec des clients dont les avoirs sont en conformité avec leurs obligations fiscales. »

Les collaborateurs du Groupe respectent les codes de conduite édictés par les entités à cet effet. Une procédure existe au niveau du Groupe réglant «l'échange d'information intragroupe dans le cadre de la surveillance consolidée» et ce document décrit en détail les règles à suivre concernant la gestion des risques liés, entre autres, à l'évasion fiscale. Une troisième procédure Groupe sur le « Traitement des alertes transactionnelles » complète ce cadre.

Le dispositif anti-corruption mis en place inclut des mesures de suivi des risques de corruption, avec une cartographie des risques de corruption par entité, la procédure de faculté d'alerte des collaborateurs et les règles relatives aux cadeaux et invitations. Des emails de sensibilisation et des formations digitales sont également en place.

Edmond de Rothschild (France) a mis en place un dispositif conforme aux normes prévues dans le cadre de l'échange automatique d'informations (EAI) adopté par la France. Ce dispositif adresse à l'ensemble des collaborateurs les principes d'échanges automatiques d'information. De plus, sont compris dans la documentation client, les éléments nécessaires à l'échange automatique d'information pour les pays signataires d'un accord d'échange avec la France.

Ce dispositif s'ajoute à celui de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui prend en compte la fraude fiscale dans ses critères de surveillance des opérations et déclarations de soupçon.

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent supervise ces mises en place et leur bonne transmission aux acteurs concernés.

Engagement Humain

GESTION DES TALENTS

La mission principale des Ressources Humaines est de se positionner en partenaire incontournable des métiers et des filières. La volonté de faire du groupe Edmond de Rothschild un employeur de référence passe par l'efficacité collective et le renforcement des compétences pour l'atteinte des objectifs individuels et communs. Le Groupe s'assure donc que le partage d'une vision commune soit intégré et renforcé au sein de toutes les activités.

Politiques

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents représente un objectif primordial pour le groupe Edmond de Rothschild. Les processus et outils de recrutement et de mobilités internes sont régulièrement optimisés. Une politique dédiée s'assure de l'adéquation entre les stages proposés et les profils des étudiants afin de garantir les meilleurs résultats pour les jeunes en formation. Elle définit également les engagements en faveur de la formation et de l'accompagnement des stagiaires. La Direction des Ressources Humaines évalue et adapte la politique selon les évolutions du marché, les spécificités des stages mis en place et l'ambition stratégique du Groupe.

D'autre part, une Politique de Responsabilité Sociale du Groupe s'adresse à l'ensemble des collaborateurs et aborde des thèmes essentiels, notamment:

- Le respect des droits de l'Homme
- Les processus de recrutement
- La rétribution, la mobilité et la promotion
- L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle
- Culture du dialogue et du travail d'équipe.

En 2020 la Politique de Responsabilité Sociale du Groupe a été mise à jour. Elle sera encore développée en 2021 et publiée sur le site Internet du Groupe. D'autres politiques visant à formaliser certains processus seront étudiées en 2021. Cet exercice a été retardé en 2020 suite à l'urgence imposée par la crise liée au Covid-19 et les décisions gouvernementales imposant le confinement.

Les Ressources Humaines sont engagées à faire en sorte que l'expérience des collaborateurs soit une réussite tout au long de leur carrière au sein du Groupe, et ainsi sont constamment à la recherche d'amélioration des processus en place, notamment sur les axes spécifiques suivants :

- Identification et recrutement des meilleurs talents,
- Intégration des nouveaux arrivants,
- Gestion de la performance,
- Écoute, évaluation et feedback,
- Formation et développement,
- Mobilité interne et rétention des talents
- Gestion provisionnelle des emplois et des compétences,
- Reconnaissance et avantages sociaux.

Les processus et outils de recrutement et de mobilité interne permettent de garantir que les candidatures sont examinées en fonction des compétences et de l'adéquation au poste, ce qui permet d'exclure toute forme de discrimination. Le Groupe est notamment activement présent sur les réseaux sociaux, puissants vecteurs de partage de ses engagements sociétaux dans ces domaines.

95,1% de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2020

Malgré le contexte de la crise sanitaire, Edmond de Rothschild (France) continue à être présent aux côtés de nombreux étudiants d'écoles et d'universités au travers de divers événements dans le but de créer un vivier de jeunes talents et de participer activement à leur formation professionnelle. Les forums de recrutement n'ont pas tous eu lieu à cause de la crise sanitaire, et la Banque a participé en 2020 au seul forum de l'ESCP Europe Investment Banking.

La Banque a accueilli quinze jeunes en contrat d'alternance et/ou de professionnalisation en 2020.

Edmond de Rothschild (France) a également accueilli malgré le contexte sanitaire 96 étudiants en stage, leur permettant d'accompagner les équipes au travers des différents métiers. La volonté de la Banque d'attirer les meilleurs profils, de valoriser leurs talents, de développer leurs compétences et de les guider dans l'apprentissage de leur futur métier n'a donc pas failli en 2020

Dix jeunes en apprentissage ou en stage ont été recrutés au sein de Edmond de Rothschild (France) au terme de ces expériences.

Pour maintenir le développement des compétences dans le contexte très particulier de l'année 2020, le programme d'intégration des nouveaux collaborateurs a été revu sous forme de e-learning et de webinaire afin de s'adapter aux nouvelles conditions de travail, à savoir le travail à distance. Il sera implémenté et déployé en présentiel dès 2021.

Par ailleurs, des programmes de développement ciblés ont été revus et modifiés afin de s'adapter au travail à distance et répondre au mieux aux enjeux

auxquels le Groupe est confronté. Le développement des talents est un élément clé de la stratégie du Groupe et les programmes de formation doivent y apporter une réponse adaptée.

Ces programmes sont disponibles pour l'ensemble des collaborateurs sur le site Intranet. Ils ont été conçus pour répondre au contexte actuel inédit, comme par exemple sur l'efficacité personnelle lorsque l'on travaille à distance, et aux enjeux stratégiques et besoins des métiers, et permettre à chacun un apprentissage, un développement et un perfectionnement personnel continus.

Le programme de formation managériale, qui avait été remanié en 2019 adresse un certain nombre de thématiques, dont celle du changement et de la transformation. Ce nouveau format, qui mixait notamment de l'apprentissage personnel, du présentiel et du digital, permettant ainsi de créer une communauté et un lieu d'échange pour les managers a été adapté, dans sa forme, pour faire face au contexte sanitaire, mais également dans son contenu afin d'y aborder les challenges du management à distance, qui a été en 2020 un véritable défi pour les managers.

Le programme d'expertise métiers a continué son développement et offre quant à lui des formations techniques pour les différentes fonctions présentes au sein du Groupe, mais également des programmes de formation développés pour les lignes de métiers, tels que la banque privée ou la gestion d'actifs, et ceci afin de répondre le plus spécifiquement possible aux enjeux rencontrés par chacune d'entre elles.

Pour les autres formations, y compris pour les formations réglementaires, une revue des différents programmes existants au niveau du Groupe est régulièrement faite par les équipes des Ressources Humaines afin d'optimiser l'offre, d'assurer un niveau de qualité identique à l'ensemble des collaborateurs et de fournir des solutions toujours plus adaptées aux besoins en constante évolution, notamment sur la manière de dispenser ces formations dans le contexte unique de 2020.

93,8% des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2020

ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

Renforcer l'engagement en donnant du sens aux activités du quotidien est une mission primordiale des Ressources Humaines du Groupe. Entreprise familiale depuis sa création, l'alignement des activités avec les valeurs qui sont les siennes depuis toujours s'inscrit dans la dynamique de croissance sur le long terme et permet aux collaborateurs d'incarner ces valeurs dans leur quotidien.

Politiques

Divers engagements clés permettent aux Ressources Humaines de renforcer les synergies et la communication au sein des diverses équipes. Le dialogue permanent entre les collaborateurs, la Direction et les Ressources Humaines permet l'adhésion de tous aux transformations inhérentes au secteur bancaire. L'évaluation annuelle de la performance représente un élément clé pour les Ressources Humaines. Ce processus permet de recueillir les éléments qualitatifs et quantitatifs permettant d'évaluer le niveau de performance et d'engagement du collaborateur.

Le contexte de la crise sanitaire en 2020 a impacté divers projets, dont la mise en place des moyens permettant un accroissement du nombre de participants à ce processus. Les outils de communication digitaux ont freiné les échanges humains et les rencontres permettant de booster la participation.

Toutes les entités du Groupe ont la possibilité de s'associer à un programme soutenu ou développé par les Fondations Edmond de Rothschild ou de proposer un ou des programme(s) en lien avec les thématiques chères au Groupe telles que l'éducation, ou l'entreprenariat à impact social et environnemental positif. Les organes de direction des entités du Groupe supervisent et valident ces engagements. La Charte d'engagement sociétal du Groupe, qui fournit le cadre pour les collaborateurs souhaitant s'impliquer dans des programmes d'engagement sociétal a été revue en 2020 mais n'a pas pu être étoffée et publiée suite à la crise sanitaire.

L'évaluation annuelle de la performance s'inscrit dans une démarche de progrès continu. Les critères fixés dans le processus d'évaluation sont alignés avec le modèle de leadership du Groupe.

Le pack culture, mis en place en 2019, a permis de formaliser l'implémentation et la déclinaison des 10 principes de comportement du Groupe. Avec ces 10 principes, le groupe Edmond de Rothschild a établi une boussole commune qui guide la progression du Groupe dans ce domaine. Ils ont été également intégrés au processus d'évaluation annuelle de la performance en 2020.

Par ailleurs, l'évaluation annuelle de la performance permet également à chaque collaborateur d'alerter son supérieur hiérarchique sur sa charge de travail et ses préoccupations en matière d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle le cas échéant.

Des dispositifs d'alerte et des procédures de prévention sont en place au niveau opérationnel pour permettre au management de proximité de prévenir les difficultés.

Enfin, une négociation sur la Qualité de Vie au Travail contenant des indicateurs de suivi est toujours en cours, retardée par la crise sanitaire et le contexte difficile. Elle aboutira à la signature d'un accord et à la diffusion d'une Charte de bonnes pratiques destinée à garantir l'équilibre vie privée-vie professionnelle et en particulier le droit à la déconnexion.

90% des collaborateurs ont participé à l'évaluation annuelle de la performance en 2020 (donnée au 8 février 2021)

Le groupe Edmond de Rothschild privilégie les perspectives d'évolution en interne et s'appuie pour y parvenir sur des outils d'accompagnement et de communication.

Des entretiens de carrière sont organisés par les Ressources Humaines. Ils offrent une opportunité unique pour créer une relation de confiance durable, via un dialogue sincère et transparent. Ils permettent aux collaborateurs de mettre en avant leurs besoins de développement et/ou de formation et d'évoquer leurs souhaits d'évolution.

Ces entretiens permettent notamment aux managers et aux Ressources Humaines d'appuyer le projet professionnel des collaborateurs et de développer des opportunités de carrière en interne, afin de favoriser la mobilité interne.

Un Comité dédié à ce sujet a été créé en 2015 dans le but de faire converger les besoins liés à la gestion des compétences et talents d'une part, et de développement des collaborateurs de l'autre.

Le Groupe investit sur la mobilité interne car il s'agit d'un axe prioritaire de sa stratégie de Ressources Humaines, d'une part en s'assurant d'avoir les ressources et compétences adéquates, d'autre part en contribuant à la promotion des talents en interne, tout en favorisant le bien-être des collaborateurs.

16 collaborateurs de Edmond de Rothschild en France ont bénéficié d'une mobilité interne en 2020 dont 38% sont des femmes

DIVERSITE ET INCLUSION

Le groupe Edmond de Rothschild impose un traitement équitable des collaborateurs et leur garantit l'absence de discriminations. Que ce soit lors du recrutement, d'une mobilité interne ou tout au long de la carrière du collaborateur, le Groupe s'attache à valoriser les compétences et à lutter contre toute forme de discrimination.

Politiques

La non-discrimination est un principe qui irrigue l'ensemble des processus des Ressources Humaines. La Direction Groupe des Ressources Humaines et les Comités Exécutifs des diverses entités surveillent ces points et supervisent le respect des processus en place.

Une commission « avenir professionnel » réunissant Direction et partenaires sociaux se tient deux fois par an. Au cours de ces réunions différents indicateurs sont présentés qui permettent de garantir l'absence de discrimination.

Le groupe Edmond de Rothschild considère la diversité des parcours ou des âges comme une nécessité et comme un moyen de répondre au mieux aux besoins du marché, promouvoir de nouvelles perspectives et être plus innovant. Autant de sujets sur lesquels le Groupe est engagé pour garantir l'égalité des chances. La Politique de Responsabilité Sociale du Groupe traite ces thèmes. Celle-ci a été revue et mise à jour en 2020 afin de détailler certains points pour y détailler les engagements et convictions du groupe. Elle sera validée en 2021 et publiée sur le site Internet du Groupe.

La Direction des Ressources Humaines a fixé comme objectifs notamment d'augmenter le taux d'embauche des femmes sur le total des embauches entre 45% et 55% et de réaliser plus de 90% des entretiens annuels de performance et entretiens avec les Ressources Humaines avant le départ en congé maternité pour les collaboratrices concernées. D'autre part, le Groupe s'est engagé à procéder à deux embauches par an de personnes ayant la reconnaissance de travailleur handicapé.

La promotion du principe d'égalité professionnelle entre les hommes et femmes est un élément majeur de la politique Ressources Humaines.

Un accord a été signé en 2019 avec les partenaires sociaux sur le sujet. Il prévoit plusieurs mesures de nature à garantir l'égalité en matière de recrutement, rémunération, accès aux postes d'encadrement les plus élevés. Edmond de Rothschild (France) a publié en 2019 un index d'égalité professionnelle.

Même si l'objectif est d'améliorer encore cet index, ce score démontre l'engagement fort du Groupe sur ce sujet.

81 points sur 100 : résultat de Edmond de Rothschild (France) dans l'index d'égalité professionnelle

47% de femmes cadres dans la population totale des cadres au sein de Edmond de Rothschild (France)

D'autres mesures de travail sont également prises en faveur de la diversité générationnelle et des personnes handicapées. Les Ressources Humaines sensibilisent régulièrement les managers sur ces différents sujets, notamment dans le cadre des formations et des communications directes auprès de l'ensemble des collaborateurs sur ces thèmes.

Un module spécifique portant sur la diversité figure dans le programme de formation au Droit du travail qui est proposé aux managers depuis 2016. A ce jour, plus de 100 managers ont été formés.

L'accord sur le handicap signé en juin 2015 pour les sociétés de l'Unité Économique et Sociale (UES), pour une période de 3 ans a été renégocié en 2018. L'un des engagements de cet accord consistait à porter le taux d'emploi de collaborateurs handicapés à 1,3% pour fin 2017. Il était à 2% à fin 2020, conforme aux engagements pris. Ces bons résultats sont dus en partie à la formation de l'équipe des Ressources Humaines, qui a également sensibilisé les managers de manière importante.

Edmond de Rothschild (France) négocie avec l'Etat et les partenaires sociaux un nouvel accord triennal (2021-2023) et s'est fixé comme objectif d'augmenter ce taux d'emploi à 3%.

Une mission handicap continue de faire vivre l'accord, sensibiliser et associer les collaborateurs, suivre la situation des personnes handicapées dans le Groupe, et gérer le budget alloué. Les Ressources Humaines accompagnent également ces collaborateurs lorsqu'ils ont besoin d'aménagements de poste spécifiques (environnement de travail, organisation du travail ou autres) en sollicitant des ressources extérieures lorsque cela est nécessaire (des ergonomes par exemple). Une campagne d'information et de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs sur le sujet, prévue en 2020 mais repoussée en raison de la crise sanitaire, va être menée au premier trimestre 2021.

La Banque est également engagée sur la thématique de la diversité générationnelle. Ainsi, une attention particulière est également portée à l'absence de discrimination par l'âge. Dans le cadre de la gestion des « Senior », l'équipe des Ressources Humaines accompagne les collaborateurs approchant de l'âge de la retraite afin de leur permettre une transition sereine et adaptée à leurs besoins. Les salariés seniors bénéficient ainsi d'un accompagnement spécifique qui peut notamment donner lieu à plusieurs entretiens personnalisés ainsi qu'à des bilans de situation de retraite. Une formation « préparer sa retraite » leur est systématiquement proposée.

En outre, une procédure de prévention des risques psychosociaux (RPS) existe depuis plusieurs années. Elle prévoit notamment la possibilité de mener des enquêtes conjointes entre la Direction et les partenaires sociaux et de proposer des pistes d'amélioration des outils de prévention.

L'ensemble de l'équipe Ressources Humaines a été formée à la détection, la prévention et le traitement des RPS grâce à un outil de formation : « Pétillance ».

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire la Direction des Ressources Humaines porte une attention particulière à la prévention des Risques Psycho-Sociaux. Plusieurs formations et/ou sensibilisation sur ce sujet ont été développés en 2020 et vont être proposées aux managers et aux salariés début 2021 pour compléter la sensibilisation qui est déjà faite à l'occasion de la formation au droit du travail dispensée aux managers.

Relations sociales

Un Comité Économique et Social a été élu en décembre 2018 pour l'UES Edmond de Rothschild (France) qui regroupe Edmond de Rothschild (France) et quatre filiales. Près de 60% des salariés ont participé à cette élection, qui s'est déroulée grâce à un vote électronique.

La Direction a souhaité conserver une réunion mensuelle du CSE et l'ensemble des réunions prévues se sont tenues en 2020 malgré la crise sanitaire. Les partenaires sociaux ont été associés à la gestion de la crise et informés à chaque modification du protocole sanitaire. Quatre accords ont été signés en 2020 avec les délégués syndicaux dont un a porté sur la gestion des congés pendant la période de confinement.

Santé et sécurité

La santé, sécurité et bien-être au travail des collaborateurs est au cœur des préoccupations de Edmond de Rothschild (France) en particulier pendant la période de crise sanitaire traversée en 2020. Les Instances Représentatives du Personnel ont été régulièrement informées et consultées tout au long de l'année sur l'ensemble de leurs prérogatives.

Un protocole sanitaire a été rapidement communiqué à l'ensemble du personnel et mis à jour en fonction des évolutions de la pandémie et de la réglementation. A ce jour, aucune contamination sur le lieu de travail n'a été signalée. Le télétravail a été favorisé et continue à être largement pratiqué. Du fait de la durée de la crise, la Direction s'est toutefois assurée que les salariés qui le souhaitent puisse revenir sur leur lieu de travail afin de les préserver des Risques Psycho Sociaux.

Une négociation sur la Qualité de Vie au Travail a été menée tout au long de l'année et devrait aboutir dans le premier semestre 2021 à la signature d'un accord. Compte tenu des circonstances particulières de 2020, l'indicateur d'absentéisme utilisé pour évaluer le bien-être au travail n'est pas pertinent.

Au-delà des mesures spécifiques prises pour gérer la crise sanitaire, la sécurité physique des salariés est garantie par un niveau très élevé de mesures de sécurité des locaux et des personnes. La sécurisation des locaux de travail est assurée par une équipe d'agents formés et présents pendant la totalité des heures d'ouverture des locaux.

Les salariés en contact régulier avec la clientèle ont également reçu une formation à la gestion des situations difficiles.

Les accidents de travail font l'objet d'une communication trimestrielle à la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail. Pour chaque accident, la Direction indique les mesures qui sont prises pour prévenir leur survenance et les éventuelles mesures correctrices. Le taux de fréquence des accidents au travail était de 2,01¹ en 2020 (1,74 en 2019) et le taux de gravité était de 0,01² (0,03 en 2019).

Des collaborateurs ont été formés par l'entreprise et disposent de la qualification « Sauveteur Secouriste du Travail ». Alors que la loi prévoit un recyclage tous les deux ans, la Direction a fait le choix de proposer une formation de mise à niveau tous les ans aux SST.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) sont mis à jour chaque année après consultation de la CSSCT et du médecin du travail.

¹ Nous calculons le taux de fréquence avec la formule : $\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

² Nous calculons le taux de gravité avec la formule : $\frac{\text{Nombre de journées indemnisées} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

L'Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable. L'Investissement Responsable (IR) est au cœur des activités de Groupe et l'expertise des équipes dans l'*asset management* et la banque privée accompagne les transformations qui s'opèrent au sein du secteur en apportant des solutions concrètes aux enjeux actuels.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LES INVESTISSEMENTS

Le pilier Investissement Responsable fait référence aux enjeux matériels suivants :

- Gestion du risque carbone et transition énergétique,
- Intégration de critères ESG dans l'analyse financière,
- Sélection positive dans la gestion d'actifs,
- Engagement, dialogue et vote actionnarial,
- Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD),
- Investissement d'impact,
- Investissement thématique.

Politiques

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour l'Investissement Responsable (IR) et la prise en compte des enjeux ESG est formalisé dans la Politique d'Investissement Responsable produite par les équipes spécialisées de l'*asset management*. Elle est disponible sur le site Internet du Groupe et s'adresse à tous les métiers. Toutes les équipes y ont accès et peuvent s'en inspirer pour le développement des activités d'investissements responsables.

Edmond de Rothschild Private Equity² dispose également d'une politique d'intégration ESG. Celle-ci est en cours de mise à jour pour inclure les nouvelles dimensions et les nouveaux enjeux mis en lumière au sein du Groupe mais aussi de la sphère financière au sens large. Il est prévu, pour 2021, que Edmond de Rothschild Private Equity mette en place une politique d'intégration ESG.

La Politique d'Investissement Responsable mise en place par l'*asset management* a été revue et mise à jour en 2020 incluant les développements du Groupe dans les méthodologies en place. Cette politique ESG

renforcée contribue au partage de bonnes pratiques au sein de différents métiers et au renforcement des méthodologies.

Objectif : la méthodologie d'intégration de Edmond de Rothschild Asset Management (France) sera renforcée en 2021 avec un objectif de résultat mesurable, mis en place par l'équipe ISR et suivi par l'équipe de contrôle des risques.

Edmond de Rothschild REIM (France) a entamé la mise à jour de sa procédure d'investissement par l'intégration de sa démarche environnementale et la prise en compte des critères ESG dans le processus d'acquisition de biens immobiliers. Cette mise à jour devrait être terminée pour la fin du 1^{er} trimestre 2021. La prise en compte des critères ESG est d'ores et déjà mise en œuvre dans l'étude des nouvelles acquisitions à compter de janvier 2021.

L'équipe ISR en France est le socle des expertises d'IR de Edmond de Rothschild Asset Management. Elle a ainsi mis en place la Politique d'IR, mise en œuvre sous différents angles :

1. Une politique d'exclusion maison concernant les armes controversés, le charbon thermique et le tabac,
2. L'intégration des risques et opportunités ESG dans l'analyse fondamentale actions et crédit,
3. La sélection active de valeurs engagées dans des démarches de développement durable selon un système de notation ESG interne propriétaire pour nos fonds ISR en sélection positive,
4. Un d'engagement actionnarial couvrant toutes les classes d'actif,
5. La mise en œuvre d'une feuille de route climat.

Cette politique se traduit en une capacité à construire des portefeuilles ISR combinant impacts ESG forts et performance financière.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild Private Equity sont également signataires des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) depuis respectivement 2010 et 2016.

La stratégie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est également produite par l'équipe ISR. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'appui de l'ensemble des fonctions support, la stratégie IR 2017-2020 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management. Ce comité est présidé par le Global CEO Asset Management et

² Edmond de Rothschild Private Equity ou «EdRPE» est le nom commercial des entités de *private equity* (y compris les filiales et entités affiliées) du groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division *private equity* du groupe Edmond de Rothschild.

compte parmi ses membres les responsables des différentes directions. Ceux-ci contribuent à la mise en œuvre des actions de la Feuille de route IR 2017-2020, priorisée au sein de leurs Directions.

La stratégie d'Investissement Responsable 2017-2020 a connu le même bilan positif que la précédente. Une nouvelle stratégie 2021-2024 a été élaborée et concerne l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et illiquides du groupe Edmond de Rothschild. L'ambition de cette stratégie sera également d'atténuer les risques et d'identifier les opportunités de développement des activités en investissements durables.

Edmond de Rothschild Asset Management a mis en place et formalisé depuis 2017 une approche d'intégration ESG qui a été progressivement étendue à toutes les classes d'actifs concernées et à toutes les zones géographiques. Le processus a initialement mis l'accent sur une obligation de moyens (tels que l'accès à la recherche ESG interne et externe, le screening carbone, la notation ESG due portefeuille, etc.) dans le but de.

- Garantir une connaissance appropriée de tous les gestionnaires de portefeuille des principales caractéristiques ESG et de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles, comme point de départ de l'amélioration

- Aider à identifier les entreprises les plus exposées aux risques et opportunités extra-financiers,

- Sensibiliser les gestionnaires de portefeuille à l'impact des critères ESG sur l'évaluation des entreprises,

- Favoriser le soutien et l'appropriation des facteurs ESG par les gestionnaires de portefeuille.

Objectif: Il est prévu pour 2021 d'intégrer une obligation de résultat, mesurée par la notation ESG du fonds qui doit être supérieure à la notation ESG de son indice de référence ou de son univers d'investissement. Le but est d'accélérer l'appropriation de la part des gérants et ainsi contribuer au développement de la gamme de produits IR, qu'ils soient en intégration ESG ou labellisés ISR.

Les approches d'Investissement Responsable du groupe Edmond de Rothschild

Nous nommons Investissement Responsable (IR) toutes les catégories d'investissement que nous développons et qui peuvent être qualifiées comme « socialement responsables » ou « durables », avec les distinctions suivantes selon nos pratiques.

<p>Investissement d'impact</p>	<p>Principe : Stratégie d'investissement dont la thèse contribue à la réalisation d'Objectifs de Développement Durable des Nations unies, avec l'objectif explicite de créer de la valeur économique et financière, mais aussi sociale et environnementale. Ces stratégies permettent de donner du sens aux investissements en générant de la création de valeur et des impacts positifs pour les investisseurs et pour la société (logique du « Triple Bottom Line »). Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.</p> <p>Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.</p>
<p>Investissement à thématiques durables</p>	<p>Principe : Stratégie d'investissement consistant à investir dans des entreprises ou des catégories de titres apportant des solutions aux grands enjeux de développement durable tels que la santé, la transition énergétique, le capital humain ou le développement économique de pays émergents, tout en constituant des opportunités de croissance liées au caractère innovant du business model. Ces stratégies d'investissement, sans être des fonds d'impact au sens formel, possèdent une thèse d'investissement intégrant les critères ESG à chaque étape du processus décisionnel et en assurent le suivi dans le temps. Ces stratégies sont propices aux résultats d'impact et contribuent en cela à la réalisation des Objectifs de Développement Durable des Nations Unie. Les impacts réalisés sont suivis et mesurés dans le temps et font l'objet d'un reporting dédié.</p> <p>Impact sur la gestion : impact systématique sur l'ensemble des décisions d'investissement, définition d'objectifs d'amélioration et d'un plan d'action ESG spécifique pour chaque investissement.</p>

<p>Intégration ESG</p>	<p>Principe : Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), l'intégration ESG est la prise en compte des critères ESG dans l'analyse d'une entreprise / d'un fonds. Cette entité a défini sa propre méthodologie, avec 10 critères précis mesurant l'intensité de l'intégration ESG pour chaque fonds. Il est considéré que les fonds ont une démarche d'intégration ESG dès lors qu'ils répondent à au moins 8 critères (les fonds ISR respectent les 10 critères). Les critères vont du screening ESG au dialogue ESG instauré par les gérants en passant par l'impact des critères ESG sur la valorisation des titres de l'univers du fonds. Cette méthodologie a vocation d'être revue début 2021 pour inclure une obligation de résultat et s'aligner sur la doctrine ISR de l'AMF.</p> <p>Principe : Pour Edmond de Rothschild Private Equity (France) l'intégration ESG se matérialise par l'intégration systématique des considérations ESG dès les phases de structuration d'un fonds d'investissement. Ces fonds intègrent une approche d'investissement responsable directement dans leur documentation légale et marketing, les accords contractuels mais aussi à chaque étape du processus décisionnel d'investissement. La revue de risques est notamment une étape importante de l'intégration ESG durant laquelle est défini l'univers de risque du projet d'investissement en considérant les impacts éventuels positifs ou négatifs liés (i) au secteur d'activité et (ii) à l'entreprise elle-même. Il est important d'étudier les éléments de risques mais également de comprendre les opportunités qui se dégagent d'un point de vue environnemental et/ou social (innovation ou amélioration de la situation ESG initiale).</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'intégration ESG initiale correspond aux stratégies d'investissement minoritaires où Edmond de Rothschild Private Equity dispose de peu de pouvoir d'influence sur la gouvernance. L'approche responsable est alors basée sur la vérification du respect du cadre d'engagements ainsi que sur une analyse robuste des risques ESG inhérents à chaque opportunité d'investissement / de partenariat ; - l'intégration avancée signifie que les critères ESG sont intégrés au processus décisionnel et suivis dans le temps grâce à des indicateurs de suivis ESG clés. Les fonds d'investissement s'impliquent activement dans la gouvernance des sociétés en portefeuille. Lorsque des axes d'améliorations de la situation ESG sont identifiés, des plans d'action spécifiques sont mis en oeuvre. <p>L'intégration ESG peut trouver des déclinaisons dans d'autres types de gestion développés par le groupe Edmond de Rothschild, tels que la multigestion/sélection de fonds, la dette d'infrastructure ou l'immobilier. Les encours sous gestion des stratégies d'investissement ne sont comptabilisés que si l'approche d'Intégration ESG est formalisée et implémentée selon la méthodologie définie.</p> <p>Impact sur la gestion: contrairement à d'autres formes d'IR comme la sélection positive, à laquelle s'applique une obligation de résultats, l'intégration ESG répond à une obligation de moyens.</p>
<p>Stratégie en sélection positive et engagement</p>	<p>Principe : Stratégie d'investissement pratiquant l'intégration ESG avancée associée à l'utilisation de critères ESG soit comme élément discriminant de la composition du portefeuille (ex. stratégie de sélection ESG positive: best in class/best in universe/best effort), soit pour pratiquer «l'engagement» (dialogue ESG approfondi direct ou collaboratif, formel et traçable).</p> <p>Impact sur la gestion : un impact systématique sur les décisions d'investissement et/ou le lancement d'actions d'engagement ESG pouvant impacter la composition du portefeuille (i.e. renforcement, allègement, sortie).</p>
<p>Exclusion</p>	<p>Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une politique d'exclusion pour tous ses investissements, accessible sur son site internet. MAP-BASM¹ (armes chimiques et biologiques), le charbon thermique et le tabac. L'asset management a également mis en place une liste de pays interdits ou placés sous surveillance. La Direction de la Conformité et le Contrôle Interne valident les investissements liés à ces pays. Tous les titres figurant sur ces listes d'exclusion sont paramétrés dans l'outil interne « Dimension » et font l'objet d'un blocage pré-trade.</p> <p>Edmond de Rothschild Private Equity (France) a établi sa propre liste d'exclusion comportant des activités, secteurs ou comportements jugés comme dangereux ou polémique et dans lesquels les fonds ou les investissements de private equity ne peuvent pas être engagés. Toutefois, Edmond de Rothschild Private Equity ne souhaite pas écarter des opportunités d'investissement simplement du fait d'une mauvaise performance ESG de la cible au moment de l'analyse. En effet, grâce à l'horizon long terme de cette classe d'actif, le focus est fait sur l'intentionnalité et la recherche d'amélioration de la performance financière mais aussi extra financière de chaque investissement, en générant des impacts positifs pour toute la société. Les investissements sont donc dirigés aussi bien vers l'innovation et l'économie verte que vers des secteurs en transition nécessitant un accompagnement et une expertise pour la mise en œuvre de modèles de croissance plus durables ou bas carbone.</p>

¹ Mines anti-personnel et bombes à sous-munitions.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR¹ en 2020 :

7.010 millions d'euros

Fonds ouverts labellisés ISR et fonds dédiés implémentant explicitement des stratégies et thèmes ISR

Soit 26% des actifs gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) (11,4% en 2019)

La gestion des fonds ouverts ISR de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est réalisée en interne à partir d'une analyse ESG propriétaire réalisée tout au long de l'année. En mars 2018, les critères de notation ESG ont été revus, afin d'y intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies dans l'analyse et l'évaluation des entreprises émettrices.

En 2020, l'équipe IR a ainsi analysé les performances ESG de 131 entreprises et a participé à 131 réunions avec des sociétés sur des thématiques ESG.

Edmond de Rothschild Asset Management poursuit l'agrandissement de sa couverture d'analyse à un univers monde afin de répondre aux besoins croissants des gérants actions et crédit. L'accord avec la plateforme de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics donne accès à une couverture d'analyse ESG d'environ 11.000 émetteurs.

L'ensemble des équipes de gestion actions et obligations contribue et coopère pour l'intégration ESG. Des chantiers innovants, débouchant sur des résultats concrets et traçables et portant sur des sujets précis identifiés à forte matérialité financière, ont été décidés par les équipes de gestion.

Dans le cadre de la gestion actions et obligations d'entreprises l'analyse des émetteurs réalisée en interne tient désormais compte de l'ensemble des ODD des Nations Unies. En pratique, la matérialité de la méthodologie ODD développée pour les entreprises est surtout significative pour 11 des 17 objectifs et 30% environ des secteurs économiques couverts.

Dans les faits, tous les ODD ne sont pas activés pour chaque valeur. Un système permettant d'impacter la valeur positivement ou négativement a été mis en place. La méthodologie a été mise à jour en 2020 et prévoit notamment l'intégration de la taxonomie verte européenne dès son applicabilité.

Aussi, une liste de 45 indicateurs de performance pour analyser et mesurer le capital humain, le capital organisationnel et le capital relationnel des entreprises du secteur de l'agroalimentaire et des boissons en Europe a été mise en place en 2018-2019 grâce à la participation de l'équipe IR au groupe de travail de l'Observatoire de l'Immatériel. Depuis début 2020, la

méthodologie d'analyse ESG prend également en compte le risque climat physique.

L'intégration ESG dans le processus de sélection des fonds & de gérants délégués suit un processus d'amélioration continue en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que des pratiques de l'industrie.

En ce qui concerne cette expertise Multi Gestion, des questionnaires complets de due diligence ESG pour tous les types de fonds mais aussi pour les sociétés de gestion ont été formalisés en 2019 sur la base d'une procédure simplifiée datant de 2016.

Cette sélection de fonds sert tout le groupe Edmond de Rothschild (*asset management* et banque privée), couvrant les investissements pour les clients institutionnels et privés. Les gérants de hedge funds/alternatifs sont aussi intégrés avec un questionnaire simplifié fondé sur les préconisations de l'association professionnelle AIMA et des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Le questionnaire de due diligence ESG se compose de deux volets intégrant des indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

1. Un questionnaire évaluant l'approche ESG des Fonds
2. Un questionnaire évaluant le positionnement en matière d'Investissement Responsable des sociétés de gestion

Désormais pleinement intégrés dans le processus de sélection et de suivi des fonds, les questionnaires ont été diffusés dès 2016 à tous les fonds traditionnels approuvés et dès 2019 à tous les fonds traditionnels et alternatifs ; ces questionnaires sont envoyés tous les deux ans ou systématiquement pour toute nouvelle recommandation afin de capter les dernières évolutions des pratiques ESG des fonds référencés ou ciblés mais également d'identifier des meilleurs fonds ISR pour les mandats de banque privée ou de l'*asset management*.

De nouvelles évolutions, donc de nouvelles circularisations de gérants, sont attendues pour 2021 comme la prise en compte de la nouvelle réglementation SFDR (EU Sustainable Finance Disclosures Regulation 2019/2088) et AMF-Doctrine (Doc 2020-03)

Le processus d'intégration ESG pour l'expertise de dette d'infrastructure est formalisé et appliqué à tous les investissements existants de la plateforme. Un processus rigoureux qui permet un reporting et un suivi des risques ESG identifiés pour chaque projet des portefeuilles. Le fonds BRIDGE IV Senior, compartiment de la plateforme, est certifié par le label TEEC depuis 2018 grâce à son focus sur la transition énergétique et écologique. Le premier rapport ESG de la plateforme a été publié pour les investisseurs en 2019. La Direction de la plateforme est engagée à faire progresser les processus d'intégration des enjeux de développement durable dans leurs activités car les opportunités d'avoir un impact positif dans ce secteur sont importantes.

Pour les clients privés, les enjeux liés à la durabilité sont de plus en plus importants et cela se reflète dans la progression du déploiement de notre Mandat ISR. Une intégration ESG sur mesure leur permet de combiner leurs convictions personnelles et la performance financière. Les efforts soutenus des Relationship Managers pour promouvoir le Mandat auprès de la clientèle est un succès puisque le nombre de Mandats ISR a progressé de 54% en 2020. En effet, au 31 décembre 2020 la banque privée en France comptabilisait quatre-vingt-trois Mandats ISR (cinquante-trois au 31 décembre 2019). Cette forte progression reflète la demande croissante pour un alignement des convictions personnelles, un souhait d'impact positif dans l'économie réelle et un retour sur investissement mesurable.

La formation digitale sur l'IR, lancée en octobre 2019, soutient les Relationship Manager dans l'apprentissage approfondi des thématiques précises de la finance durable et leur apporte les outils nécessaires à la promotion de l'intégration ESG dans les portefeuilles de leurs clients. Une mise à jour est prévue en 2021.

Dans ses activités de *private equity*, le groupe Edmond de Rothschild est également un acteur de référence grâce à ses équipes d'experts et ses partenaires de long terme. L'expérience confirmée dans la structuration de fonds, la définition des processus d'investissement ainsi que dans l'intégration des considérations ESG et des règles de bonne gouvernance pour ses stratégies, garantit un alignement parfait des intérêts partagés entre les investisseurs, les équipes d'investissement et le groupe Edmond de Rothschild.

La plateforme Edmond de Rothschild Private Equity, composée de deux sociétés de gestion respectivement implantées en France et au Luxembourg, consolide les synergies des équipes, renforce la vision commune et garantit l'alignement des objectifs définis entre les différents acteurs. La Politique ESG de la plateforme Edmond de Rothschild Private Equity est ainsi composée d'une partie commune donnant l'orientation stratégique générale pour toutes les stratégies d'investissement, ainsi que d'une approche particulière par type de produits gérés, tenant compte des spécificités et capacité d'influence des stratégies d'investissement. Le Manager ESG de la plateforme supervise la bonne mise en application de ces approches d'intégration ESG et reporte directement à la Direction du métier tous les éléments clés et enjeux liés à l'intégration ESG au sein des diverses stratégies.

L'intégration ESG basée sur la définition et l'évaluation des risques ESG matériels dès les phases préliminaires d'investissement permet un suivi pendant toute la durée de vie des investissements et la mise en œuvre de plans d'action corrective lorsque cela s'avère nécessaire. Cette approche permet de réduire l'exposition aux risques mais aussi de développer de nouvelles opportunités ou initiatives à impact ESG positif au sein des participations. Chaque stratégie d'investissement de *private equity* est unique et

caractérisée par des spécificités liées au secteur ou la niche concernés.

Une méthodologie d'Intégration ESG est ainsi créée sur mesure puis formalisée dans la documentation de la stratégie d'investissement. L'approche d'intégration ESG, initiale ou avancée, peut ou non porter sur une thématique spécifique (ex. les sciences de la vie, les infrastructures de transport, etc...) et intègre des critères ESG dans l'analyse financière, les décisions d'investissement et dans certains cas, les accords contractuels.

1. *l'intégration initiale* correspond aux stratégies d'investissement minoritaires ayant peu voire pas du tout de pouvoir d'influence sur la gouvernance. L'approche responsable est alors basée sur une analyse robuste des risques ESG inhérents à chaque opportunité d'investissement / de partenariat,
2. *l'intégration avancée* signifie que les critères ESG sont intégrés au processus décisionnel et suivis dans le temps, avec une implication active dans la gouvernance des sociétés en portefeuille.

Les prises de participations des fonds gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) étant principalement minoritaires, elle dispose de peu de pouvoir d'influence sur la politique ESG des participations en portefeuille. Ainsi, en respect des valeurs et engagements en faveur de l'Investissement Responsable, la société de gestion veille à ce que les fonds d'investissement minoritaires appliquent à leurs processus décisionnels une approche d'intégration initiale organisée en double sélection : (i) négative, en respect des convictions, des valeurs et des engagements du Groupe en matière d'Investissement Responsable, et (ii) positive, en recherchant des opportunités d'investissement auprès d'acteurs présentant un profil ESG «best in class» / «best efforts» ou encore «best in universe».

Chaque opportunité d'investissement est analysée notamment sous l'angle ESG grâce à un questionnaire spécifique permettant d'apprécier le profil et la performance ESG initiale du partenaire ou de la cible étudiée. Grâce à des diligences financières et extra-financière, les équipes cherchent à identifier les meilleures opportunités d'investissement et de partenariat auprès d'acteurs présentant un sens de l'innovation certain et un profil à haute performance ESG.

Dans ce cadre, les fonds à stratégie d'investissement minoritaires privilégieront les opportunités d'investissement pour lesquelles ils ont pu rassembler des indices suffisants permettant d'apprécier le niveau de performance et d'ambition de leur cible en matière ESG. La qualité du profil ESG sera alors étudiée en parallèle des considérations d'ordre financier. Si la performance ESG d'une cible apparaît comme insuffisante au regard des exigences de Edmond de Rothschild Private Equity, l'opportunité pourra être

rejetée. A titre indicatif, Edmond de Rothschild Private Equity (France) a rejeté en 2020 une opportunité d'investissement à cause de son profil ESG jugé insuffisant.

En ce qui concerne les stratégies d'investissement majoritaires gérée par Edmond de Rothschild Private Equity (France), qui par définition dispose d'un pouvoir d'influence plus important sur la gouvernance exercée par leurs participations, l'approche d'intégration ESG est plus avancée. De la même manière que les stratégies minoritaires, l'analyse de l'opportunité d'investir débute dès les phases préliminaires par une attention particulière aux considérations ESG. Des grilles de lectures ont ainsi été développées afin d'appréhender :

- Le profil et la performance ESG initiale de la société cible,
- La performance ESG du secteur concerné,
- L'univers de risques ESG inhérent au projet d'investissement.

A noter également qu'un fonds majoritaire géré par Edmond de Rothschild Private Equity (France) va produire une feuille de route RSE pluriannuelle d'ici mi-2021. Cette feuille de route vise à présenter la démarche ou stratégie de la société de gestion en matière ESG à un horizon donné, passant par des objectifs qualitatifs ou quantitatifs et l'identification d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.

Ces éléments sont ensuite portés à l'attention du gestionnaire de risques qui, avec le support de l'ESG Manager produira des recommandations particulières, notamment dans le cadre de la définition d'un plan d'action ESG. Ce dernier permettra de réduire le niveau d'exposition au risque et d'améliorer la performance ESG initiale de l'investissement, pour le restituer plus pérenne et performant à l'économie.

La définition des plans d'action s'accompagne de la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques nous permettant d'apprécier l'impact positif en termes de création de valeur. A chaque fois que cela est possible et pertinents, ces impacts sont exprimés sous l'angle de contributions à la réalisation des ODD.

Alors que les stratégies minoritaires appliquent une approche de sélection de leurs investissements reposant pour partie sur les considérations d'ordre ESG, les stratégies d'investissement influentes n'écarteront pas une opportunité en raison du niveau de performance ESG initial trop bas, mais rechercheront plutôt à accompagner l'innovation et la transition des secteurs trop exposés aux risques ESG. En agissant ainsi, Edmond de Rothschild Private Equity (France) assure un accompagnement sur mesure et contribue à la mise en œuvre d'une transition juste pour accompagner tous les acteurs de l'économie à la prise en compte des grands enjeux de développement durable.

Encours gérés par Edmond de Rothschild Private Equity (France) en 2020 :

433.8 millions d'euros dont 100% sont gérés en intégration ESG

Nota bene : dans le cadre du rapport annuel d'activité de Edmond de Rothschild (France), les encours Edmond de Rothschild Private Equity (France) intègrent les encours des fonds ERES II SICAR, ERES II FDCI et ERES III SICAR à qui elle fournit des services de conseil en investissement

Edmond de Rothschild REIM (France) a entamé la mise à jour de sa procédure d'investissement par l'intégration de sa démarche environnementale et la prise en compte des critères ESG dans le processus d'acquisition de biens immobiliers. Cette mise à jour devrait être terminée pour la fin du 1^{er} trimestre 2021. La prise en compte des critères ESG est d'ores et déjà mise en œuvre dans l'étude des nouvelles acquisitions à compter de janvier 2021.

GESTION DU RISQUE CARBONE DANS LES INVESTISSEMENTS

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité formaliser en 2017 une stratégie climat matérialisée par une feuille de route 2°C. A ce titre, elle se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (*Carbon Disclosure Project*), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat, ainsi que la *Science Based Target* (SBT) Initiative.

Politiques

L'objectif est d'œuvrer, par les choix de financement et l'engagement auprès des sociétés, pour l'inscription investissements de Edmond de Rothschild Asset Management sur une trajectoire de réchauffement climatique très limitée et compatible avec l'Accord de Paris. La feuille de route climat inclut un modèle de scoring propriétaire, reposant sur la typologie de la TCFD, pour identifier et hiérarchiser les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques.

Ce modèle distingue 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ; horizon court terme (2020-2024), horizon moyen terme (2024-2035) et horizon long terme jusqu'en 2050. Cette feuille de route s'insère pleinement dans la philosophie d'Investissement Responsable de Edmond de Rothschild Asset Management. Les avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

Le chantier Reporting et Transition climatique s'inscrit dans ce contexte. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a réussi en 2019 à étendre la mesure carbone à la quasi-totalité de ses fonds ouverts, dont les reporting mensuels intègrent désormais une empreinte carbone, basée sur les données CDP (*Carbon Disclosure Project*). Nous considérons cette couverture à la fois comme un objectif atteint mais surtout comme une étape indispensable pour améliorer le pilotage carbone de nos portefeuilles.

L'équipe IR a également mené en 2020 des analyses de trajectoire climat pour plusieurs portefeuilles à l'aide de l'outil de screening en accès ouvert, 2Dii Pacta (<https://www.transitionmonitor.com/>) Ce screening a démontré par exemple que la stratégie ISR actions Euro Sustainable Equity peut déjà être considérée comme alignée avec notre feuille de route climat et compatible avec une trajectoire climat en ligne avec l'Accord de Paris³

La feuille de route climat a été actualisée en 2020, pour la période 2020-2024, afin de tenir compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'UE. Elle prend également en compte le dernier scénario climatique de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) (« scénario durable ») compatible avec l'Accord de Paris :

<https://www.iea.org/reports/world-energy-model/sustainable-development-scenario>

Objectif : Engagé sur le chemin de la décarbonation de ses portefeuilles d'investissement, Edmond de Rothschild Asset Management (France) prévoit pour 2021 de renforcer sa politique d'exclusion charbon, en excluant tous les acteurs de cette filière qui augmentent leurs capacités.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à plusieurs initiatives et commissions englobant des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, PRI).

Pour Edmond de Rothschild Private Equity (France) la prise en compte de l'enjeu climat se fait principalement à travers le processus d'Intégration ESG de chaque stratégie d'investissement, adaptée selon ses spécificités. De plus, en adéquation avec la Politique Environnementale du groupe Edmond de Rothschild, Edmond de Rothschild Private Equity a fait le choix de mesurer depuis 2016 son propre bilan carbone afin de rendre compte de l'impact de ses activités opérationnelles sur l'environnement.

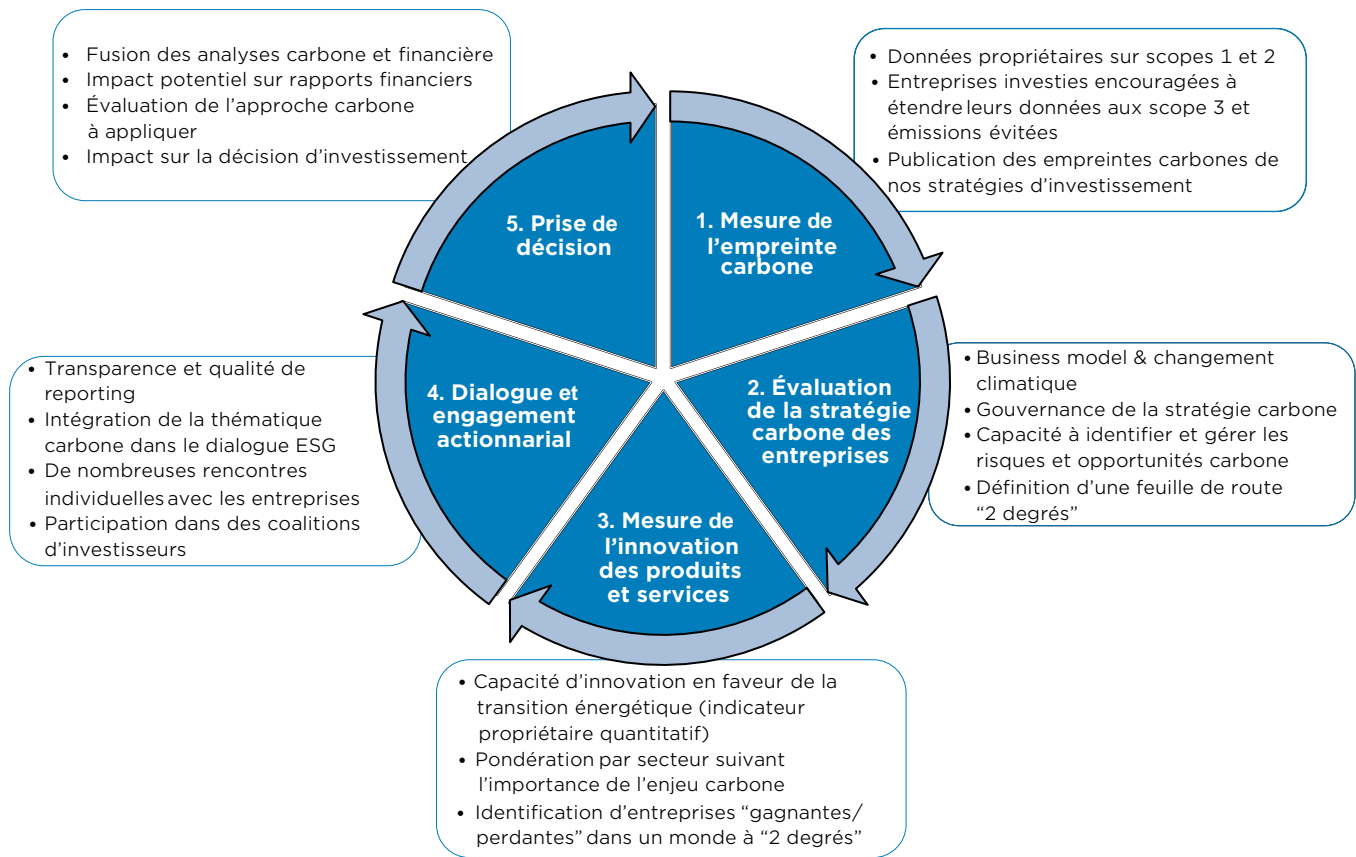
Il a été décidé en 2020 que les autres métiers de l'asset management au sein du Groupe utiliseront cette même feuille de route comme base commune pour une application au sein des autres activités, en tenant compte de spécificités de chaque métier.

Le comité de pilotage IR suit ces avancées tout au long de 2021.

³ Données au 31 décembre 2020

98% des fonds ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ont mesuré leur empreinte carbone à fin 2020.

L'enjeu climat : une démarche holistique au niveau de la gestion de portefeuille



De par la nature de leur thèse d'investissement, la mesure de l'empreinte carbone de Edmond de Rothschild Private Equity a inclus ces stratégies d'investissement d'impact afin qu'elles puissent elles aussi rendre compte de leur empreinte carbone opérationnelle, en mettant en évidence les postes les plus émetteurs de CO₂ et ainsi mieux définir les leviers possibles d'amélioration de leur responsabilité environnementale.

De son côté, Edmond de Rothschild REIM (France), au travers du travail de labellisation ISR (Investissement Socialement Responsable) de l'OPCI grand public qu'elle gère, a entamé la prise en compte du risque carbone. Un premier travail de recensement des consommations énergétiques et mode de fonctionnement des immeubles a débuté afin de déterminer l'empreinte carbone des immeubles en

portefeuille. Le risque carbone est désormais intégré dans les due diligences menées lors des acquisitions.

Depuis 2016 le groupe Edmond de Rothschild compense les émissions CO₂ (scope 1 et 2 du Greenhouse Gas Protocol) liées à ses activités. Un projet d'insetting, qui consiste à compenser ses émissions au sein de sa propre chaîne de valeur, a été initié en partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity. Depuis le début du projet, ce sont plus de trente-cinq mille arbres qui ont été plantés et plus de dix mille tonnes équivalent CO₂ ont été compensées. Ce projet, en plus de sa forte valeur environnementale, a permis la création d'emplois agricoles et la formation de plus de 30 producteurs locaux de café, pour mieux faire face aux défis posés par le changement climatique.

DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Le dialogue actionnarial représente un élément essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable du groupe Edmond de Rothschild. Il contribue à cibler les attentes en tant qu'investisseur responsable sur les résolutions présentées en Assemblée générale. L'engagement avec les entreprises favorise l'influence positive sur des thématiques spécifiques et encourage les meilleures pratiques. Ce dialogue constructif permet d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de transparence et d'amélioration de performance sur le long terme.

Politiques

La politique de vote est disponible sur le site Internet du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'applique à l'intégralité du périmètre Edmond de Rothschild Asset Management (France).

En 2020, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis à jour sa politique de vote et engagement. Un Comité Dialogue et Engagement, sous la direction du CIO *Asset Management*, a été créé afin de renforcer la démarche auprès des entreprises. Le Comité Votes et Engagement préexistant se concentre désormais uniquement sur les votes.

Objectif: En 2021, les actions d'engagement seront assorties d'un ou plusieurs KPI et d'une échéance afin de rendre le progrès du dialogue mesurable.

La politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) a été rédigée en 2020. L'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Private Equity (France) réside principalement dans l'exercice d'un actionariat actif et une présence systématique pour les sièges obtenus au sein des organes de direction des sociétés investies. Les gérants de Edmond de Rothschild Private Equity (France) s'attachent à maintenir un dialogue régulier avec les représentants des entreprises en portefeuille et les autres actionnaires, afin notamment de promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées.

L'objectif de Edmond de Rothschild Private Equity (France) dans le cadre de sa démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur quatre niveaux : (i) Stratégie, y compris en matière de durabilité, (ii) Performance opérationnelle et financière, y compris ESG, (iii) Gouvernance et composition de l'équipe dirigeante, (iv) Transparence dans la communication d'information.

La politique d'engagement actionnarial de Edmond de Rothschild Asset Management (France) concentre ses trois principaux points : ses objectifs, ses processus d'engagement et ses résultats d'engagement. Les gérants rencontrent régulièrement les représentants des entreprises pour préciser les attentes en tant

qu'investisseur responsable et pour évaluer la notation ESG. Edmond de Rothschild Asset Management (France) exerce son droit de vote sur les valeurs détenues dans les portefeuilles (hors SICAV externes) qu'elle gère, dont l'encours représente plus de 0,01% du capital de la société et ce quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte les votes.

L'exercice des droits de vote relève de la responsabilité des gérants. Afin de faciliter cette démarche et d'en assurer la cohérence, dans le cadre de son approche ISR générale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place une organisation qui centralise et coordonne toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position de Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

La démarche d'engagement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré AG et dépôt de résolution. Nous considérons que l'engagement est moins pertinent sur la classe d'actifs monétaire.

L'activité des votes en 2020 a été soutenue avec la participation à quatre cent huit Assemblées générales d'actionnaires. Edmond de Rothschild Asset Management (France) rend compte de ses pratiques en matière d'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues à travers les fonds gérés sous la forme d'un rapport annuel spécifique établi dans les quatre mois après la clôture de son exercice. Ce dernier est disponible sur son site Internet.

408 Assemblées générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé en 2020

93% de l'univers investi en actions

Pour Edmond de Rothschild Private Equity, signataire des PRI depuis 2016 au niveau de toute la plateforme, il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'Investissement Responsable au travers de l'innovation, mais également de veiller à l'intégration systématique de considérations extra-financières dans le développement de toute nouvelle stratégie d'investissement. Soucieux de la performance ESG de leurs participations, l'implication active dans la gouvernance est essentielle pour s'assurer de la mise en œuvre des meilleures pratiques et de la bonne réalisation de mesures correctives et plans d'actions nécessaires.

Cet engagement s'inscrit dans une démarche à long terme et permet notamment de s'assurer de la prise en compte des critères ESG dans le développement

stratégique des sociétés en portefeuille de Edmond de Rothschild Private Equity (France) et d'assurer la cohérence des investissements déployés avec les convictions et valeurs historiques du groupe Edmond de Rothschild.

Pour Edmond de Rothschild REIM, dans le contexte de labellisation ISR de l'OPCI grand public qu'elle gère, est en cours de mise à jour de sa politique de droit de vote en matière de prise en compte des critères environnementaux, étant précisé que les foncières cotées dans lesquelles l'OPCI grand public a investi ont toutes une politique RSE.

Impact environnemental

Le groupe Edmond de Rothschild gère son impact environnemental direct par un suivi rigoureux des consommations énergétiques, des déplacements professionnels et des déchets de bureau, même si son impact environnemental reste limité. La prise en compte du risque climat est intégrée de manière active dans les décisions d'investissement et développée dans le chapitre « Investissement Responsable » de ce rapport, ainsi que dans le rapport de développement durable du Groupe.

ÉMISSIONS DE CO₂ LIÉES AUX ACTIVITÉS EN FRANCE

Edmond de Rothschild (France) réalise depuis 2010 un Bilan Carbone afin de suivre, évaluer et contrôler son impact environnemental en termes d'émissions de CO₂. Ainsi, son empreinte carbone a graduellement baissé depuis 2012. Les projets ciblés et les mesures prises pour limiter ses émissions de CO₂ ont positivement impacté les résultats et contribué à une gestion de l'impact optimale. En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a impacté les résultats de plusieurs indicateurs comme la consommation de papier ou les déchets de bureau. L'indicateur le plus impacté est, selon les résultats, celui des déplacements aériens des collaborateurs. Les résultats du Bilan Carbone ont encore baissé mais cette performance n'est pas uniquement due à la crise sanitaire. Les objectifs d'amélioration et les contrôles de suivi ont été maintenus afin de poursuivre les efforts pour limiter les impacts.

Politiques

Bien que l'impact environnemental ne constitue pas un enjeu matériel majeur, il s'agit d'un thème sociétal important pour lequel le groupe Edmond de Rothschild s'est engagé et, en tant qu'entreprise responsable, s'est fixé l'objectif de diminuer son impact.

Pour ce faire, une Politique environnementale a été mise en place au sein du Groupe afin de formaliser et mesurer les impacts et d'améliorer les performances dans ce domaine. Elle s'applique à toutes les entités et décrit les engagements en matière de gestion de l'impact environnemental tels que :

- Les engagements et les objectifs en lien avec l'impact environnemental direct,
- Des efforts importants de mesures et gestion de cet impact,
- La volonté du Groupe d'améliorer ses performances environnementales et réduire son impact.

Cette Politique a été partiellement mise à jour en 2020 dans le cadre de l'analyse des nouvelles priorités de développement durable que le Groupe a identifiées pour la période 2021-2024. Elle sera validée et publiée sur le site Internet du Groupe en 2021.

Une Politique d'Achat Responsable a également été déployée en 2016. Elle a pour objectif non seulement de veiller aux bonnes pratiques des fournisseurs et des sous-traitants en termes de développement durable mais également à sensibiliser les collaborateurs impliqués dans les processus d'achats à tenir compte des impacts sociaux et environnementaux des produits et services sélectionnés. Elle est co-signée par les fournisseurs, comme gage de leur engagement sur les points relatifs aux droits de l'Homme, à l'environnement et à l'éthique des affaires.

Les Moyens Généraux œuvrent au sein de toutes les entités du Groupe afin que les projets contribuent à l'amélioration constante des performances environnementales. L'expertise des collaborateurs œuvrant sur tous les aspects représente la source principale pour une gestion cohérente et le succès des progrès mesurés. Les priorités en matière de gestion de l'impact environnemental sont destinées à poursuivre l'évolution des indicateurs et maintenir des actions visant à l'amélioration des bonnes pratiques.

Le système de gestion environnementale du Groupe, décrit dans la Politique environnementale, adresse les priorités apparues lors de l'exercice de matérialité de 2014. Celles-ci sont toujours d'actualité et maintenues.

Depuis 2010, année de référence du premier bilan carbone de Edmond de Rothschild (France), l'empreinte carbone est en constante baisse.

28% de réduction des émissions de CO₂ en 2020 (971 t.éq.CO₂ contre 1344 t.éq. CO₂ en 2019)

GESTION DES DÉCHETS ET DU PAPIER

Edmond de Edmond (France) a pris des mesures importantes depuis plusieurs années pour que les déchets et la consommation des intrants soient gérés de manière responsable et réfléchi. La crise sanitaire de 2020 et le contexte difficile qu'elle a imposé ont impacté certains résultats, notamment la consommation de papier ou la quantité de déchets de bureau.

Politiques

La Politique environnementale du Groupe décrit les objectifs d'amélioration pour une diminution des déchets et une gestion maîtrisée de la consommation du papier. Ces deux enjeux sont mesurés en détails et publiés dans le bilan carbone.

L'objectif pour 2020 était de procéder à une analyse des résultats mesurés depuis 2014, depuis l'exercice de matérialité. Ces indicateurs ont été en constante baisse. Malgré ces bons résultats, ils sont maintenus en tant que priorités pour la gestion et la maîtrise de l'impact environnemental. Le télétravail pour la majorité des collaborateurs mis en place depuis le mois de mars 2020 aura impacté les résultats à la baisse mais la reprise d'une activité dans les bureaux aura pour effet un retour à des résultats alignés avec l'année 2019. Par conséquent, la surveillance et le suivi de ces indicateurs sont essentiels pour l'amélioration des impacts environnementaux.

La Politique environnementale est adaptée à cette continuité et détaillera les priorités validées par les Moyens Généraux et le Comex Groupe.

La gestion contrôlée des déchets est un élément complexe à suivre dans le secteur des services car elle se retrouve souvent intégrée aux charges des bâtiments ou des communes dans lesquelles les entités sont installées. Le groupe Edmond de Rothschild a néanmoins décidé de suivre cet indicateur et plus particulièrement le pourcentage des collaborateurs ayant accès à un système de tri. Les déchets papier, qui constituent la source principale de déchets, sont suivis et mesurés chaque année. Edmond de Rothschild (France) dispose d'un système de recyclage pour le papier, l'aluminium, le verre et le plastique. Les déchets informatiques ayant le plus fort impact environnemental sont traités par les équipes informatiques et recyclés par des entreprises spécialisées. Les cartouches d'encre sont également recyclées.

Toutes les entités du Groupe maintiennent le suivi de leur consommation de papier et les données relatives à cet indicateur sont publiées dans le rapport annuel de développement durable du Groupe. En raison de la crise sanitaire principalement, la consommation de papier par collaborateur en France a baissé de 29% en 2020.

L'utilisation et la gestion durable des ressources fait l'objet d'efforts constants de la part de la direction des moyens généraux du Groupe.

28% de baisse de consommation de papier pour Edmond de Rothschild (France) en 2020 (30,4 tonnes contre 42,3 en 2019)

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

La consommation énergétique et ses conséquences sur le climat est une préoccupation clé pour toutes les entités du Groupe. L'amélioration des performances et la réduction des consommations sont une priorité pour le groupe Edmond de Rothschild.

Politiques

La Politique environnementale du groupe Edmond de Rothschild (France) adresse cette priorité. La réduction de la consommation énergétique fait l'objet d'un constant effort pour que, dans la durée, les actions mises en place contribuent à un changement global favorable.

Elle aborde également la protection de la biodiversité, thématique directement liée à l'impact environnemental des activités humaines. Le déclin de la biodiversité mondiale et l'équilibre naturel de toutes les ressources sont des sujets qui tiennent une place importante au sein du Groupe.

Les objectifs fixés en 2014 pour réduire la consommation énergétique ont été revus en 2020 et cette priorité restera en place pour les années à venir.

La consommation d'énergie représente 49% des principales émissions de CO₂ en 2020 et les déplacements professionnels représentent 47%. En 2019, la consommation d'énergie représentait 33% des principales émissions de CO₂ mais les déplacements professionnels représentaient 62%. Ce changement de proportions est dû à la crise sanitaire mondiale du Covid-19 et les mois de confinement imposés au printemps 2020. Les kilomètres parcourus ont en effet diminué de 75% en moyenne.

L'engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité s'est poursuivi en 2020. Les deux hôtels à insectes sont toujours en place et contribuent toujours à la survie hivernale des abeilles. En été, ils servent de support de ponte à des espèces comme les abeilles maçonnes. Les nombreux nichoirs et garde-mangers sont également toujours en place et Edmond de Rothschild (France) en a rajouté quelques-uns en 2020 pour nourrir et abriter la faune utile aux jardins.

4,6% de réduction de consommation totale d'énergie en 2020 (4'413 MWh contre 4'628 MWh en 2019)

Méthodologie de reporting et validation des données

Périmètre de reporting

Cette DPEF couvre l'ensemble des activités de Edmond de Rothschild (France), sans les filiales et succursales à l'étranger. 94% des effectifs de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par ce périmètre.

Organisation du reporting

La collecte des indicateurs est organisée par le département de développement durable du groupe Edmond de Rothschild. Elle s'appuie sur le réseau d'experts en France, qui sont les contributeurs des données. Le département de développement durable est l'interlocuteur premier des vérificateurs externes.

Sélection des indicateurs

Afin de suivre la performance de la démarche de développement durable engagée depuis 2011, Edmond de Rothschild (France) a identifié les indicateurs clés de performance les plus pertinents au regard de ses activités, de ses leviers d'action et des principaux risques identifiés.

Organisation, ressources et contrôles

Des outils et procédures spécifiques, incluant la définition de chaque indicateur ainsi que sa méthodologie de calcul, ont été déployés :

- La collecte et la consolidation des indicateurs sociaux via le département Ressources Humaines.
- Les données relatives aux engagements sociétaux, notamment les informations concernant les activités liées à l'Investissement Responsable de la Banque, sont agrégées à partir des informations soumises par les entités concernées.
- Les données environnementales sont consolidées dans le Bilan Carbone produit chaque année par le département des Moyens Généraux.

Le contrôle et la validation des indicateurs clés de performance sont assurés par un dispositif engageant trois niveaux de responsabilité, opérationnel dans les entités concernées, de second niveau par le département de développement durable et in fine par les directions directement concernées par les différents sujets. Les écarts identifiés sont analysés avec les contributeurs de la donnée.

Ce dispositif vise à garantir la sincérité et la cohérence dans le temps des informations objets du reporting.

Indicateurs clés publiés

	Indicateurs de performance publiés	Pages
Éthique et Gouvernance	% de membres indépendants dans le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)	p. 44
	Nombre de sous-traitants ayant inclus les clauses RGDP dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France)	p. 47
	Nombre d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité	p. 47
	Nombre de sanctions pénales ou liées à la corruption	p. 48
	Nombre d'alertes liées à des comportements non éthiques identifiées dans l'année	p. 48
Engagement Humain	% des CDI dans les effectifs	p. 49
	Part des collaborateurs ayant suivi au moins une formation dans l'année	p. 50
	Part des collaborateurs ayant participé à l'évaluation annuelle de la performance	p. 51
	Nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une mobilité interne	p. 51
	Part des femmes cadres en France dans la population de cadres	p. 52
	Résultat de l'index sur l'égalité professionnelle	p. 52
Investissement Responsable	Total des encours gérés selon des stratégies ISR / % de l'asset management en France	p. 59
	% des fonds ouverts couverts par une analyse d'empreinte carbone	p. 61
	Nombre d'Assemblées Générales auxquelles Edmond de Rothschild Asset Management (France) a participé	p. 62
	Taux de vote de l'univers investi en actions	p. 62
Impact environnemental	% de réduction des émissions de CO ₂ en 2020	p. 64
	% d'évolution de la consommation de papier en 2020	p. 65
	% de réduction de consommation totale d'énergie en 2020	p. 65

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société Edmond de Rothschild (France),

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac (accréditation Cofrac Inspection n°3-1060 dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient à l'Assemblée Générale de Edmond de Rothschild (France) d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande auprès de la Direction du développement durable du groupe Edmond de Rothschild.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats,

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance,
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105,
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques,
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité,
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés,
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16,
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations,
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de Edmond de Rothschild (France) et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests.
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre novembre 2020 et mars 2021 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction du Développement Durable, les Directions Conformité et Juridique, Ressources Humaines et les personnes en charge de l'Investissement Responsable.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2021

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Chevalier
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du
Département
Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées les plus importantes

Indicateurs clefs de performance et autres résultats quantitatifs :

- Nb anomalies en 2020 aboutissant au rejet des candidats pressentis à un nouveau mandat ou à un renouvellement,
- % des effectifs de Edmond de Rothschild (France) avaient suivi le e-learning RGPD lancé en 2018 ;
- Nb contrats d'alternance et/ou de professionnalisation en 2020,
- Nombre de collaborateurs de Edmond de Rothschild en France ayant bénéficié d'une mobilité interne,
- Encours gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) selon des stratégies ISR,
- Nb d'Assemblées générales auxquelles EDR (France) a participé en 2020,
- Emissions CO2, consommation de papier (tonnes), consommation de papier par collaborateurs, % des principales émissions de CO2 en 2020 et % les déplacements professionnels, consommation d'énergies,
- % de membres indépendants composaient le Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2020, % de femmes au sein du Conseil de Surveillance,
- % des sous-traitants incluant les clauses RGPD dans le contrat établi avec Edmond de Rothschild (France),
- Nb d'incidents ayant nécessité une notification à l'autorité en 2020, nb de sanctions pénale ou liée à la corruption, nb d'alertes liées à des comportements non éthiques identifiées dans l'année ;
- % de CDI parmi l'effectif de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2020, % des collaborateurs en France ont suivi au moins une formation en 2020,
- Nb de points sur 100 dans l'index d'égalité professionnelle, % de femmes cadres dans la population de cadres au sein de Edmond de Rothschild (France), % femmes collaborateurs de Edmond de Rothschild en France ayant bénéficié d'une mobilité interne en 2020,
- Taux de fréquence des accidents au travail en 2019,
- % des actifs ISR gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France), % des fonds ouverts de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ayant mesuré leur empreinte carbone à fin 2019, % de l'univers investi en actions,
- % de réduction des émissions de CO2 en 2020, % de baisse de consommation de papier pour EDR (France) en 2020, % de réduction de consommation totale d'énergie en 2020.

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Ouverture d'une cellule de crise avant le début du premier confinement,
- Ouverture d'une cellule de crise avant le début du premier confinement,
- Application depuis 2020 des règles de mixité au sein de son Conseil de Surveillance,
- Processus de sélection des membres de Directoire, mise à jour du registre de Edmond de Rothschild (France) a été effectuée en 2020,
- Nouvelle campagne de certification via le e-learning RGPD ,
- Revue de la cartographie des risques de corruption, code Éthique du Groupe, programme d'intégration des nouveaux collaborateurs est revu sous forme de E-learning et Webinaire,
- Accord sur le handicap signé en juin 2015 pour les sociétés UES1 a été renégocié en 2018,
- Négociation sur la Qualité de Vie au Travail contenant des indicateurs de suivi est en cours,
- Mise à jour par Edmond de Rothschild REIM (France) de sa procédure d'investissement par l'intégration des enjeux RSE,
- Politique d'exclusion maison concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac,
- Prise en compte par Edmond de Rothschild REIM (France) du risque carbone, mise à jour de la politique de droit de vote en matière de prise en compte des critères environnementaux, première application dans l'approche produit avec le fonds « EDR New Green Deal »,
- Ouverture des Moyens Généraux au sein de toutes les entités du Groupe,
- Système de recyclage de Edmond de Rothschild (France),
- Engagement de Edmond de Rothschild (France) pour la protection de la biodiversité en 2020.

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au moment de la rédaction du présent rapport, le Conseil de Surveillance apprend avec une immense tristesse le décès subit du Baron Benjamin de Rothschild, survenu le 15 janvier 2021. Le Conseil de Surveillance tient à rendre hommage au Baron Benjamin de Rothschild, pour lequel il avait un profond respect et une grande admiration. Il regrettera ce dirigeant brillant et visionnaire.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 10 mars 2021.

RÉFÉRENCEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Benjamin de Rothschild

Vice-Président

Ariane de Rothschild

Membres

Louis-Roch Burgard

Jacques Ehrmann

Jean Laurent-Bellue

Véronique Morali

Vincent Taupin

Cynthia Tobiano

Christian Varin

Josepha Wohnrau (depuis le 6 mai 2020)

Secrétaire

Nicolas Giscard d'Estaing

DIRECTOIRE

Président

Renzo Evangelista

Membre et Directeur Général

Philippe Cieutat

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Didier Kling & Associés

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Florent Goulet

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2020, le Directoire est composé de deux membres qui assurent collégialement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 12 mars 2019.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité Opérationnel, qui assure la coordination des filières et des projets transversaux entre les différentes entités d'Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon mensuelle,
- le Comité de Direction, qui coordonne les métiers et les filières au niveau de Edmond de Rothschild (France), se réunit mensuellement.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,

- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2020, le Conseil de Surveillance est composé de neuf membres, dont 40% de femmes. Il est présidé par le Baron Benjamin de Rothschild. La Vice-Présidente du Conseil de Surveillance est la Baronne Ariane de Rothschild. Quatre des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 40% de femmes et de 60% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 9 décembre 2020), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatait sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours du dernier trimestre de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2020, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 11 mars,
- le 6 mai,
- le 26 août,
- le 25 septembre,
- le 9 décembre.

Au titre de l'année 2020, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 85,71%. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par lettre simple. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 22 décembre 2020. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2020

Conseil de Surveillance :

Benjamin de Rothschild

Président de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild, Pregny S.A. (*Suisse*)
The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Development Corporation Ltd (*Israël*)
OPEJ Baron Edmond de Rothschild (*France*)
La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild (*France*)
Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (*Suisse*)
Fondation Edmond de Rothschild New York (*USA*)
Fondation Edmond de Rothschild (*Suisse*)

Président du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Vinicole Baron Edmond de Rothschild S.A.
La Compagnie Générale Immobilière de France (Cogifrance)
EBR Ventures
Fondation Edmond de Rothschild pour la Recherche Scientifique (*France*)

Membre du Conseil de Surveillance des Domaines Barons de Rothschild (Lafite)

Ariane de Rothschild

Présidente du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)
Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil SA (*Suisse*) (jusqu'au 19 juin 2020)

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild S.A.
Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Pregny S.A. (*Suisse*)
Edmond de Rothschild Holding S.A.
Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)
Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Administrateur de :

Baron et Baronne Associés (holding de la S.C.B.A. Société Champenoise des Barons Associés)
Amdocs Limited (*USA*) (jusqu'au 31 janvier 2020)

Secrétaire générale du Collège des Fondateurs de l'OPEJ

Membre du Fonds de dotation du Louvre

Louis-Roch Burgard

Directeur Général (depuis le 26 mai 2020) et Administrateur (depuis le 31 juillet 2020) de CNIM GROUPE (anciennement dénommée CNIM S.A.) (préalablement membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 26.05.2020, puis membre du Directoire du 26.05.2020 au 31.07.2020)

Président de :

CNIM INNOVATION & SYSTEMES (depuis le 31 juillet 2020)
BERTIN TECHNOLOGIES (depuis le 15 juillet 2020)
CNIM SYSTEMES INDUSTRIELS (depuis le 31 juillet 2020)
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE (depuis le 31 juillet 2020)
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE PARTICIPATIONS (depuis le 31 juillet 2020) – CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE O&M (depuis le 31 juillet 2020)
LAB (depuis le 31 juillet 2020)
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE SERVICES (depuis le 31 juillet 2020)
CNIM ENVIRONNEMENT ET ENERGIE EPC (depuis le 31 juillet 2020)
CNIM MUTUAL SERVICES (depuis le 31 juillet 2020)
COMETAL (depuis le 15 octobre 2020)

Director de Cnim Industrial System China (depuis le 15 novembre 2020)

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (*France*)

Jacques Ehrmann

Directeur Général Groupe Altarea (fonction opérationnelle)

Directeur Général de ALTAFI 2 (SAS)

Président de Tamlet (SAS)

Président du Directoire de Cogedim (jusqu'au 23 décembre 2020)

Membre du Directoire de Frojal (SA)

Administrateur de :

Pitch Promotion (SAS) (depuis le 30 juin 2020)

Edmond de Rothschild S.A. (jusqu'au 6 mai 2020)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

La Financière SPL (depuis le 30 juin 2020)

Woodeum

Gérant de :

Altarea Management (SNC)

Cogedim Gestion (depuis le 1er juillet 2020)

Cogedim Développement (depuis le 1er juillet 2020)

Cogedim Citalis (depuis le 1er juillet 2020)

Cogedim Entreprise (depuis le 1^{er} juillet 2020)

Co-gérant de :

SCI Jakevero

SC Testa

Président du CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux)

Jean Laurent-Bellue

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

KPMG S.A.

KPMG Associés

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Edmond de Rothschild (Monaco)

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild - Pregny S.A. (Suisse)

Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Fondation Actions Addictions

Véronique Morali

Présidente du Directoire de Webedia

Présidente de :

Fimalac Développement (Luxembourg)

Clover SAS

Clover MDB SAS (depuis le 22 juin 2020)

Présidente du Conseil d'Administration de Quill France (anciennement dénommé Viaeuropa)

Directeur Général de Webco

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse) (jusqu'au 12 juin 2020)

Edmond de Rothschild S.A. (Suisse) (depuis le 12 juin 2020)

Edmond de Rothschild S.A.

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Tradematic (jusqu'au 31 décembre 2020)

Gérante de Webedia International Sarl (Luxembourg)

Représentant permanent de la société Fimalac Développement au sein du Conseil d'Administration de Groupe Lucien Barrière

Présidente de l'Association Force Femmes

Membre de Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général :

Association Le Siècle

Membre du comité stratégique de la société Pour de Bon SAS

Vincent Taupin

Directeur Général de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Europe) (Luxembourg) et Président du Comité de nomination et de rémunération

Edmond de Rothschild (Monaco)

Edmond de Rothschild (UK) Ltd

Censeur au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil S.A. (Suisse)
(jusqu'au 19 juin 2020)
Chambre de Commerce et d'Industrie France-Israël
EDRRIT Limited (jusqu'au 24 août 2020)

Cynthia Tobiano

Directrice Générale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)**Directrice Générale Déléguée de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.****Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)****Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)****Administrateur de :**

Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.
Compagnie Benjamin de Rothschild Conseil SA (Suisse)
(jusqu'au 19 juin 2020)
Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited
(Israël)
Edmond de Rothschild (Europe)
Edmond de Rothschild (Monaco)
Edmond de Rothschild (UK) Limited

Christian Varin

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A.
Gingko (Luxembourg)
Groupe Josi (Belgique)
Fovabis SA (Belgique)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)
Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Josepha Wohnrau

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) (depuis le 6 mai 2020)

Renzo Evangelista

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)**Président du Conseil de Surveillance :**

Edmond de Rothschild Corporate Finance
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
(depuis le 24 avril 2020, préalablement membre du Conseil de Surveillance)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)**Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)**

Philippe Cieutat

Membre du Directoire et Directeur Général de Edmond de Rothschild (France)**Directeur Général de Edmond de Rothschild S.A.****Président du Conseil d'Administration de :**

Financière Boréale
Edmond de Rothschild Immo Premium

Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild REIM (France) (anciennement dénommée Cleaveland)**Président de SAS EDR IMMO MAGNUM****Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)****Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)****Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :**

Financière Eurafrrique
Cogifrance

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)**Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance****Member of the Board of Directors de Zhonghai FMC (Chine)**

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2020, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes de la Société ,
- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière,

- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2020, il s'est réuni :

- le 10 mars,
- le 5 mai,
- le 25 août,
- le 8 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier d'Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2020, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,

- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres : le Baron Benjamin de Rothschild (Président), la Baronne Ariane de Rothschild, Madame Véronique Morali et Monsieur Christian Varin. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,
- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,

- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L225-82-2, L225-100-II et III du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2020.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2020.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L225-37-5 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Conformément à la loi, le Directoire de la société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2020 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2020 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

81 | Bilan consolidé IFRS

82 | Compte de résultat consolidé IFRS

82 | État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres

83 | Tableau des flux de trésorerie IFRS

84 | Tableau de variation des capitaux propres

85 | Notes annexes
aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2020 31.12.2019

Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	2.053.994	2.229.167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	157.323	171.859
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.3	1.341	3.719
Titres au coût amorti	3.4	6.521	10.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.5	48.600	234.936
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.6	1.160.185	876.774
Actifs d'impôts courants		7.341	6.073
Actifs d'impôts différés		11.901	13.166
Comptes de régularisation et actifs divers	3.8	216.992	158.733
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.9	59.595	67.964
Immobilisations corporelles	3.10	37.730	39.640
Droits d'utilisation		39.542	43.989
Immobilisations incorporelles	3.11	22.282	23.783
Ecart d'acquisition	3.12	74.313	74.313
Actifs non courants destinés à être cédés(*)		12.284	-
Total de l'actif		3.909.944	3.954.500

(*)voir note 3.9

31.12.2020 31.12.2019

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.13	1.354.751	1.582.115
Instruments dérivés de couverture	3.14	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	22.143	88.276
Dettes envers la clientèle	3.16	1.830.461	1.603.964
Dettes représentées par un titre		-	-
Passifs d'impôts courants		1.386	575
Passifs d'impôts différés		-	243
Comptes de régularisation et passifs divers	3.8	250.721	248.670
Provisions	3.17	23.269	24.590
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		427.213	406.067
Capitaux propres part du Groupe		419.072	395.496
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		188.302	173.549
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		5.277	6.378
. Résultat de l'exercice		24.298	14.375
Intérêts minoritaires		8.141	10.571
Total du passif		3.909.944	3.954.500

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2020	31.12.2019
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	19.139	34.219
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-25.322	-60.315
+ Commissions (produits)	4.3	348.089	327.939
- Commissions (charges)	4.3	-82.677	-77.067
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	30.095	76.699
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	899	6.918
+ Produits des autres activités	4.6	10.792	10.605
- Charges des autres activités	4.6	-16.362	-15.366
Produit net bancaire		284.653	303.631
- Charges générales d'exploitation	4.7	-228.404	-237.220
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-26.425	-27.699
Résultat brut d'exploitation		29.824	38.711
+/- Coût du risque	4.8	-59	-3
Résultat d'exploitation		29.765	38.708
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3.9	8.202	-105
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-60	1.211
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-8.105
Résultat courant avant impôt		37.907	31.709
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-10.496	-15.744
Résultat net		27.411	15.965
- Intérêts minoritaires		-3.113	-1.591
Résultat net – Part du Groupe		24.298	14.375
Résultat par action en euro		4,33	2,54
Résultat dilué par action en euro		4,33	2,54

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019
Résultat net	27.411	15.965
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	-1.144	1.691
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)	-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres (*)	-494	-462
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)	537	-92
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1.101	1.137
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	26.310	17.102
<i>dont part du Groupe</i>	<i>23.197</i>	<i>15.511</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>3.113</i>	<i>1.591</i>

(*) Montants nets d'impôt.

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2020

31.12.2019

	31.12.2020	31.12.2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	27.411	15.965
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-839	-8.128
Dotations nettes aux amortissements et provisions	16.565	25.201
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-8.202	105
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-30.095	-76.699
Autres produits et charges calculés	12	771
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	10.496	15.744
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	15.348	-27.040
Impôt versé	-9.989	-22.477
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	174.975	-175.696
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-55.734	-92.433
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-173.899	240.238
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	-54.269	32.691
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-103.568	-44.717
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14.139	-15.070
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-1.907	-8.693
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	4.203	-
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	731	2
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-11.112	-23.761
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-5.340	-3.245
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-5.340	-3.245
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	-313	179
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-120.333	-71.544
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.229.167	2.248.217
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-28.370	24.124
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.200.811	2.272.355
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.053.994	2.229.167
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	14	14
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	26.470	-28.370
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2.080.478	2.200.811
Variation de la trésorerie nette	-120.333	-71.544

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31.12.2018	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2019
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.436	-	-	-336	-16.772
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	166.725	-	28.373	-4.778	190.320
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	88	-	-	6.290	6.378
– Résultat 2018	28.373	-	-28.373	-	-
Sous-Total	379.945	-	-	1.176	381.121
– Résultat 2019	-	-	-	14.375	14.375
Total des Capitaux Propres part du Groupe	379.945	-	-	15.551	395.496
Part des minoritaires					
– Réserves	6.922	-	4.907	-2.849	8.980
– Résultat 2018	4.907	-	-4.907	-	-
– Résultat 2019	-	-	-	1.591	1.591
Total des intérêts minoritaires	11.829	-	-	-1.258	10.571

	31.12.2019	Augmentation de capital	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2020
Part du Groupe					
– Capital	83.076	-	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-16.772	-	-	-338	-17.110
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-	-
– Autres réserves	190.320	-	14.375	717	205.412
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6.378	-	-	-1.101	5.277
– Résultat 2019	14.375	-	-14.375	-	-
Sous-Total	395.496	-	-	-722	394.774
– Résultat 2020	-	-	-	24.298	24.298
Total des Capitaux Propres part du Groupe	395.496	-	-	23.576	419.072
Part des minoritaires					
– Réserves	8.980	-	1.591	-5.543	5.028
– Résultat 2019	1.591	-	-1.591	-	-
– Résultat 2020	-	-	-	3.113	3.113
Total des intérêts minoritaires	10.571	-	-	-2.430	8.141

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 2 mars 2021 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 9 et 10 mars 2021.

Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, le Groupe n'a pas procédé à d'ajustements méthodologiques majeurs pour l'établissement de ses états financiers 2020 et n'a pas bénéficié de mesures de soutien de nature à impacter sa performance ou sa situation financière.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

Amendement à la norme IFRS 16 - Allègements de loyer liés au COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 « Contrats de location » visant à simplifier la comptabilisation des allègements de loyers liés au Covid-19.

Cet amendement, dont la date d'entrée en vigueur a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020 (avec une application anticipée possible), offre la possibilité aux preneurs de ne pas considérer les aménagements de loyers obtenus comme des modifications de contrats. En 2020, le Groupe n'a

bénéficié d'aucun allègement de loyer consécutif à la crise Covid-19.

Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »

En septembre 2019, l'IASB a publié des amendements « Phase 1 » à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 permettant des exemptions temporaires en matière de comptabilité de couverture pendant la transition vers les nouveaux taux de référence.

Ces exemptions ont pour but d'éviter l'arrêt potentiel de la comptabilité de couverture, la modification ou décomptabilisation de certains contrats et l'application d'un gain ou d'une perte liée à la modification de certains contrats en raison des incertitudes nées de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Ces amendements, adoptés par la Commission européenne le 15 janvier 2020, sont applicables obligatoirement pour les états financiers annuels à partir du 1^{er} janvier 2020 : ils n'ont pas eu d'impact sur les comptes du groupe.

L'entrée en vigueur des autres amendements d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements à IFRS 3 : « Définition d'une activité »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS

n'a pas eu d'effets sur les comptes au 31 décembre 2020.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2020 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe.

Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

Au cours du premier trimestre EdR (France) a acquis les sociétés Financière Eurafrique et Immopéra.

La société Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited a été liquidée le 15 avril 2020.

Au cours du dernier trimestre, la société Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest S.àR.L. a fait l'objet d'une dissolution, avec transmission universelle de son patrimoine à la société CFSH Luxembourg S.àR.L.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2020.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables à ce regroupement d'entreprises.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010

Les règles énoncées ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les variations d'intérêts qui ne conduisent pas à la perte du contrôle (acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle) affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition,

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable,
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat,
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat,
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est donc déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle et non plus par référence à celle des actifs et passifs acquis à chaque transaction d'échange.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN et BMTN structurés émis par la Banque,

d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dus à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement

en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place.

Cette documentation doit préciser l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert ; cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ». En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument financier dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale

et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans,

- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 28% pour la fraction de bénéfice n'excédant pas 0,5 million d'euros et de 31% au-delà. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros) instaurée en 2000. La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3% assise sur les montants distribués par les sociétés, quels que soient les bénéficiaires, et instaurée par la 2^{ème} Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle. Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2020, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 28,41% pour Edmond de Rothschild (France) et à 27,37% pour ses filiales françaises (correspondant aux taux de l'impôt sur les sociétés applicable en 2021), pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan

de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuaire indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,

- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.1. Caisse, banques centrales, CCP

	31.12.2020	31.12.2019
Caisse	299	275
Banques centrales	2.053.695	2.228.892
CCP	-	-
Sous-total	2.053.994	2.229.167
Créances rattachées	-	-
Total	2.053.994	2.229.167

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2020	31.12.2019
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	203	587
Instruments de change – Contrats fermes	-	24
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	4.272	11.990
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	133	131
Sous-total Dérivés	4.608	12.732
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	4.608	12.732
Juste valeur prêts et créances rattachées	11	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	11	-
Effets publics et valeurs assimilées	2.058	2.140
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	21	21
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.079	2.161
Titres de participation	10	11
Autres titres à revenu variable	12.479	13.107
Sous-total	12.489	13.118
Instruments de dettes et assimilés	138.136	143.848
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	138.136	143.848
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	150.625	156.966
Total	157.323	171.859

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 1 490,8 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 5 436,0 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le montant notionnel des

instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe.

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2020	31.12.2019
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation (*)	1.341	3.719
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	1.341	3.719
Total	1.341	3.719

(*) dont -2.417 milliers d'euros relatifs à EdR PEC China Investment SCA (essentiellement des cessions).

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.4. Titres au coût amorti

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	6.521	10.384
Total	6.521	10.384

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.5. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti

Créances sur les établissements de crédit		
- <i>A vue</i>	48.609	59.914
- <i>A terme</i>	-	175.021
Sous-total	48.609	234.935
Créances rattachées	1	1
Total Brut	48.610	234.936
Dépréciations	-10	-
Total Net	48.600	234.936

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

3.6. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

Comptes ordinaires débiteurs	761.214	652.989
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	399.112	223.851
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
- <i>Créances commerciales</i>	-	-
Total Brut	1.160.326	876.840
- Dont créances rattachées	1.128	748
Dépréciations	-141	-66
Total Net	1.160.185	876.774
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.160.492	877.081

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros	31.12.2019	Dotations	Reprises	Transferts	31.12.2020
Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-18	-38	4	22	-30
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-13	-35	13	3	-32
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-35	-52	33	-25	-79
Total	-66	-125	50	-	-141

3.7 Actifs grevés

A-Actifs

31.12.2020				
En milliers d'euros	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	25.918		3.880.144	
Instruments de capitaux			151.465	151.465
Titres de créances			8.600	8.600
Autres actifs	25.918		3.720.079	

B-Garanties reçues

31.12.2020			
En milliers d'euros		Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée		-	-
Instruments de capitaux			
Titres de créances		-	-
Autres garanties reçues			
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs			

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

31.12.2020		
En milliers d'euros	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	-	-

Les obligations d'Etat détenues par l'entité Financière Boréale représentent l'essentiel des actifs grevés du groupe Edmond de Rothschild (France) au travers d'opérations de pension.

Les opérations de pension répondent à une activité de gestion de fonds communs de placement dont la Banque est dépositaire et Edmond de Rothschild Asset Management (France) est gestionnaire : les titres détenus par Financière Boréale sont livrés par Edmond

de Rothschild (France) aux fonds dans le cadre d'opérations de pensions.

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 86% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 6%.

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

	Actif	Passif	Actif	Passif
3.8. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	12	-	80	-
Dépôts de garantie versés (*)	92.303	-	48.378	-
Charges constatées d'avance	8.493	-	8.069	-
Produits à recevoir	84.202	-	74.507	-
Produits constatés d'avance	-	58	-	227
Charges à payer	-	84.800	-	84.158
Autres actifs et passifs divers (**)	31.982	165.863	27.699	164.285
Total	216.992	250.721	158.733	248.670

(*) dont 30.584 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2020 contre 3.550 milliers d'euros au 31 décembre 2019 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 2.071 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2020 contre 13.054 milliers d'euros au 31 décembre 2019 en autres passifs

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

	31.12.2020	31.12.2019
3.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Edmond de Rothschild (Monaco)	59.595	54.080
Zhonghai Fund Management Co. Ltd. (*)	-	12.436
ERAAM (**)	-	1.448
Participations dans les entreprises mises en équivalence	59.595	67.964

(*) au 31 décembre 2020, la participation dans Zhonghai Fund Management Co. Ltd., auparavant comptabilisée en mise en équivalence et évaluée à 12.436 milliers d'euros au 31 décembre 2019, a été classée en « Actifs non courants détenus en vue de la vente » conformément à la norme IFRS 5, compte tenu des éléments suivants :

- Zhonghai est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel, sous réserve d'éventuelles conditions suspensives habituelles pour des cessions similaires ;
- La cession de Zhonghai est hautement probable et devrait être réalisée dans les 12 mois suivants la clôture. En effet des négociations avec Zhonghai Trust, actionnaire à hauteur de 41,591 % de Zhonghai Fund Management Co. Ltd., portant sur l'acquisition des 25% détenus par Edmond de Rothschild (France) sont en cours. Un Equity Transfert Agreement (ETA) a été échangé entre les parties prenantes.
- La valeur comptable de Zhonghai sera principalement recouverte par sa cession plutôt que par son utilisation.

(**) en 2020, le groupe a totalement provisionné sa participation dans Eraam.

Edmond de Rothschild (Monaco)

En milliers d'euros	31.12.2020
Actifs courants	2.726.649
Actifs non courants	52.970
Passifs courants	2.560.279
Passifs non courants	219.341
Produit net bancaire	80.513
Quote-part du résultat net	9.718

En milliers d'euros	31.12.2019	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2020
3.10. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains et constructions	59.666	-	-	-421	59.245
Matériel informatique	30.633	1.787	-	-	32.420
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	45.578	212	-	-28	45.762
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	135.877	1.999	-	-449	137.427
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-25.475	-1.055	-	79	-26.451
Matériel informatique	-27.950	-1.591	-	-	-29.541
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-42.812	-893	-	-	-43.705
Sous-total	-96.237	-3.539	-	79	-99.697
Total	39.640	-1.540	-	-370	37.730

En milliers d'euros	31.12.2019	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	31.12.2020
3.11. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	-	-	-	12.510
Autres immobilisations incorporelles	173.980	12.140	-	17	186.137
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Sous-total	186.490	12.140	-	17	198.647
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-162.707	-13.619	-	-39	-176.365
Sous-total	-162.707	-13.619	-	-39	-176.365
Total	23.783	-1.479	-	-22	22.282

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
3.12. Écarts d'acquisition		
Valeur nette comptable en début de période	74.313	82.418
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-	-8.105
Valeur nette comptable en fin de période	74.313	74.313

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	
	31.12.2020	31.12.2019
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild REIM (France) SAS	23.800	23.800
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.	-	-
CFSH Luxembourg S. à r.l.	371	371
Autres	17	17
Total	74.313	74.313

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale). Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

Les hypothèses d'activité retenues pour l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild REIM (France) SAS ont été déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2021-2023 et en appliquant un taux de croissance de 1,1% sur le chiffre d'affaires 2023.

Un taux d'actualisation moyen de 11,3% a été retenu, en se référant à des sociétés comparables s'agissant des différentes catégories de revenus entrant dans la composition du chiffre d'affaires de la société.

Sur la base des hypothèses retenues, la comparaison de la valeur comptable de l'UGT Edmond de Rothschild REIM (France) SAS avec sa valeur d'utilité n'a abouti à aucune dépréciation au 31 décembre 2020, et la variation des hypothèses clés de +/- 100 points de base du taux d'actualisation ou de +/- 20 points de base du taux de croissance à l'infini n'amènerait pas à constater de dépréciation dans les comptes consolidés.

3.13 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	950	722
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	23.637	8.112
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	14.282	4.383
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	38.869	13.217
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	7	-804
Sous-total du portefeuille de transaction	38.876	12.413
Dettes auprès des établissements de crédit	936.693	1.092.588
Dettes auprès de la clientèle	23.088	23.369
Sous-total	959.781	1.115.957
Dettes rattachées	1.080	4.710
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	960.861	1.120.667
Titres de créances négociables	354.912	447.715
Sous-total	354.912	447.715
Dettes rattachées	102	1.320
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	355.014	449.035
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	1.315.875	1.569.702
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.354.751	1.582.115

31.12.2020

En milliers d'euros	31.12.2020		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.315.875	1.317.746	-1.871

31.12.2019

En milliers d'euros	31.12.2019		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1.569.702	1.576.924	-7.222

En milliers d'euros	31.12.2020		31.12.2019	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
3.14. Instruments dérivés de couverture				
Couverture de valeur d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Couverture de résultats futurs d'instruments financiers non dérivés	-	-	-	-
- Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-
- Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Dérivés utilisés en couverture	-	-	-	-

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
3.15 Dettes envers les établissements de crédit		
- A vue	22.143	88.276
- A terme	-	-
Sous-total	22.143	88.276
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes envers les établissements de crédit	22.143	88.276

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
3.16. Dettes envers la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	100.802	100.802	-	111.164	111.164
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	100.802	100.802	-	111.164	111.164
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.587.883	-	1.587.883	1.408.489	-	1.408.489
- Comptes créditeurs à terme	-	98.703	98.703	-	21.306	21.306
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	2.054	41.000	43.054	-	63.000	63.000
- Dettes rattachées	-	19	19	-	5	5
Sous-total	1.589.937	139.722	1.729.659	1.408.489	84.311	1.492.800
Total	1.589.937	240.524	1.830.461	1.408.489	195.475	1.603.964
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.830.461			1.603.967

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17 Provisions						
Solde au 31.12.2019	-	12.137	-	-	12.453	24.590
Dotations	-	658	-	-	7.084	7.742
Montants utilisés	-	-	-	-	-2.317	-2.317
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-4.353	-4.353
Autres mouvements	-	-727	-	-	-1.666	-2.393
Solde au 31.12.2020	-	12.068	-	-	11.201	23.269

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM

chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel

d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;

- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2020	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.356	-6.748	4.608	-	-2.071	2.537
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.079	-	2.079	-	-	2.079
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	150.636	-	150.636	-	-	150.636
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Titres au coût amorti	1.341	-	1.341	-	-	1.341
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	6.521	-	6.521	-	-	6.521
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers						
-Dont dépôts de garantie donnés	216.992	-	216.992	-	-	216.992
-Dont dépôts de garantie donnés	92.303	-	92.303	-	-	92.303
Autres actifs non soumis à compensation						
	2.318.982	-	2.318.982	-	-	2.318.982
TOTAL ACTIF	3.916.692	-6.748	3.909.944	-	-2.071	3.907.873

Au 31 décembre 2020	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	45.624	-6.748	38.876	-	-30.584	8.292
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	960.861	-	960.861	-	-	960.861
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	355.014	-	355.014	-	-	355.014
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
-Dont opérations de pension	1.852.604	-	1.852.604	-	-	1.852.604
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers						
-Dont dépôts de garantie reçus	250.721	-	250.721	-	-	250.721
-Dont dépôts de garantie reçus	2.071	-	2.071	-	-	2.071
Autres dettes non soumises à compensation						
	24.655	-	24.655	-	-	24.655
TOTAL DETTES	3.489.479	-6.748	3.482.731	-	-30.584	3.452.147

Au 31 décembre 2019	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.906	826	12.732	-	-13.054	-322
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	2.161	-	2.161	-	-	2.161
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	156.966	-	156.966	-	-	156.966
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Titres au coût amorti	3.719	-	3.719	-	-	3.719
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	10.384	-	10.384	-	-	10.384
-Dont opérations de pension	1.111.710	-	1.111.710	-	-	1.111.710
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers						
-Dont dépôts de garantie donnés	158.733	-	158.733	-	-	158.733
-Dont dépôts de garantie donnés	48.378	-	48.378	-	-	48.378
Autres actifs non soumis à compensation						
	2.498.095	-	2.498.095	-	-	2.498.095
TOTAL ACTIF	3.953.674	826	3.954.500	-	-13.054	3.941.446

Au 31 décembre 2019	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	11.587	826	12.413	-	-3.550	8.863
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.120.667	-	1.120.667	-	-	1.120.667
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	449.035	-	449.035	-	-	449.035
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
-Dont opérations de pension	1.692.240	-	1.692.240	-	-	1.692.240
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers						
-Dont dépôts de garantie reçus	248.670	-	248.670	-	-	248.670
-Dont dépôts de garantie reçus	13.054	-	13.054	-	-	13.054
Autres dettes non soumises à compensation						
	25.408	-	25.408	-	-	25.408
TOTAL DETTES	3.547.607	826	3.548.433	-	-3.550	3.544.883

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	631	1.059
- Comptes à vue et prêts interbancaires	631	1.059
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	10.676	9.446
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	10.676	9.446
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	7.832	23.714
- Instruments de dettes au coût amorti	42	92
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	70	70
- Intérêts sur dérivés	7.720	23.552
Total des intérêts et produits assimilés	19.139	34.219

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

4.2. Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-16.129	-33.369
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-16.129	-33.369
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-381	-726
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-381	-726
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-8.458	-25.784
- Dettes représentées par un titre	-8.475	-12.537
- Intérêts sur dérivés	17	-13.247
Intérêts et charges sur obligations locatives	-354	-436
Total des intérêts et charges assimilées	-25.322	-60.315

31.12.2020

31.12.2019

En milliers d'euros

	31.12.2020		31.12.2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-5	-	-9
Opérations avec la clientèle	281	-	77	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	38	-	29	-
Opérations de hors-bilan				
- <i>Engagements sur titres</i>	1.019	-	412	-
- <i>Instruments financiers à terme</i>	5.165	-3.537	2.545	-1.486
Prestations de services financiers	341.586	-79.135	324.876	-75.572
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	348.089	-82.677	327.939	-77.067

En milliers d'euros	31.12.2020		31.12.2019	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4. Gain ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-761	-	-2.959
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	17.359	-	-17.799
Gains ou pertes nets sur dérivés	-16.384	-	19.451	-
Résultats sur opérations de change	18.375	-	37.534	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-406	-	216	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	11.912	-	40.256	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur	13.497	16.598	97.457	-20.758

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	899	6.918
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	899	6.918

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	2.067	2.089
Autres produits accessoires	1.567	1.324
Divers	7.158	7.192
Produits des autres activités	10.792	10.605
Rétrocession de produits	-13.568	-13.984
Divers	-2.794	-1.382
Charges des autres activités	-16.362	-15.366

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-87.243	-96.916
Charges de retraite	-8.158	-8.293
Charges sociales	-36.205	-35.032
Intéressement des salariés	-249	-563
Participation des salariés	-4.151	-3.564
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8.989	-9.352
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-7.004	-5.008
Reprises de provisions pour frais de personnel	6.276	6.750
Sous-total des frais de personnel	-145.723	-151.978
Impôts et taxes	-4.710	-4.068
Locations	-3.536	-3.078
Services extérieurs	-73.528	-75.921
Transports et déplacements	-907	-2.182
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-110
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	117
Sous-total des frais administratifs	-82.681	-85.242
Total des charges générales d'exploitation	-228.404	-237.220

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

4.8. Coût du risque		
Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-132	-93
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-1.205	-60
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	1.268	150
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	10	-
Total du coût du risque	-59	-3

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

4.9. Gains ou pertes sur autres actifs		
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	1
Résultat de cession de titres de participation	-60	1.210
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	-60	1.211

4.10. Impôts sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt		
Résultat net de l'ensemble consolidé	27.411	15.965
Impôts sur les bénéfices	10.496	15.744
Résultat avant impôt	37.907	31.709
Provisions et charges non déductibles	9.508	10.008
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	744	1.615
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-8.202	105
Retraitements de consolidation non fiscalisés	6.559	16.105
Produits divers non imposables et autres déductions	-20.943	-25.812
Éléments imposés à taux réduit	2.122	-8.540
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	27.695	25.190
Taux d'impôt	32,02%	32,02%
Impôt théorique au taux de droit commun	8.868	8.066
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	-2.122	8.540
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	-329	1.324
Impôt théorique	8.539	9.390
Création de déficits non comptabilisés	1.914	10.998
Utilisation de déficits non comptabilisés	-110	-3.554
Crédits d'impôt	-12	-12
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	-207	-1.210
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	298	25
Divers	74	107
Impôt sur les bénéfices calculé	10.496	15.744
- Dont impôt exigible	9.665	14.926
- Dont impôt différé	831	818
Résultat avant impôt	37.907	31.709
Impôt sur les bénéfices	10.496	15.744
Taux d'impôt effectif moyen	27,69%	49,65%
Taux de droit commun de l'impôt en France	32,02%	32,02%
Effet des différences permanentes	-10,42%	2,04%
Effet de l'imposition à taux réduit	0,92%	-4,45%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	-0,55%	-3,82%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	4,76%	23,48%
Effet des autres éléments	0,96%	0,38%
Taux d'impôt effectif moyen	27,69%	49,65%

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	282.507	292.492
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	15.443	12.443
Engagements en faveur de la clientèle	40.029	39.110
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1.981	13.487
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

Le Groupe a opté lors de la première application des normes IFRS pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2006 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base. Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant

impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2020 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 0,48% selon la durée du régime (0 an),
- taux d'inflation de 1,75% selon la durée du régime (0 an),
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 0,48%,
- taux de croissance net d'inflation des salaires attendus de 0,5%.

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.
Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2020, le montant des engagements s'élève à 26,996 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 21,628 millions d'euros, soit une provision de 5,368 millions d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2020	31.12.2019
Actions	34,30%	33,27%
Obligations	51,50%	50,55%
Immobilier	13,20%	13,66%
Monétaires & Autres	1,00%	2,52%
Taux de rendement des actifs du régime	0,48%	0,79%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Valeur actuelle de l'obligation	26.996	27.581
- Valeur des actifs du régime	-21.628	-22.773
Situation financière du régime	5.368	4.808
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	5.368	4.808

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance. La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projétés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds propres. Le taux d'actualisation de 0,48% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 7,329 millions d'euros au 31 décembre 2019 et à 6,700 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le coût des services en 2020 est de 658 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 65 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 110 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2020 est de 1,242 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Coût des services rendus de l'exercice	-551	-557
Coût financier	-303	-567
Rendement attendu des actifs du régime	196	349
Charge nette comptabilisée	-658	-775

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	0,48%	0,79%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2,75%	2,75%
- <i>Cadres</i>	3,25%	3,25%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3,75%	3,75%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	61,90%	61,90%
Table de mortalité	THTF 13 15	THTF 13 15

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)	31.12.2020	31.12.2019
Taux d'actualisation	0,48%	0,79%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	0,50%	0,50%
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés	0 an	0 an
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)	31.12.2020
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 0,00 % (0,48 % - 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2020</i>	0,00%
- <i>Impact sur le total net des charges 2020</i>	-100,00%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 0,98 % (0,48 % + 0,50 %)	
- <i>Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2020</i>	0,00%
- <i>Impact sur le total net des charges 2020</i>	104,17%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Provision / Actif en début de période	12.137	11.237
- Charges inscrites au compte de résultat	768	811
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-110	-36
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
- Perte ou gain actuariel	-727	125
Provision / Actif en fin de période	12.068	12.137

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	34.910	33.292
- Coût des services rendus	658	593
- Coût de l'actualisation	303	567
- Cotisations versées par les employés		
- Gains ou pertes actuariels	-1.005	1.533
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.170	-1.075
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	33.696	34.910
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	22.773	22.055
- Produits financiers sur actifs de couverture	196	349
- Gains ou pertes actuariels	-281	1.408
- Prestations versées par le fonds	-1.060	-1.039
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	21.628	22.773
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	12.068	12.137
Provision / Actif	12.068	12.137

La politique de rémunération en vigueur a été approuvée par le Conseil de surveillance de la Banque du 23 mars 2010 après l'avis favorable du Comité des Rémunérations.

Elle a été adaptée aux nouvelles dispositions de l'arrêté du 13 décembre 2010.

La Politique de Rémunération mise à jour pour 2020, publiée sur l'intranet du Groupe (section France), a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire. Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et, à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Par ailleurs, l'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010. La directive dite « CRD IV » 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 a été transposée en France notamment par l'arrêté du 3 novembre 2014, se substituant au Règlement CRBF 97-02 du 21 février 1997.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD IV

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- Membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management
- Responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de Business Unit et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- Responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.)
- Responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque
- Responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits
- Managers de Preneurs de Risque
- Rémunération Totale de 500 milliers d'euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées
- Rémunération totale au moins égale à celle du membre du Senior Management ayant la rémunération la moins élevée.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2020 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)). Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires d'Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57).
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53).
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2020 est étalée entre le 1^{er} janvier 2020 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2022, mars 2023 et mars 2024.

Au 31 décembre 2020, le produit net relatif au plan d'actions gratuites du Groupe est de 117 milliers d'euros contre une charge nette de 964 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• CFSH Secondary Opportunities SA *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest SàRL *	-	81,67	-	81,67
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Entreprise d'Investissement				
• Edmond de Rothschild Securities (Hong Kong) Limited *	-	100,00	-	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Private Equity (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II SàRL *	68,68	68,68	68,68	68,68
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Management SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• LCFR UK PEP Limited *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Investment Partners China SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild REIM (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Banque				
• Financière Eurafrique	100,00	-	100,00	-
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
• Immopéra	99,92	-	99,92	-
Mises en équivalence				
Banque				
• Edmond de Rothschild (Monaco)	36,93	36,93	36,93	36,93
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	-	25,00	-	25,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

7.2. Effectif moyen

Effectif moyen des sociétés françaises	712	730
- <i>Techniciens</i>	63	78
- <i>Cadres</i>	649	652
Effectif moyen des sociétés étrangères	63	53
Effectif moyen global	775	783

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2020, 7,7 millions d'euros ont été investis au titre du sponsoring (pour une exposition totale s'élevant à 74,1 millions d'euros au 31 décembre 2020). Il n'y a pas de nouveaux engagements pris en 2020, le montant résiduel à fin 2020 est de 21,7 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « carried interest » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Événements postérieurs à la clôture

Les comptes consolidés annuels tels qu'ils sont présentés ont été arrêtés le 2 mars 2021 par le Directoire et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 5 mai 2021.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau d'Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital d'Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2020 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros.

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2020

En milliers d'euros	PwC	Cabinet KLING	AUTRES	31.12.2020	31.12.2019
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	427	363	48	835	858
Edmond de Rothschild (France)	203	188	37	428	454
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	82	83	-	165	145
Autres	142	92	11	245	259
Services autres que la certification des comptes (SACC)⁽¹⁾	95	59	-	154	64
Edmond de Rothschild (France)	36	-	-	36	58
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	59	59	-	118	6
Autres	-	-	-	-	-
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	522	422	48	989	922

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 427 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 95 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

b-par « Cabinet Didier Kling », pour 363 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 59 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le family office,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multigestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,
- la gestion de fonds de *private equity*.

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild Corporate Finance, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre ; les activités de la société de gestion pour compte de tiers, Edmond de Rothschild REIM (France), spécialisée sur le marché français de l'immobilier,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs ;
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe ;
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Produit net bancaire	97.189	83.779	143.274	141.615	5.475	5.209	36.247	73.028	282.185	303.631
Frais de gestion	-82.332	-81.002	-125.001	-133.623	-6.681	-6.273	-40.816	-44.021	-254.830	-264.919
Frais de personnel	-50.611	-49.475	-68.809	-72.484	-4.442	-3.870	-21.862	-26.150	-145.724	-151.979
- directs	-36.909	-35.613	-50.676	-54.063	-3.871	-3.289	-15.338	-19.042	-106.794	-112.007
- indirects	-13.702	-13.862	-18.133	-18.421	-571	-581	-6.524	-7.108	-38.930	-39.972
Autres charges d'exploitation	-24.738	-24.105	-47.826	-51.945	-2.058	-2.212	-8.059	-6.979	-82.681	-85.241
Dotations aux amortissements	-6.983	-7.422	-8.366	-9.194	-181	-191	-10.895	-10.892	-26.425	-27.699
Résultat brut d'exploitation	14.857	2.777	18.273	7.992	-1.206	-1.064	-4.569	29.007	27.355	38.712
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	-52	-3	-52	-3
Résultat d'exploitation	14.857	2.777	18.273	7.992	-1.206	-1.064	-4.621	29.004	27.303	38.709
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	9.718	7.571	-1.516	-7.676	-	-	-	-	8.202	-105
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	-	-	-	1	-60	1.210	-60	1.211
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-8.105	-	-	-	-	-	-8.105
Résultat courant avant impôt	24.575	10.348	16.757	-7.789	-1.206	-1.063	-4.681	30.214	35.445	31.710
Impôt sur les bénéfices	-5.145	-993	-6.292	-2.815	509	440	1.220	-12.376	-9.708	-15.744
Résultat net	19.430	9.355	10.465	-10.604	-697	-623	-3.461	17.838	25.737	15.966

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2020, le Baron Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.9.

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes de régularisation et actifs divers	153	102
Actif	153	102
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	152.369	380.407
Dettes envers les établissements de crédit	8.104	9.537
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	932	836
Passif	161.405	390.780
+ Intérêts et produits assimilés	5	6
- Intérêts et charges assimilées	-1.400	-7.973
+ Commissions (produits)		69
- Commissions (charges)	-3.386	-3.308
+ Produits des autres activités	138	104
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	-4.643	-11.102
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	-4.643	-11.102

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		175.000
Prêts et créances sur les établissements de crédit		370
Comptes de régularisation et actifs divers	8.559	2.445
Actif	8.559	177.815

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	740.551	709.033
Dettes envers les établissements de crédit	847	572
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	8.274	6.132
Passif	749.672	715.737

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
+ Intérêts et produits assimilés	2	50
- Intérêts et charges assimilées	-640	-154
+ Commissions (produits)	5.173	1.044
- Commissions (charges)	-6.405	-1.988
+ Produits des autres activités	2.102	298
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	232	-750
- Charges générales d'exploitation	-4.375	-2.331
Résultat brut d'exploitation	-4.143	-3.081

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	4
Prêts et créances sur les établissements de crédits	6.079	3.606
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	31.844	40.715
Actif	37.923	44.325

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	99.358	7.367
Dettes envers les établissements de crédit	277	153
Dettes envers la clientèle	1.290	3.588
Comptes de régularisation et passifs divers	3.016	3.989
Provisions		1.667
Passif	103.941	16.764

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
+ Intérêts et produits assimilés	24	249
- Intérêts et charges assimilées	-	-66
+ Commissions (produits)	82.605	83.174
- Commissions (charges)	-5.307	-7.895
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	13.166	
+ Produits des autres activités	3.788	6.130
- Charges des autres activités	-319	-183
Produit net bancaire	93.957	81.409
- Charges générales d'exploitation	-2.442	-5.653
Résultat brut d'exploitation	91.515	75.756

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Comptes et Prêts	19.024	19.028
Actif	19.024	19.028
En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Comptes à vue	11.714	1.064
Passif	11.714	1.064
En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
+ Intérêts et produits assimilés	163	46
Produit net bancaire	163	46
Résultat brut d'exploitation	163	46

Partie 1

Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
- *troisième niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,
 - C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 – Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faïtière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 – Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d'octroi des autorisations de suivi et d'évaluation

Procédures d'octroi des autorisations

De manière générale, l'acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l'hypothèse d'un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s'agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l'octroi d'un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l'examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l'ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l'objet d'une soumission à l'ensemble du Directoire et par le *Chief Financial* du Groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l'objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s'assure du respect des pouvoirs délégués.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l'objet d'un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l'information fournie par les spreads sur CDS (*Credit Default Swap*).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l'arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d'évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d'expertise, en complément d'un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l'emprunteur par des techniques d'analyse financière et de *scoring*.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l'objet d'autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l'ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s'assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l'appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L'attribution des limites d'investissement s'appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s'agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du *rating* de la contrepartie ou de l'émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en œuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des encours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système *Continuous Link Settlement* (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2020, 96% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le *Back Office* produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le

collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie *RiskOrigin* édité par *Moody's Analytics*. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2020, 65,56% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en *marked to market* auquel est rajouté un *add-on*, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces *add-ons* dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (*RiskOrigin*, *Moody's Analytics*).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par CMA Datavision, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des *spreads* s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des *spreads* CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild S.A. (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Crédits (bilan)	1.160	877
Cautions	40	39
Ouvertures de crédits non utilisées	252	249
Total	1.452	1.165

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.440 millions d'euros, en hausse alors que les positions débitrices des OPCVM ont enregistré un net recul.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (env. 10%), en revanche leur montant est significatif 775 millions d'euros. Il représente plus de 50% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, cent quatre clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 22.8 millions d'euros, soit plus de la moitié de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2020. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 95% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques.

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux	1.066	334
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	<i>1.066</i>	<i>334</i>
Montant net	-	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie plafonnée au montant des actifs couverts.

31 décembre 2020	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

31 décembre 2019	Arriérés de paiement				Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
En milliers d'euros							
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	-	-	-	-	-	-
Engagements de garantie financière donnés	-	-	-	-	-	-	-
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2020 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2020, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 3,5 millions d'euros.

Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	144.833	158.752
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	1.341	3.719
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	6.521	10.384
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	48.600	234.936
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.160.185	876.774
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	1.361.480	1.284.565
Engagements de financement donnés	282.507	292.492
Engagements de garantie financière donnés	55.472	51.553
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	337.979	344.045
Total de l'exposition nette	1.699.459	1.628.610

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

31.12.2020

31.12.2019

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019				
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	4.608	-	4.608	-	12.732	-	12.732
Instruments de dette non SPPI	-	138.136	-	138.136	-	143.848	-	143.848
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat	2.082	12.497	-	14.579	2.165	13.114	-	15.279
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.082	155.241	-	157.323	2.165	169.694	-	171.859
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	867	474	1.341	-	3.285	434	3.719
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	867	474	1.341	-	3.285	434	3.719
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	23.637	15.239	-	38.876	8.112	4.301	-	12.413
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	960.867	355.008	1.315.875	-	1.120.667	449.035	1.569.702
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	23.637	976.106	355.008	1.354.751	8.112	1.124.968	449.035	1.582.115

Le Groupe a émis en 2020 des EMTN structurés valorisés à un montant de 151,9 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 267,1 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2020, 94% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2020, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont baissé sous l'effet principalement de la baisse des dépôts enregistrés chez nos correspondants :

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties *Investment Grade*.

En millions d'euros	31/12/2020		31/12/2019		
	Montant	%	Montant	%	%
Rating par tranche					
AAA	0,7	1,48%	0,5	0,61%	1,2%
AA	0,5	1,11%	5,8	7,43%	2,3%
A	42,3	91,65%	67,1	85,70%	84,0%
BBB	1,2	2,50%	3,0	3,83%	10,5%
<BBB	1,5	3,26%	1,9	2,43%	2,0%
Non noté	ns	-	ns	-	ns

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le tableau ci-dessous présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours bruts relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties souveraines.

Cette exposition a poursuivi sa décline en 2020 sous l'effet de l'attrition naturelle des fonds à formule. Celle-ci représente ainsi 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 :

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018	
Rating	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	-	0,00%	-	0,00%	-	19,8%
AA	2,1	100,00%	2,2	100,00%	3,9	80,2%
A	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
<BBB	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%
Non noté	-	0,00%	-	0,00%	-	0,0%

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement (Marked to Market + Add-On) sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Ainsi, l'unique exposition souveraine au 31 décembre 2020, concerne une obligation émise par l'état autrichien.

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 - Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les *desks* « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de *swap* notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de

l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 - Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les *desks* trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de *reportings* quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Section 3 - Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2020	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
	Limites définies début	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	800	27	172	89	100	17	17	172	188
Risque de taux **	3.800	320	520	412	1.190	113	520	763	2.738

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faïtière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché.

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 - La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis septembre 2007 et l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne. En outre, le Contrôle des risques pour compte propre a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc conduisant notamment au retrait de l'essentiel des ressources clientèles.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été généralement supérieur à 1,5 milliard d'euros pendant l'exercice 2020. Il ressort à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et demeure stable par rapport à l'exercice précédent,
- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de prêts à terme et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois est nul au 31 décembre 2020,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échancés ressortent à 403,0 millions d'euros au 31 décembre 2020, s'inscrivant en légère augmentation par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2020, il se compose de 134,0 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 168,4 % et un ratio NSFR égal à 145,3% au 31 décembre 2020.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2020, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2020

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.053.994	-	-	-	-	2.053.994
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	52.967	7.542	96.814	-	-	157.323
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	463	872	6	1.341
Titres au coût amorti	6.088	-	-	433	-	6.521
Prêts et créances sur établissements de crédit	48.600	-	-	-	-	48.600
Prêts et créances sur la clientèle	810.814	151.036	63.585	134.750	-	1.160.185
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	2.972.463	158.578	160.862	136.055	6	3.427.964
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	724.070	339.874	113.185	177.622	-	1.354.751
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	22.140	-	-	-	3	22.143
Dettes envers la clientèle	1.683.140	108.714	38.607	-	-	1.830.461
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.429.350	448.588	151.792	177.622	-	3.207.355

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.229.167	-	-	-	-	2.229.167
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	162.718	24	2.161	6.956	-	171.859
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1.943	-	-	1.664	112	3.719
Titres au coût amorti	10.384	-	-	-	-	10.384
Dettes envers les établissements de crédit	234.936	-	-	-	-	234.936
Prêts et créances sur la clientèle	718.819	69.693	56.484	31.778	-	876.774
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers par échéance	3.357.967	69.717	58.645	40.398	112	3.526.839
Banques centrales et CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.053.475	265.028	195.441	68.171	-	1.582.115
Instruments financiers dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	93.276	-	-5.000	-	-	88.276
Dettes envers la clientèle	1.498.540	66.006	39.418	-	-	1.603.964
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-21.000	-	21.000	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	2.645.291	331.034	208.859	68.171	-	3.274.355

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2020.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.583	1.338	1.218	964	743	661	581	543

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,

- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la BCE,
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les

OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2020 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	211,0	4	725,4	NA	-	-	936,4	NA
Comptes à terme	NA	NA	207,6	NA	NA	NA	207,6	NA
Certificats de dépôts	141,1	4	-	-	-	-	141,1	4
EMTN Ingénierie Financière	0	0	286,2	390	-	-	286,2	390

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (*RiskConfidence* développé par l'éditeur *Moody's Analytics*), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global, auquel le Groupe est exposé, est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2020, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions	229	200	184	171	153	153	117	116

L'impasse à moyen/long terme relativement faible résulte essentiellement de crédits clientèles nantis. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt est limitée à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Pour des montants de participations significatives, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2020 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	12.922
USD	7.489
UAH	300
ARS	20

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2020 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	-2.336.440	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	60.974.162	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	1.800.633	100,00%
Edmond de Rothschild Private Equity (France)	2.700.000	2.754.542	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	* 8 218 961	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 20 796 389	100,00%
Edmond de Rothschild REIM (France)	250.000	* 5 895 791	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 18 895 000	*** - 1 329 000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Edmond de Rothschild (Monaco)	13.900.000	*/*** 124 912 000	36,93%
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	** 146.666.700	** 105 791 101	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-8.314.411	28,10%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2020.

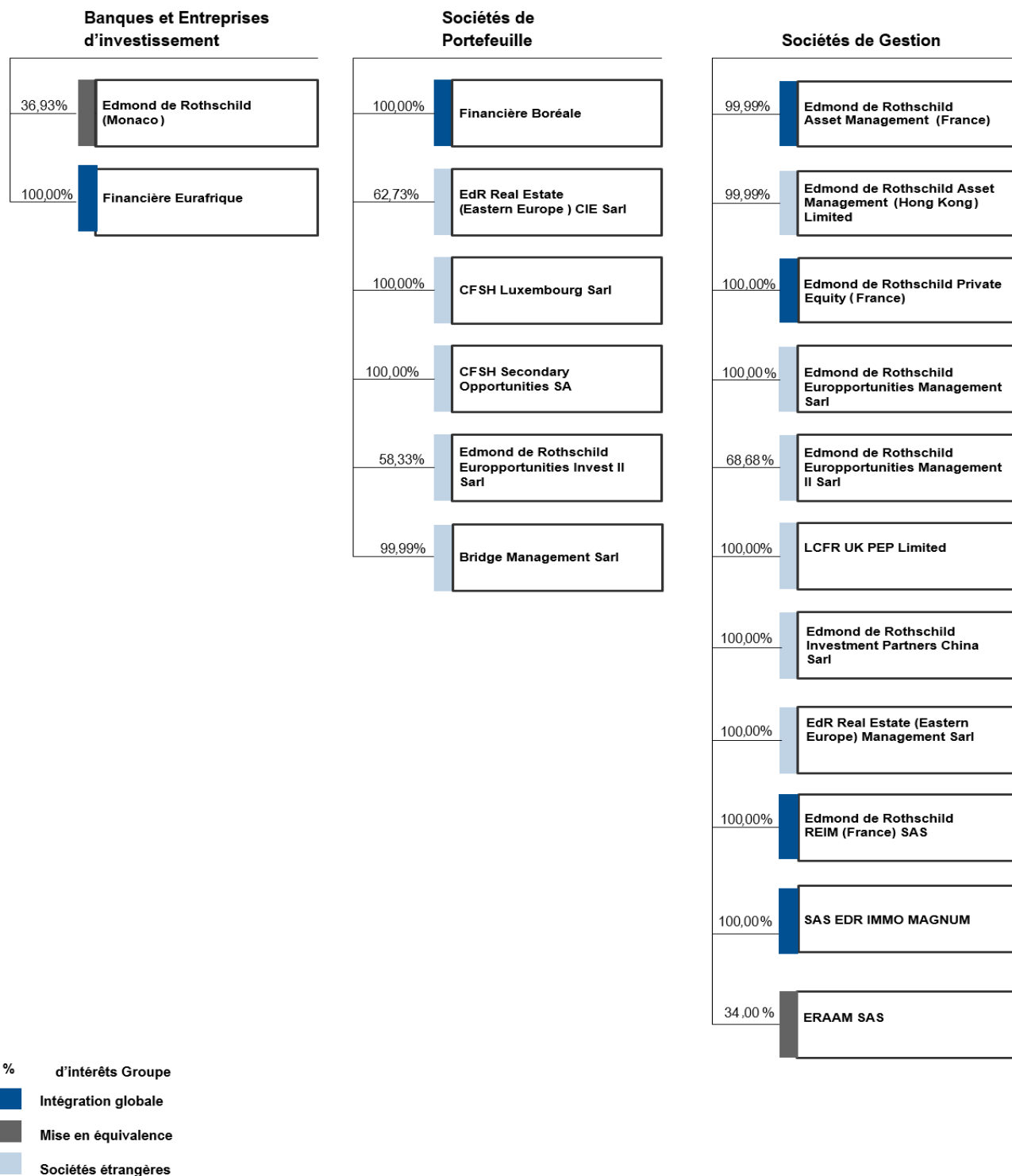
** En Renminbi. (1 Euro = 8.02250 Renminbi)

*** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Banque	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
Brute	Nette					
6.400.630	3.488.526	1.510.423	211.933	69.619	-215.034	-
69.277.270	69.277.270	-	85.737	205.204.504	25.906.576	-
11.305.037	11.305.037	-	-	19.576.420	-1.014.525	-
2.700.014	2.700.014	-	-	8.162.104	-2.129.818	-
39.978.118	39.978.118	-	-	42.885.725	9.318.780	7.500.994
66.840.000	41.707.399	-	-	-	11.430.197	8.000.000
40.359.509	25.326.000	-	-	9.919.947	2.843.173	5.000.000
17.546.861	17.546.861	6.356.273	-	*** 1 481 000	*** - 502 000	-
4.896.449	4.896.449	-	-	*** 87 218 000	*** 26 302 000	4.202.841
31.517.330	12.435.266	-	-	** 151 310 343	** - 7 207 152	-
2.452.320	686.343	-	-	-	-560.517	-
631.461	123.033	440.000	-	-	-	900.924
435.146	434.962	-	-	-	-	60
66.308	66.308	-	-	-	-	-

Organigramme des participations consolidées

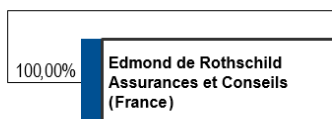
Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2020



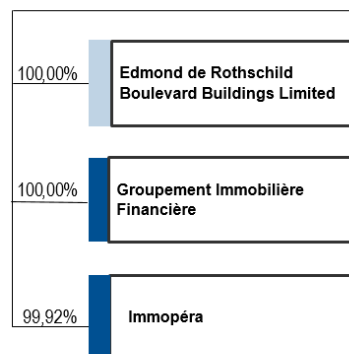
Sociétés de conseil



Compagnies d'assurance



Divers



% d'intérêts Groupe

- Intégration globale
- Mise en équivalence
- Sociétés étrangères

Comptes sociaux et annexes

147 | Bilan et hors bilan de la société mère

148 | Compte de résultat de la société mère

149 | Notes annexes
aux comptes de la société mère

171 | Résultats financiers de la société mère au cours des
cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

	31.12.2020	31.12.2019
Actif		
Caisse, Banques centrales, CCP	2.053.994	2.229.166
Effets publics et valeurs assimilées	2.1 -	-
Créances sur les établissements de crédit	2.2 27.781	222.280
Opérations avec la clientèle	2.3 1.168.634	884.838
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.4 3.866	3.872
Actions et autres titres à revenu variable	2.5 73.074	71.349
Participations et autres titres détenus à long terme	2.6 18.519	20.815
Parts dans les entreprises liées	2.7 211.452	212.923
Immobilisations incorporelles	2.8 21.953	21.680
Immobilisations corporelles	2.9 16.549	17.011
Actions propres	2.10 -	-
Autres actifs	2.11 143.149	83.254
Comptes de régularisation	2.12 85.031	87.675
Total de l'actif	3.824.002	3.854.863

	31.12.2020	31.12.2019
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	2.14 958.386	1.185.142
Opérations avec la clientèle	2.15 1.927.386	1.681.470
Dettes représentées par un titre	2.16 436.268	516.939
Autres passifs	2.11 93.012	94.996
Comptes de régularisation	2.12 105.693	69.447
Provisions	2.17 6.450	6.930
Dettes subordonnées	2.18 21.021	21.022
Capitaux propres (hors FRBG)	2.20 275.786	278.917
. <i>Capital souscrit</i>	83.076	83.076
. <i>Primes d'émission</i>	98.244	98.244
. <i>Réserves</i>	2.19 32.278	32.278
. <i>Report à nouveau (+/-)</i>	65.319	71.213
. <i>Résultat de l'exercice (+/-)</i>	-3.131	-5.894
Total du passif	3.824.002	3.854.863

	31.12.2020	31.12.2019
Hors-bilan		
Engagements donnés		
Engagements de financement	251.779	251.793
Engagements de garantie	40.115	39.196
Engagements sur titres	17.524	27.486
Engagements reçus		
Engagements de garantie	1.981	13.487
Engagements sur titres	-	-

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2020	2019
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	24.523	43.512
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-29.538	-68.784
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	28.577	59.209
+ Commissions (produits)	3.4	86.135	70.906
- Commissions (charges)	3.4	-20.978	-17.369
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	18.776	37.741
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-496	956
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	37.460	37.081
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-3.426	-3.423
Produit net bancaire		141.033	159.829
- Charges générales d'exploitation	3.9	-136.913	-135.539
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-12.217	-12.101
Résultat brut d'exploitation		-8.097	12.189
+/- Coût du risque	3.10	14	3
Résultat d'exploitation		-8.083	12.192
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	-3.329	-18.080
Résultat courant avant impôt		-11.412	-5.888
+/- Résultat exceptionnel	3.12	75	-42
- Impôt sur les bénéfices	3.13	8.206	36
Résultat net		-3.131	-5.894

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

Edmond de Rothschild (France), comme toute entreprise Française, a dû faire face à la crise sanitaire COVID-19 et a dû s'adapter en continu au regard de l'évolution de l'épidémie, de la situation sanitaire et des annonces successives des autorités (Gouvernement, Ministère de la Santé, Ministère du Travail,...).

La résilience de la société et la mobilisation de nos collaborateurs ont fortement contribué à deux principaux objectifs pendant toute la durée de la crise sanitaire et particulièrement pendant les phases de confinement :

- en premier lieu, préserver la santé des collaborateurs;
- mais aussi, assurer la continuité de nos activités.

Sur l'exercice, la pandémie de la COVID-19 a eu un impact maîtrisé sur les activités de la société et qui n'a pas conduit à remettre en cause la continuité d'exploitation.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque

de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits - pour l'intégralité des concours consentis au client - sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une

option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),

- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises. Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières - à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,

- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (*International Financial Reporting Standards*) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen de mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées : opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),

- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies: engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2020, cette provision s'élève à un total de 790,0 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Contribution au FRU

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêté.

Note 2 – Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Placement	-	-
Sous-total	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	27.765	-	27.765	47.274	-	47.274
Comptes et prêts	-	-	-	-	175.000	175.000
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-
Sous-total	27.765	-	27.765	47.274	175.000	222.274
Créances rattachées	1	15	16	1	5	6
Total	27.766	15	27.781	47.275	175.005	222.280

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits</i>	404.200	229.129
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
Sous-total	404.200	229.129
Comptes ordinaires débiteurs	764.433	655.709
Valeurs non imputées	1	-
Total brut	1.168.634	884.838
Créances douteuses (1)	330	334
Dépréciations créances douteuses (1)	-330	-334
Total (2)	1.168.634	884.838

(1) Les encours douteux compromis s'élèvent à 330,0 milliers d'euros au 31 décembre 2020 entièrement provisionnés.

(2) Y compris des créances rattachées pour, respectivement 1.220 milliers d'euros en 2020 et 1.027 milliers d'euros en 2019.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2020.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2019, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2020, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
2.4. Obligations et autres titres à revenu fixe		
Placement	2.134	2.496
Investissement	-	-
Sous-total	2.134	2.496
Créances rattachées	1.732	1.738
Total brut	3.866	4.234
Dépréciations	-	-362
Total net	3.866	3.872

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres non cotés est de 3,87 millions d'euros.

La rubrique «Titres de placement» enregistre notamment un montant de 2,13 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée émis par Financière Eurafrique.

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.5. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	-	80.288	80.288	-	78.116	78.116
Dépréciations	-	-7.214	-7.214	-	-6.767	-6.767
Total net	-	73.074	73.074	-	71.349	71.349
Plus-values latentes (1)	-	26.576	26.576	-	29.447	29.447

(1) Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 20 millions d'euros et 73.054 millions d'euros.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	64.276	8.777	73.053	63.900	7.063	70.963
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	64.276	8.777	73.053	63.900	7.063	70.963

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	4.964	-	4.964	4.964	-	4.964
- Autres entreprises	34.411	-20.848	13.563	36.205	-20.354	15.851
Sous-total	39.375	-20.848	18.527	41.169	-20.354	20.815
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	39.375	-20.848	18.527	41.169	-20.354	20.815

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 12,50 millions d'euros et 6,03 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.7. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	256.379	-43.587	212.792	255.316	-40.752	214.564
Ecart de conversion	-1.348	-	-1.348	-1.641	-	-1.641
Total	255.031	-43.587	211.444	253.675	-40.752	212.923

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners (France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)
- Edmond de Rothschild REIM (France)
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881	-	-	-	3.881
Autres immobilisations incorporelles	125.611	10.061	-	-	135.672
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	129.492	10.061	-	-	139.553
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-107.812	-9.788	-	-	-117.600
Total	-107.812	-9.788	-	-	-117.600
Valeur nette comptable	21.680				21.953

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.9. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434	-	-	-	11.434
Constructions	21.100	-	-	-	21.100
Matériel informatique	30.218	1.785	-	-	32.003
Agencements, installations et autres	39.429	176	-	-	39.605
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Total	102.181	1.961	-	-	104.142
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.687	-43	-	-	-20.730
Matériel informatique	-27.579	-1.567	-	-	-29.146
Agencements, installations et autres	-36.904	-813	-	-	-37.717
Total	-85.170	-2.423	-	-	-87.593
Valeur nette comptable	17.011				16.549

2.10. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2020, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs de Edmond de Rothschild (France).

En milliers d'euros	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.11 Autres actifs et autres passifs				
Primes sur options	-	-	-	-
Appels de marge	61.616	50.668	44.746	40.570
Dépôts de garantie	30.584	2.071	3.550	13.054
Divers	50.949	40.273	34.958	41.372
Total	143.149	93.012	83.254	94.996

En milliers d'euros	31.12.2020		31.12.2019	
	Actif	Passif	Actif	Passif
2.12 Comptes de régularisation actifs et passifs				
Valeurs à l'encaissement	12	-	80	-
Charges constatées d'avance	7.832	-	7.605	-
Produits à recevoir	73.847	-	77.654	-
Produits constatés d'avance	-	2.601	-	2.274
Charges à payer	-	69.993	-	56.505
Divers	3.340	33.099	2.336	10.668
Total	85.031	105.693	87.675	69.447

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.13. Immobilisations financières					
Valeur brute					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	41.169	120	-1.922	-	39.367
Participations dans les entreprises liées	253.675	1.864	-500	-	255.039
Total	294.844	1.984	-2.422	-	294.406
Dépréciations					
Participations et autres titres détenus à long terme	-20.354	-494	-	-	-20.848
Participations dans les entreprises liées	-40.752	-2.835	-	-	-43.587
Total	-61.106	-3.329	-	-	-64.435
Valeur nette comptable					
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	20.815	-374	-1.922	-	18.519
Participations dans les entreprises liées	212.923	-971	-500	-	211.452
Total	233.738	-1.345	-2.422	-	229.971

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14. Dettes envers les établissements de						
Comptes ordinaires	22.208	-	22.208	84.765	-	84.765
Comptes et emprunts	-	935.196	935.196	3.561	1.092.373	1.095.934
Sous-total	22.208	935.196	957.404	88.326	1.092.373	1.180.699
Dettes rattachées	-	982	982	-	4.443	4.443
Total	22.208	936.178	958.386	88.326	1.096.816	1.185.142

En milliers d'euros	31.12.2020			31.12.2019		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.15 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	100.802	100.802	-	111.165	111.165
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	100.802	100.802	-	111.165	111.165
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	1.661.635	-	1.661.635	1.462.340	-	1.462.340
- Comptes créditeurs à terme	-	143.607	143.607	-	91.524	91.524
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	21.224	21.224	-	16.157	16.157
- Dettes rattachées	-	118	118	-	284	284
Sous-total	1.661.635	164.949	1.826.584	1.462.340	107.965	1.570.305
Total	1.661.635	265.751	1.927.386	1.462.340	219.130	1.681.470

2.16 Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	436.166	509.833
Emprunts obligataires	-	-
Sous-total	436.166	509.833
Dettes rattachées	102	7.106
Total	436.268	516.939

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.17. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	1.189	185	-46	-538	-	790
Provisions pour charges sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	1.380	530	-557	-141	-	1.212
Sous-total	2.569	715	-603	-679	-	2.002
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges (1)	2.622	978	-186	-702	-	2.712
Autres provisions pour risques	1.739	68	-67	-4	-	1.736
Sous-total	4.361	1.046	-253	-706	-	4.448
Total	6.930	1.761	-856	-1.385	-	6.450

(1) Les dotations aux provisions pour risques sont destinées, pour l'essentiel, à faire face à des litiges avec des tiers. Les reprises portent pour l'essentiel sur les litiges et l'activité de private equity.

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 0,48% est passée de 27.581 milliers d'euros à 26.996 milliers d'euros, au 31 décembre 2020.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la

franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de 5.368 milliers d'euros aurait été provisionné en 2020 contre un montant de 4.808 milliers d'euros en 2019, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque.

Les actifs du régime sont valorisés à 21.628 milliers d'euros en 2020 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2019.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 4.173 milliers d'euros en 2020 contre 4.419 milliers d'euros en 2019.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 2.705 milliers d'euros en 2020, contre 2.854 milliers d'euros en 2019.

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

2.18 Dettes subordonnées

Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	21	22
Total	21.021	21.022

1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29,0 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de *swap* 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros

31.12.2020

31.12.2019

2.19. Réserves

Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros

Capital

Primes

Réserves

Report à nouveau

Résultat

Total

2.20. Évolution des capitaux propres

Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	71.213	-5.894	278.917
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	-	5.894	5.894
Distribution de l'exercice	-	-	-	-5.894	-	-5.894
Autres mouvements	-	-	-	-	-3.131	-3.131
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	65.319	-3.131	275.786

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	100,00%
Autres personnes physiques	59	NS
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2020	-3.130.549,47
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	65.319.491,01
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	62.188.941,54

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de 1,04 euros par action, soit	5.759.923,52 euros.
Autres réserves	24.258.139,44 euros.
Report à nouveau	32.170.878,58 euros.

(*) Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 5 mai 2021.

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
2.21 Opérations avec les entreprises liées		
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	8.218	7.721
Passif		
Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	70.949	58.475

En milliers d'euros	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
2.22 Ventilation de certains actifs / passifs					
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	27.781	-			27.781
Opérations avec la clientèle	822.143	147.553	63.699	135.239	1.168.634
Obligations et autres titres à revenu fixe	-			3.866	3.866
Total	849.924	147.553	63.699	139.105	1.200.281
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	699.689	244.319	-	14.378	958.386
Opérations avec la clientèle	1.849.055	39.724	38.607		1.927.386
Dettes représentées par un titre	13.224	81.340	182.275	159.429	436.268
- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	13.224	81.340	182.275	159.429	436.268
- Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Total	2.561.968	365.383	220.882	173.807	3.322.040

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros	2020	2019
3.1. Intérêts et produits assimilés		
Produits sur opérations avec les établissements de crédit	3.254	33.753
Produits sur opérations avec la clientèle	11.107	9.700
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	10.070	1
Autres intérêts et produits assimilés	92	58
Total	24.523	43.512

En milliers d'euros	2020	2019
3.2. Intérêts et charges assimilées		
Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-26.267	-33.820
Charges sur opérations avec la clientèle	-355	-689
Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-2.461	-33.863
Autres intérêts et charges assimilées	-455	-412
Total	-29.538	-68.784

En milliers d'euros	2020	2019
3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	2.972	20.261
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	5.104	1
Parts dans les entreprises liées	20.501	38.947
Total	28.577	59.209

En milliers d'euros	2020		2019	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-5	-	-9
Opérations avec la clientèle	16	-	33	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	38	-	29	-
Opérations de hors-bilan				
- Opérations sur titres	1.019	-	412	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	5.165	-3.537	2.545	-1.486
Prestations de services financiers	79.897	-17.436	67.887	-15.874
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	86.135	-20.978	70.906	-17.369

En milliers d'euros	2020			2019		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	416	-40	376	524	-1	523
Opérations de change	447.329	-428.929	18.400	460.866	-423.648	37.218
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	447.745	-428.969	18.776	461.390	-423.649	37.741

En milliers d'euros	2020			2019		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-97	-97	-	-507	-507
Plus-values de cession	29	-	29	66	-	66
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	569	-997	-428	2.141	-726	1.415
Dotations / Reprises liées aux provisions		-	-	-	-18	-18
Total	598	-1.094	-496	2.207	-1.251	956

En milliers d'euros	2020	2019
3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	10.738	9.721
Autres produits accessoires	26.865	27.362
Divers	325	488
Dotations / Reprises liées aux provisions	-468	-490
Total	37.460	37.081

En milliers d'euros	2020	2019
3.8. Autres charges d'exploitation bancaire		
Rétrocessions de produits	-2.249	-2.866
Divers	-1.296	-57
Dotations / Reprises liées aux provisions	119	-500
Total	-3.426	-3.423

En milliers d'euros	2020	2019
3.9. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-46.072	-48.080
Charges sociales	-23.325	-21.630
Intéressement des salariés	-168	-255
Participation des salariés	-2.373	-1.578
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-5.246	-5.260
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-1.570	-1.031
Reprises de provisions pour frais de personnel	1.906	822
Sous-total frais de personnel	-76.848	-77.012
Impôts et taxes	-2.495	-2.101
Locations	-11.247	-10.945
Services extérieurs	-45.842	-44.465
Transports et déplacements	-481	-1.016
Autres charges diverses d'exploitation	-	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-60.065	-58.527
Total	-136.913	-135.539

En milliers d'euros	2020	2019
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-	-
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-	-
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	4	3
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	10	-
Total	14	3

En milliers d'euros	2020	2019
3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-3.329	-18.091
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	-	11
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	-3.329	-18.080

3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2020 est de 75,0 milliers d'euros.

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde positif de 8.206 milliers d'euros

Si elle avait été imposée séparément, Edmond de Rothschild (France), hors impôt différé, n'aurait pas été imposable, car elle présente un déficit fiscal.

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2020	2019
- Gestion d'actifs	72.369	59.095
- Activité à marge	9.191	9.189
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	58.583	91.074
- Conseil aux entreprises	890	471
Produit net bancaire	141.033	159.829

À 141,0 millions d'euros, le produit net bancaire de l'exercice 2020 est en baisse de -11,8% par rapport à celui de 2019 (159,8 millions d'euros).

Cette diminution de -18,8 millions d'euros du produit net bancaire s'explique comme suit :

- Les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -32,5 millions d'euros par rapport à 2019. Cette diminution est principalement imputable à la baisse des dividendes perçus en 2020 (-30,6 millions d'euros par rapport à 2019),
- Le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de 13,3 millions d'euros (72,4 millions d'euros contre 59,1 millions d'euros en 2019). Cette augmentation est due principalement à la hausse des commissions sur flux (droits d'entrée et commissions de mouvements) ainsi que des honoraires de gestion.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros 31.12.2020 31.12.2019

5.1. Opérations avec les entreprises liées

Engagements donnés	31.12.2020	31.12.2019
Engagements de financement	212	2.488
Engagements de garantie	86	86

5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.746.788	1.739.601	-	-	1.746.788	1.739.601
« Swaps de taux »	227.360	1.019.810			227.360	1.019.810
Total	1.974.148	2.759.411	-	-	1.974.148	2.759.411
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000
Sous-total	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total						
Total	230.639	15.000	-	-	230.639	15.000

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000,00 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	Micro couverture Portefeuille de transaction				Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises » (1)	1.966.094	1.966.536	-	-	1.966.094	1.966.536
« Swaps de taux »	101.096	973.495	-	-	101.096	973.495
Total	2.067.190	2.940.031	-	-	2.067.190	2.940.031
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes	-	-	-	-	-	-
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices » (1)	165.322	2.000	-	-	165.322	2.000
Sous-total	165.322	2.000	-	-	165.322	2.000
Contrats conditionnels	-	-	-	-	-	-
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	165.322	2.000	-	-	165.322	2.000

(1) dont entreprises liées pour un montant de 2.000,00 milliers d'euros.

Les données de 2019 ont été représentées.

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2020 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.804.844	2.717.144	55.794	40.517	113.510	1.750
Marchés de gré à gré	-	15.000	67.360	-	163.279	-

Au 31 décembre 2019 En milliers d'euros	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Marchés organisés et assimilés	1.943.617	2.857.773	106.377	82.258	17.196	-
Marchés de gré à gré	11.281	-	95.184	2.000	58.857	-

Les données de 2019 ont été représentées.

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2020	31.12.2019
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	115	423
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	205	98
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	101	172

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
5.3. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises »	6.412	6.081	-29.684	-13.472
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	4.657	14.623	-15.398	-5.271

Les données de 2019 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est

calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = 0,4 x majoration brute + 0,6 x RNB x majoration brute dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	5.302	9.892	8.794	4.482
Clients	2.670	1.691	1.951	1.465

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	2.628	3.783	6.121	1.627
Clients	719	226	-	-

Note 7 - Effectif moyen

	31.12.2020	31.12.2019
Techniciens	85	83
Cadres	307	307
Agents "hors classification"	74	83
Total	466	473

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

8.2. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2020.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 2 mars 2021, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 5 mai 2021.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Comptes, Prêts et créances rattachées	19.024	19.028
Actif	19.024	19.028
En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
Comptes à vue	11.714	1.064
Passif	11.714	1.064
En milliers d'euros	31.12.2020	31.12.2019
+ Intérêts et produits assimilés	163	46
Produit net bancaire	163	46
Résultat brut d'exploitation	163	46

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2020	
			Produits	Charges
- Produits/Charges sur opérations avec les établissements de crédit		Filiale	-	-
- Prestation de services financiers		Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières		Filiale	-	-

En milliers d'euros	Désignation	Relation avec la partie liée	31.12.2019	
			Produits	Charges
- Charges sur opérations avec les établissements de crédit		Filiale	-	-
- Prestation de services financiers		Filiale	-	-
+ Plus-values de cession sur immobilisations financières		Filiale	-	-

Opérations relatives aux instruments financiers à terme

En milliers d'euros		Montant
Swap d'échange d'indices de résultat	Filiale	-

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ⁽¹⁾ *	254.056.000	265.156.000	264.804.000	284.811.000	278.917.000
Capitaux permanents ⁽¹⁾ *	275.056.000	286.156.000	285.804.000	305.811.000	299.917.000
Total de bilan *	2.713.132.000	3.424.862.000	3.644.336.000	3.854.863.000	3.824.002.000
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	612.547.436	540.578.183	670.683.166	581.216.316	577.244.218
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	20.085.747	19.891.140	42.852.972	23.535.467	4.210.399
Impôt sur les bénéfices	-10.684.248	-19.757.739	-4.492.843	-36.204	-8.205.688
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	24.391.581	18.700.508	20.007.436	-5.894.022	-3.130.549
Montant des bénéfices distribués **	13.292.131	19.052.055	-	-	5.759.924
Résultat des opérations rapporté à une seule action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,56	7,16	8,55	4,26	2,24
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	4,40	3,38	3,61	-1,06	-0,57
Dividende versé à chaque action **	2,40	3,44	-	-	1,04
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	507	511	483	474	470
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	46.557.739	44.734.108	43.136.381	41.161.182	39.506.869
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	23.540.011	24.869.906	24.240.623	21.630.228	23.324.519
Participation des salariés	878.803	2.428.568	3.262.173	1.577.989	2.373.047

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 5 mai 2021.

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 74,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont décrits à la note 3.12 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les participations mises en équivalence s'élèvent à 59,6 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont détaillées dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none">- leur montant significatif au regard du bilan consolidé,- l'importance du jugement de la Direction dans le choix des paramètres des tests de dépréciation, notamment dans le contexte de la pandémie Covid-19 et,- l'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation.	<p>Nous avons examiné la méthodologie retenue par le Groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence.</p> <p>Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels,- le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes,- l'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives,- enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performance extra financière

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les

informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne

comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 25 mai 1999.

Au 31 décembre 2019, nos deux cabinets étaient dans la 22ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle,

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Rapport sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Edmond de Rothschild (France) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées représentent un poste important du bilan (230,0 millions d'euros au 31 décembre 2020 comparé à 233,7 millions d'euros au 31 décembre 2019) et sont détaillés au niveau des points 2.6 et 2.7 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative.</p> <p>Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.</p> <p>L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).</p> <p>Dans le contexte de la pandémie Covid-19, du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des données historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées. <p>Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées, - nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet

de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la Direction de votre société nous a informé de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Edmond de Rothschild (France) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Didier Kling & Associés.

Au 31 décembre 2020, nos deux cabinets étaient dans la 22ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à

ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, avec des sociétés ayant des dirigeants communs

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital de Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2020, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 1 353 777 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Cynthia Tolbiano est membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est Directeur Général de Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond Rothschild Asset Management (France).

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 19 avril 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit.....Philippe Chevalier

Cabinet Didier Kling& Associés.....Solange Aïache

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 372.594 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 115.504 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	-3.130.549,47
Report à nouveau précédent	65.319.491,01
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	62.188.941,54

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	1,04 euros par action
Soit :	5.759.923,52 euros.
Autres réserves :	24.258.139,44 euros
Report à nouveau :	32.170.878,58 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2019	2018	2017
Dividende par action	-	-	3,44
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 ^e du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Véronique Morali, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, de même que les critères d'indépendance tels qu'édictés par le code de gouvernance *Middlenext*, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Véronique Morali pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Laurent-Bellue, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions salariées exercées antérieurement au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jean Laurent-Bellue pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 13 198 668 euros versées durant l'exercice 2020 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France) et de 2 155 606 euros pour Edmond de Rothschild (France) succursale Italie.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

Fonctions :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres de Comités Nouveaux Produits,

Autres critères :

- managers de Preneurs de Risque,
- rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.